

Envoyé en préfecture le 13/11/2024

Reçu en préfecture le 13/11/2024

Publié le 14/11/2024

ID : 077-200040251-20241112-D_2024_7_15-DE



Syndicat de l'eau de l'Est Seine-et-Marnais

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU
SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

2023



BP 9
23 rue Pasteur
77510 Rebais

N° Siret - 200 087 021 00016



01.64.04.52.00



accueil@s2e77.fr

Sommaire

1	Activités et missions du S2e77	4
1.1	Le territoire	4
1.2	Les missions du service public d'eau potable	9
1.3	Le mode de gestion	11
1.4	Les usagers du service	16
2	Les caractéristiques techniques du service	19
2.1	Définition des Unités de Distribution	20
2.2	Les ressources	25
2.3	La production	28
2.4	Les achats et ventes en gros d'eau	29
2.5	Le stockage	31
2.6	La distribution	33
3	Le bilan de l'exploitation	36
3.1	Les volumes prélevés	37
3.2	Les volumes produits	40
3.3	Les volumes importés	41
3.4	Les volumes exportés	42
3.5	Les volumes consommés autorisés	43
3.5.1	Volumes consommés comptabilisés	44
3.5.2	Volumes consommés sans comptage	46
3.5.3	Volumes de service	48
3.5.4	Volumes consommés autorisés	50
3.6	Les interventions réseau	51
3.6.1	Les interventions programmées	51
3.6.2	Les interventions d'urgence	51
4	La performance technique	53
4.1	La qualité de l'eau	53
4.2	L'indice d'avancement de protection des ressources	54
4.3	L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	58
4.4	L'indice linéaire de Consommation (ILC)	60
4.5	Le rendement de réseau	64
4.6	L'indice Linéaire de Pertes (ILP)	71



S 2 E

4.7	L'indice Linéaire des Volumes Non Comptés (ILVNC).....	76
4.8	Taux de renouvellement	79
4.9	Taux d'occurrence des interruptions de service.....	80
5	Le bilan de l'activité du S2e77	81
5.1	Bilan des études et travaux structurants	81
5.2	Les renouvellements de réseau	86
5.3	Les réhabilitations d'ouvrages	87
5.4	La protection de la ressource.....	89
6	Tarification de l'eau et recettes du service	92
6.1	Les modalités de tarification.....	92
6.2	Le prix de l'eau potable.....	92
6.2.1	La facture 120 m3	92
6.2.2	Décomposition du prix de l'eau potable.....	92
6.2.3	L'évolution du prix de l'eau potable	93
6.3	Les éléments financiers du service de l'eau potable	94
6.3.1	Les recettes	94
6.3.2	Les investissements de la Collectivité.....	94
6.3.3	Abandons de créances ou versements à un fonds de solidarité	95
6.3.4	L'évolution de la dette	95
6.4	Amortissements	97



S 2 e

Les Chiffres Clés 2023



Nombre de communes
adhérentes
132 communes



Longueur de réseau
1 974 km



Nombre d'habitants
desservis
112 519



Nombre d'ouvrages de
stockage
155



Nombre d'abonnés
51 822



Volume mis en distribution
6 567 286 m³



Nombre de captages
67



Consommation moyenne
98 m³/abonné/an
122 litres/jour/habitant



Nombre d'usine de
traitement
8



Rendement de réseau
77,7 %



Taux de conformité global
100% Microbiologique
82% Physico-chimique



Taux moyen de
renouvellement
1,24%
calculé 4 ans

1 Activités et missions du S2e77

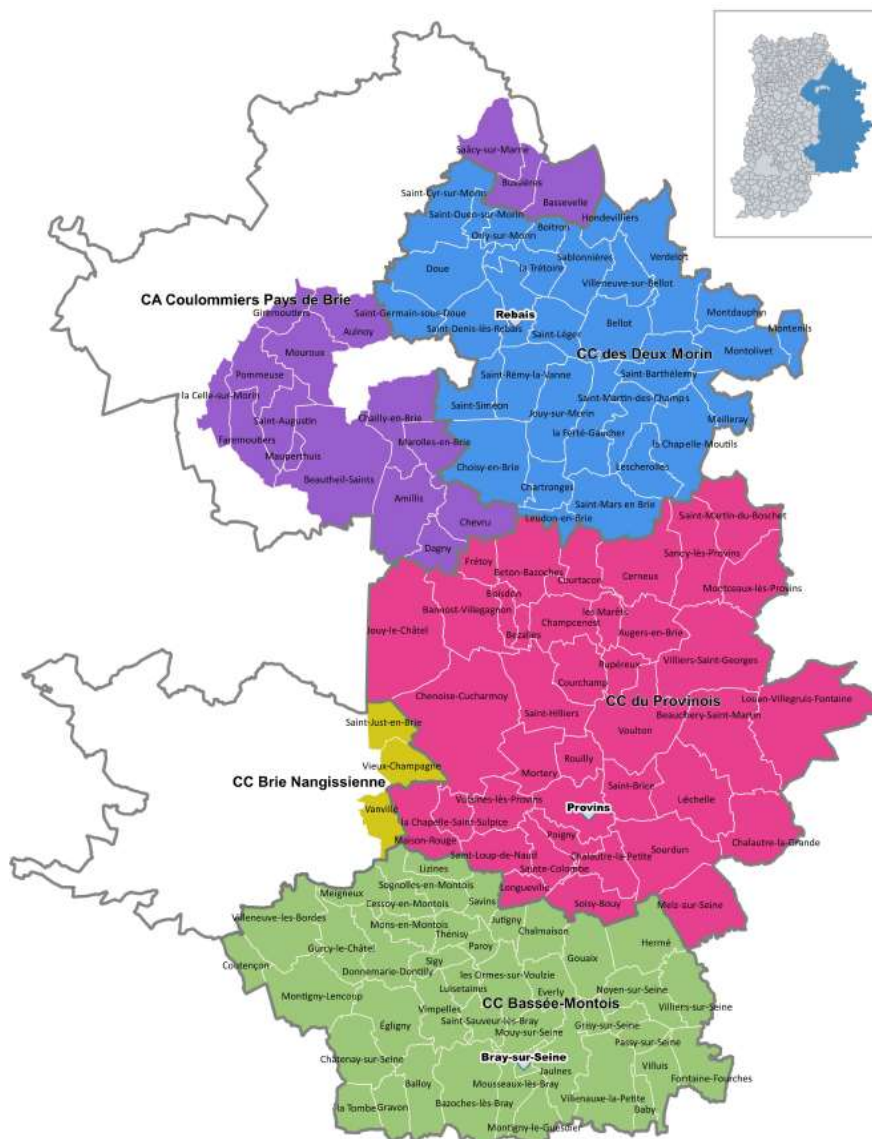
1.1 Le territoire

L'arrêté Interdépartemental N°118 du 26 décembre 2018 a porté création du **Syndicat de l'Eau de l'Est Seine et Marnais (S2e77)** à compter du 1^{er} janvier 2019. Le S2e77 est né de la **fusion** le Syndicat du TranprEAUvinois avec le Syndicat du Nord-Est (SNE77).

Il assure la compétence **Production, Transport et Distribution** d'eau potable sur **132 communes**.

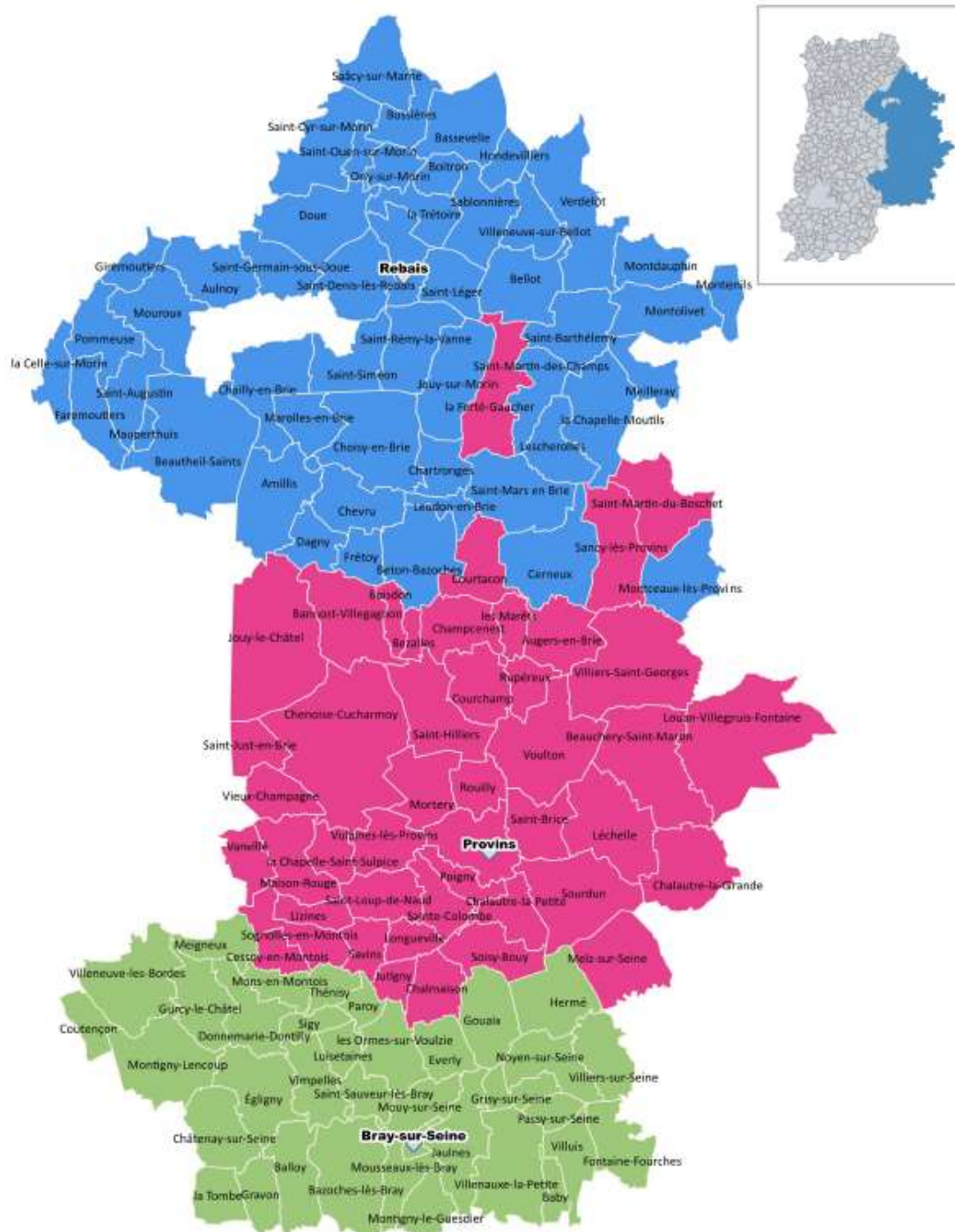
Le S2e77 évolue sur les intercommunalités suivantes :

- 31 communes de la Communauté de Communes des 2 Morin,
- 39 communes de la Communauté de Communes du Provinois,
- 17 communes de la Communauté d'Agglomération de Coulommiers Pays de Brie,
- 3 communes de la Communauté de Communes Brie Nangissienne,
- 42 communes de la Communauté de Communes de Bassée Montois.



Le S2e77 est organisé selon **trois zones budgétaires** :

- La zone Nord correspondant à l'ancien Syndicat du Nord-Est (SNE 77),
- La zone TransprEAUvinois correspondant à l'ancien Syndicat du TranprEAUvinois,
- La zone Bassée Montois correspond à la Communauté de Communes de Bassée Montois à l'exception des communes de la Communauté de Communes ayant adhéré à l'ancien Syndicat du TransprEAUvinois.





S 2 e

COMMUNES	INTERCOMMUNALITE	ZONE S2E77
AMILLIS	CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	NORD-EST
AUGERS-EN-BRIE	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
AULNOY	CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	NORD-EST
BABY	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
BALLOY	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
BANNOST-VILLEGAGNON	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
BASSEVELLE	CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	NORD-EST
BAZOUCHES-LES-BRAY	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
BEAUCHERY-ST-MARTIN	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
BEAUTHEIL-SAINTS	CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	NORD-EST
BELLOT	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
BETON-BAZOUCHES	CC DU PROVINOIS	NORD-EST
BEZALLES	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
BOISDON	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
BOITRON	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
BRAY-SUR-SEINE	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
BUSSIERES	CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	NORD-EST
CERNEUX	CC DU PROVINOIS	NORD-EST
CESLOY-EN-MONTOIS	CC BASSEE MONTOIS	PROVINOIS
CHAILLY-EN-BRIE	CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	NORD-EST
CHALAUTRE-LA-GRANDE	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
CHALAUTRE-LA-PETITE	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
CHALMAISON	CC BASSEE MONTOIS	PROVINOIS
CHAMPGENEST	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
CHARTRONGES	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
CHATENAY-SUR-SEINE	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
CHENOISE-CUCHARMOY	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
CHEVRU	CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	NORD-EST
CHOISY-EN-BRIE	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
COURCHAMP	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
COURTACON	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
COUTENCON	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
DAGNY	CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	NORD-EST
DONNEMARIE-DONTILLY	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
DOUE	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
EGLIGNY	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
EVERLY	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
FAREMOUTIERS	CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	NORD-EST
FONTAINE-FOURCHES	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
FRETOY	CC DU PROVINOIS	NORD-EST
GIREMOUTIERS	CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	NORD-EST
GOUAIX	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
GRAVON	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
GRISY-SUR-SEINE	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
GURCY-LE-CHATEL	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
HERME	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
HONDEVILLIERS	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
JAULNES	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
JOUY-LE-CHATEL	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
JOUY-SUR-MORIN	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
JUTIGNY	CC BASSEE MONTOIS	PROVINOIS



S2e

LA CELLE-SUR-MORIN	CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	NORD-EST
LA CHAPELLE-MOUTILS	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
LA CHAPELLE-SAINT-SULPICE	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
LA TOMBE	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
LA TRETOIRE	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
LA-FERTE-GAUCHER	CC DES DEUX MORIN	PROVINOIS
LECHELLE	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
LES MARETS	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
LES ORMES SUR VOULZIE	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
LESCHEROLLES	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
LEUDON-EN-BRIE	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
LIZINES	CC BASSEE MONTOIS	PROVINOIS
LONGUEVILLE	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
LOUAN-VILLEGRUIS-FONTAINE	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
LUISETAINES	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
MAISON-ROUGE-EN-BRIE	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
MAROLLES-EN-BRIE	CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	NORD-EST
MAUPERTHUIS	CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	NORD-EST
MEIGNEUX	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
MEILLERAY	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
MELZ-SUR-SEINE	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
MONS-EN-MONTOIS	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
MONTCEAUX-LES-PROVINS	CC DU PROVINOIS	NORD-EST
MONTDAUPHIN	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
MONTENILS	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
MONTIGNY-LE-GUESDIER	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
MONTIGNY-LENCOUP	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
MONTOLIVET	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
MORTERY	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
MOUROUX	CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	NORD-EST
MOUSSEAUX-LES-BRAY	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
MOUY-SUR-SEINE	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
NOYEN-SUR-SEINE	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
ORLY-SUR-MORIN	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
PAROY	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
PASSY-SUR-SEINE	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
POIGNY	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
POMMEUSE	CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	NORD-EST
PROVINS	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
REBAIS	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
ROUILLY	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
RUPEREUX	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
SAACY-SUR-MARNE	CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	NORD-EST
SABLONNIERES	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
SAINT-AUGUSTIN	CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	NORD-EST
SAINT-BARTHELEMY	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
SAINT-BRICE	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
SAINT-CYR-SUR-MORIN	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
SAINT-DENIS-LES-REBAIS	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
SAINTE-COLOMBE	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
SAINT-GERMAIN-SOUS-DOUE	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
SAINT-HILLIERS	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS



SAINT-JUST-EN-BRIE	CC BRIE NANGISSIENNE	PROVINOIS
SAINT-LEGER	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
SAINT-LOUP-DE-NAUD	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
SAINT-MARS-VIEUX-MAISONS	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
SAINT-MARTIN-DU-BOSCHET	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
SAINT-OUEN-SUR-MORIN	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
SAINT-REMY-LA-VANNE	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
SAINT-SAUVEUR-LES-BRAY	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
SAINT-SIMEON	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
SANCY-LES-PROVINS	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
SAVINS	CC BASSEE MONTOIS	PROVINOIS
SIGY	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
SOGNOLLES-EN-MONTOIS	CC BASSEE MONTOIS	PROVINOIS
SOISY-BOUY	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
SOURDUN	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
THENISY	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
VANVILLE	CC BRIE NANGISSIENNE	PROVINOIS
VERDELOT	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
VIEUX-CHAMPAGNE	CC BRIE NANGISSIENNE	PROVINOIS
VILLENAUXE-LA-PETITE	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
VILLENEUVE-LES-BORDES	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
VILLENEUVE-SUR-BELLOT	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
VILLIERS-SAINT-GEORGES	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
VILLIERS-SUR-SEINE	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
VILLUIS	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
VIMPELLES	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
VOULTON	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
VULAINES-LES-PROVINS	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS

1.2 Les missions du service public d'eau potable

Le S2e77 porte les missions de **Production, Transport et Distribution d'eau potable**. Il a pour vocation l'organisation du service public de distribution de l'eau potable sur le territoire des collectivités adhérentes. Il a qualité notamment :

- Pour étudier et réaliser les ouvrages nécessaires à la production, au stockage et à la distribution de l'eau potable,
- Pour assurer leur fonctionnement, leur entretien et leur renouvellement,
- Pour établir le règlement de service,
- Pour fixer le prix de l'eau.

Ces missions principales se décomposent selon 3 actions :

La gestion de la ressource et sa préservation

Afin d'être en mesure de garantir une eau de bonne qualité, les ressources en eau utilisées par le Syndicat font l'objet d'un suivi régulier, tant quantitatif que qualitatif.

Dans le cadre de rôle de producteur d'eau potable, le S2e77 est tenu par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 (article L-1321-2 du code de la santé public) **d'établir des périmètres de protection** autour de chaque captage qu'il exploite.

Etudier et concevoir une gestion patrimoniale

Les ressources puisées dans le milieu naturel font ensuite l'objet de traitement adapté par les différentes installations de production d'eau. L'eau ainsi traitée est ensuite acheminée vers les ouvrages de stockage. La distribution d'eau est ensuite réalisée à partir de réseaux gravitaires ou en pression permettant ainsi l'alimentation en eau de l'ensemble des abonnés du territoire. Des exigences réglementaires de rendement doivent être respectées (Loi Grenelle 2) sur la distribution de l'eau afin de limiter les pertes en eau.

Le S2e77 assure la mise en place **une gestion patrimoniale efficiente** pour pérenniser le patrimoine enterré de canalisations à l'attention des générations futures.

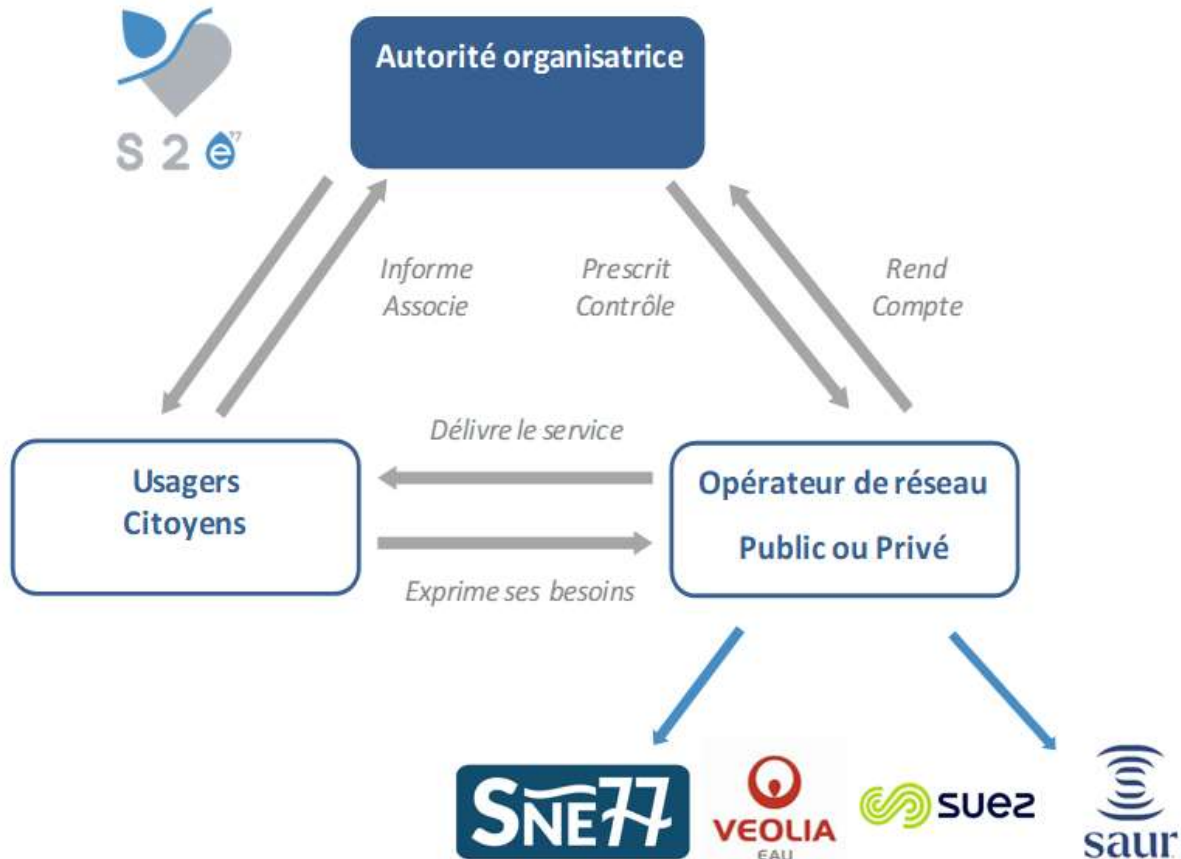
Cette gestion patrimoniale est établie par la réalisation :

- D'études amont du système d'alimentation en eau pour trouver les **solutions techniques appropriées** aux besoins et enjeux d'aujourd'hui et demain,
- D'études diagnostiques pour établir les programmes de **réhabilitation des ouvrages** nécessaires au service public de l'eau,
- Des programmes de **renouvellement de réseaux** pour conserver un patrimoine opérationnel et une qualité de service optimale.

Définir les modes d'exploitation et contrôler les exploitants

L'**exploitation quotidienne** des ouvrages et réseaux est déléguée à des exploitants. Ces exploitants peuvent être la **Régie SNE77** ou des **sociétés privées** où l'exploitation est déléguée dans le cadre de contrats de délégation de service public. Dans le cadre de nos missions, le Syndicat S2e77 assure :

- Le choix du mode d'exploitation,
- Le contrôle permanent.



1.3 Le mode de gestion

Le S2e77 porte l'investissement et les exploitants assurent le fonctionnement.

La répartition des obligations est la suivante :

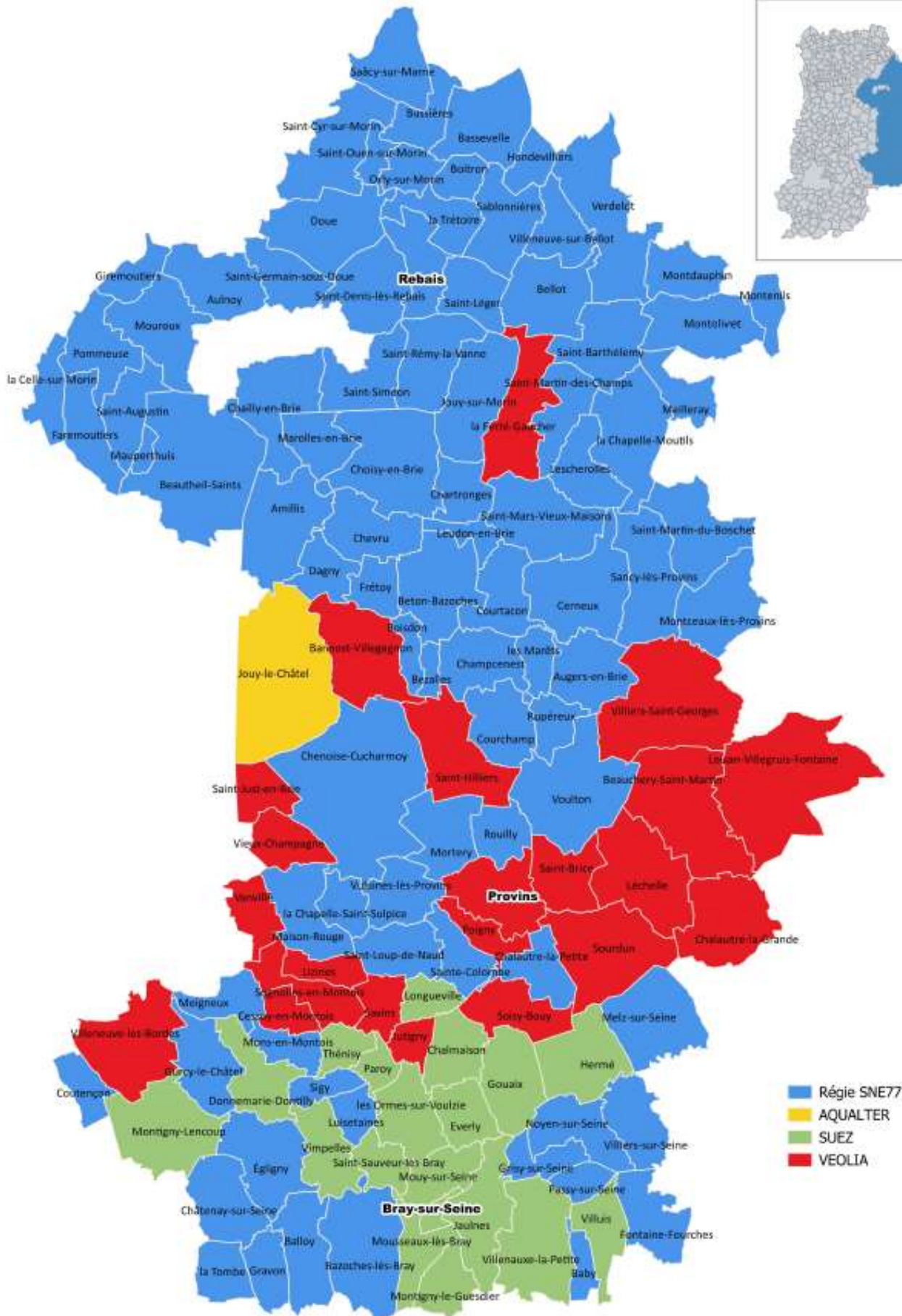
MISSIONS	NATURE	EXPLOITANTS	SYNDICAT S2E77
Gestion du service	Application du règlement de service	X	
	Exploitation et entretien courant des installations	X	
	Suivi de la qualité de l'eau	X	
Gestion des abonnés	Accueil des abonnés	X	
	Relève des compteurs	X	
	Facturation	X	
	Traitement réclamations	X	
	Entretien des compteurs	X	
Gestion du patrimoine	Renouvellement des compteurs	X	
	Renouvellement des équipements électromécaniques	X	
	Renouvellement des réseaux		X
	Réhabilitation des installations		X
	Génie-civil et ouvrages		X
	Construction nouveaux ouvrages		X

En 2023, sur les 132 communes, le service est exploité :

- En Régie pour 90 communes,
- En Prestations de Service Public (PS) pour 1 commune,
- En Délégation de Service Public (DSP) pour 41 communes.

MEMO

ZONE BUDGETAIRE	COMMUNES EN REGIE/PS	COMMUNES EN DSP	NOMBRE TOTAL 2023
NORD-EST	51	0	51
PROVINOIS	22	23	45
BASSEE-MONTOIS	18	18	36





S2e

COMMUNES	ADHESION AU	CONTRAT	EXPLOITANT
AMILLIS	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
AUGERS-EN-BRIE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
AULNOY	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
BABY	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
BALLOY	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
BANNOST-VILLEGAGNON	S2E77	DSP	VEOLIA
BASSEVELLE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
BAZOUCHES-LES-BRAY	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
BEAUCHERY-ST-MARTIN	S2E77	DSP	VEOLIA
BEAUTHEIL-SAINTS	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
BELLOT	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
BETON-BAZOUCHES	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
BEZALLES	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
BOISDON	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
BOITRON	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
BRAY-SUR-SEINE	S2E77	DSP	SUEZ
BUSSIERES	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
CERNEUX	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
CESSOY-EN-MONTOIS	S2E77	DSP	VEOLIA
CHAILLY-EN-BRIE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
CHALAUTRE-LA-GRANDE	S2E77	DSP	VEOLIA
CHALAUTRE-LA-PETITE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
CHALMAISON	S2E77	DSP	SUEZ
CHAMPCEVEST	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
CHARTRONGES	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
CHATENAY-SUR-SEINE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
CHENOISE-CUCHARMOY	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
CHEVRU	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
CHOISY-EN-BRIE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
COURCHAMP	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
COURTACON	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
COUTENCON	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
DAGNY	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
DONNEMARIE-DONTILLY	S2E77	DSP	SUEZ
DOUE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
EGLIGNY	S2E77	DSP	REGIE SNE77
EVERLY	S2E77	DSP	SUEZ
FAREMOUTIERS	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
FONTAINE-FOURCHES	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
FRETOY	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
GIREMOUTIERS	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
GOUAIX	S2E77	DSP	SUEZ
GRAVON	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
GRISY-SUR-SEINE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
GURCY-LE-CHATEL	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
HERME	S2E77	DSP	SUEZ
HONDEVILLIERS	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
JAULNES	S2E77	DSP	SUEZ



JOUY-LE-CHATEL	S2E77	DSP	AQUALTER
JOUY-SUR-MORIN	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
JUTIGNY	S2E77	DSP	VEOLIA
LA CELLE-SUR-MORIN	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
LA CHAPELLE-MOUTILS	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
LA CHAPELLE-SAINT-SULPICE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
LA TOMBE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
LA TRETOIRE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
LA-FERTE-GAUCHER	S2E77	DSP	VEOLIA
LECHELLE	S2E77	DSP	VEOLIA
LES MARETS	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
LES ORMES SUR VOULZIE	S2E77	DSP	SUEZ
LESCHEROLLES	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
LEUDON-EN-BRIE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
LIZINES	S2E77	DSP	VEOLIA
LONGUEVILLE	S2E77	DSP	SUEZ
LOUAN-VILLEGRUIS-FONTAINE	S2E77	DSP	VEOLIA
LUISETAINES	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
MAISON-ROUGE-EN-BRIE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
MAROLLES-EN-BRIE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
MAUPERTHUIS	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
MEIGNEUX	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
MEILLERAY	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
MELZ-SUR-SEINE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
MONS-EN-MONTOIS	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
MONTCEAUX-LES-PROVINS	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
MONTDAUPHIN	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
MONTENILS	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
MONTIGNY-LE-GUESDIER	S2E77	DSP	SUEZ
MONTIGNY-LENCOUPE	S2E77	DSP	SUEZ
MONTOLIVET	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
MORTERY	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
MOUROUX	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
MOUSSEAUX-LES-BRAY	S2E77	DSP	SUEZ
MOUY-SUR-SEINE	S2E77	DSP	SUEZ
NOYEN-SUR-SEINE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
ORLY-SUR-MORIN	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
PAROY	S2E77	DSP	SUEZ
PASSY-SUR-SEINE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
POIGNY	S2E77	DSP	VEOLIA
POMMEUSE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
PROVINS	S2E77	DSP	VEOLIA
REBAIS	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
ROUILLY	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
RUPEREUX	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
SAACY-SUR-MARNE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
SABLONNIERES	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
SAINT-AUGUSTIN	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
SAINT-BARTHELEMY	S2E77	REGIE	REGIE SNE77



SAINT-BRICE	S2E77	DSP	VEOLIA
SAINT-CYR-SUR-MORIN	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
SAINT-DENIS-LES-REBAIS	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
SAINTE-COLOMBE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
SAINT-GERMAIN-SOUS-DOUE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
SAINT-HILLIERS	S2E77	DSP	VEOLIA
SAINT-JUST-EN-BRIE	S2E77	DSP	VEOLIA
SAINT-LEGER	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
SAINT-LOUP-DE-NAUD	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
SAINT-MARS-VIEUX-MAISONS	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
SAINT-MARTIN-DU-BOSCHET	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
SAINT-OUEN-SUR-MORIN	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
SAINT-REMY-LA-VANNE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
SAINT-SAUVEUR-LES-BRAY	S2E77	DSP	SUEZ
SAINT-SIMEON	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
SANCY-LES-PROVINS	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
SAVINS	S2E77	DSP	VEOLIA
SIGY	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
SOGNOLLES-EN-MONTOIS	S2E77	DSP	VEOLIA
SOISY-BOUY	S2E77	PS	VEOLIA
SOURDUN	S2E77	DSP	VEOLIA
THENISY	S2E77	DSP	SUEZ
VANVILLE	S2E77	DSP	VEOLIA
VERDELOT	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
VIEUX-CHAMPAGNE	S2E77	DSP	VEOLIA
VILLENAUXE-LA-PETITE	S2E77	DSP	SUEZ
VILLENEUVE-LES-BORDES	S2E77	DSP	VEOLIA
VILLENEUVE-SUR-BELLOT	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
VILLIERS-SAINT-GEORGES	S2E77	DSP	VEOLIA
VILLIERS-SUR-SEINE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
VILLUIS	S2E77	DSP	SUEZ
VIMPELLES	S2E77	DSP	SUEZ
VOULTON	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
VULAINES-LES-PROVINS	S2E77	REGIE	REGIE SNE77

À noter que des contrats de DSP regroupent plusieurs communes :

- DSP CCMB 5 : Everly, Gouaix, Les Ormes-sur-Voulzie, Paroy, Vimpelles
- DSP Région de Bray-sur-Seine : Bray-sur-Seine, Jaulnes, Mousseaux-lès-Bray, Mouy-sur-Seine, Saint-Sauveur-lès-Bray
- DSP SIAPEM : Cessoy-en-Montois, Jutigny, Lizines, Savins, Sognolles-en-Montois.
- DSP Provins et Poigny.

1.4 Les usagers du service

Sur le périmètre du S2e77, la population desservie par le service public de l'eau potable est de **112 519** d'après le dernier recensement de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE).

Le nombre d'abonnés correspond au nombre d'usagers du service public de l'eau potable et il est de **51 822 abonnés** au 31 décembre 2023.



Le S2e77 dessert en eau potable 112 519 habitants. Le nombre d'usagers du service de l'eau potable est de 51 822 abonnés.

Le nombre d'habitants par abonné sur le territoire du S2e77 en 2023 est de 2,17 habitants / abonnés. Cet indicateur témoigne d'un habitat à tendance pavillonnaire.

MEMO

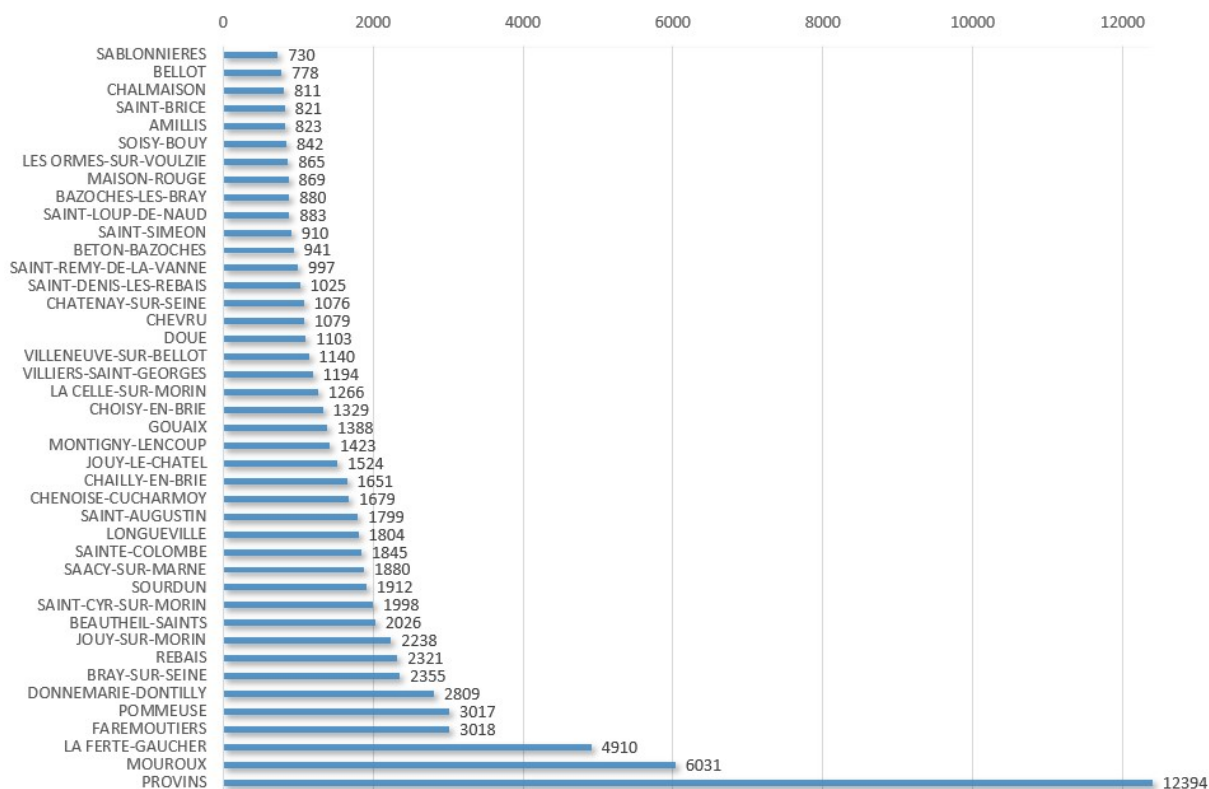
ZONE BUDGETAIRE	NOMBRE D'HABITANTS			NOMBRE D'ABONNES			RATIO
	2022	2023	% EVOL.	2022	2023	% EVOL	2023
NORD-EST	48 853	49 297	0.9%	22 763	23 036	1.2%	2.14
PROVINOIS	42 350	42 218	-0.3%	18 464	18 606	0.8%	2.27
BASSEE-MONTOIS	21 068	21 004	-0.3%	10 096	10 180	0.8%	2.06
TOTAL S2e77	112 271	112 519	0.2%	51 323	51 822	1.0%	2.17



	0	2000	4000	6000	8000	10000	12000
MONTENILS	25						
PASSY-SUR-SEINE	46						
VULAINES-LES-PROVINS	65						
SIGY	66						
RUPEREUX	100						
BABY	102						
GRISY-SUR-SEINE	108						
BOISDON	137						
MORTERY	146						
COURCHAMP	153						
LES MARETS	153						
GRAVON	166						
LEUDON-EN-BRIE	166						
PAROY	167						
FRETOY	169						
VANVILLE	185						
GIREMOUTIERS	187						
LIZINES	188						
VIEUX-CHAMPAGNE	192						
CHAMPCENEST	199						
LA TOMBE	203						
CESSOY-EN-MONTOIS	219						
MEIGNEUX	237						
BEZALLES	238						
LUISETAINES	239						
MONTDAUPHIN	239						
MONTOLIVET	241						
LA CHAPELLE-SAINT-SULPICE	244						
SAINT-JUST-EN-BRIE	245						
COURTACON	250						
SAINT-LEGER	255						
HONDEVILLIERS	259						
VILLUIS	261						
SAINT-MARS-VIEUX-MAISONS	263						
COUTENÇON	274						
DAGNY	274						
SAINT-MARTIN-DU-BOSCHET	278						
AUGERS-EN-BRIE	299						
CHARTRONGES	301						
VILLIERS-SUR-SEINE	302						
THENISY	305						
MONTIGNY-LE-GUESDIER	311						
CERNEUX	313						
VOULTON	315						
MONTCEAUX-LES-PROVINS	323						
EGLIGNY	325						
SANCY-LES-PROVINS	330						
BALLOY	338						
BOITRON	341						
SAINT-BARTHELEMY	344						
JAILNES	349						
MELZ-SUR-SEINE	354						
MOUY-SUR-SEINE	365						
BEAUCHERY-SAINT-MARTIN	369						
AULNOY	370						
SAINT-SAUVEUR-LES-BRAY	371						
SOGNOLLES-EN-MONTOIS	372						
NOYEN-SUR-SEINE	392						
BASSEVELLE	394						
MAROLLES-EN-BRIE	421						
VILLENAUXE-LA-PETITE	431						
LA CHAPELLE-MOUTILS	436						
LESCHEROLLES	449						
MONS-EN-MONTOIS	455						
MAUPERTHUIS	476						
SAINT-HILLIERS	496						
LA TRETOIRE	499						
MEILLERAY	500						
ROUILLY	502						
LOUAN-VILLEGRUIS-FONTAINE	515						
POIGNY	521						
VIMPELLES	528						
JUTIGNY	540						
SAINT-OUEN-SUR-MORIN	540						
BUSSIÈRES	542						
CHALAUTRE-LA-PETITE	570						
GURCY-LE-CHATEL	570						
SAINT-GERMAIN-SOUS-DOUE	572						
FONTAINE-FOURCHES	584						
EVERLY	590						
LECHELLE	599						
SAVINS	607						
VILLENEUVE-LES-BORDES	621						
HERME	632						
VERDELOT	645						
BANNOST-VILLEGAGNON	661						
SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	667						
ORLY-SUR-MORIN	669						
MOUSSEAUX-LES-BRAY	671						
CHALAUTRE-LA-GRANDE	688						



S 2 e



2 Les caractéristiques techniques du service

Les données et analyses contenues dans ce document s'inscrivent dans le cadre des obligations définies par l'article D2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et ont pour objet de présenter les indicateurs figurant à l'annexe V de ce même code.

En raison des spécificités du territoire du S2e77, et notamment de par l'existence d'un découpage par modes d'exploitation et par zones budgétaires, une adaptation de la méthodologie a été retenue, comprenant notamment :

- Une analyse des données à la fois consolidées et réparties par zone budgétaire ou par Unités de Distribution (UD) afin de permettre une lecture pertinente des activités du Syndicat ;
- Une mise en perspective des données par rapport aux années précédentes lorsque cela est possible en raison des variations de périmètres dues à l'intégration de nouvelles communes.

Les principaux équipements liés au service public de l'eau potable au sein du S2e77 sont des équipements de production, de traitement, de transport, de stockage et de distribution. D'autres équipements comme les surpresseurs et régulateurs de pression et/ou débit sont nécessaires au bon déroulement de la distribution en eau potable mais ne sont pas détaillés dans le présent rapport.

En synthèse, à l'échelle du S2e77, en 2022 le patrimoine est le suivant.



67 captages



8 usines de traitement



13 imports et exports en gros



155 ouvrages de stockage



1 974 kilomètres de réseau d'eau potable

Afin d'améliorer la lisibilité, les tableaux présentant les équipements sont découpés ci-après par unités de distribution.

2.1 Définition des Unités de Distribution

Les unités de distribution définissent un ensemble de canalisations d'eau potable partageant la même qualité de l'eau potable distribuée.



Faits marquants 2022/2023

En 2023, les travaux du TransprEAUvinois ont continué. Cependant, le franchissement des voies SNCF à Provins ayant eu lieu en août et septembre 2023, le raccordement des communes a commencé en fin d'année 2023 et n'est donc pas pris en compte dans les changements des unités de distribution.

Le nombre d'unité de distribution reste donc de 49 unités.

À noter que le découpage en unités de distribution ne se superpose pas aux limites communales : une commune peut être sur plusieurs unités de distribution selon les hameaux. Cela est spécifié dans les tableaux ci-dessous. Sont aussi spécifiées, les communes non adhérentes au S2e77 mais qui sont alimentées tout en partie à partir du réseau du S2e77. Elles sont au nombre de 14. Les abonnés sont facturés par l'exploitant du S2e77.



MEMO

ZONE BUDGETAIRE	NOMBRE UNITES DE DISTRIBUTION 2022	NOMBRE UNITES DE DISTRIBUTION 2023
NORD-EST	13	13
PROVINOIS	19	19
BASSEE-MONTOIS	17	17
TOTAL S2e77	49	49



Zone Budgétaire Nord-Est

UNITES DE DISTRIBUTION	COMMUNES CONCERNEES EN TOTALITE	COMMUNES SUR PLUSIEURS UD	COMMUNES NON ADHERENTES
UDA	LA CELLE-SUR-MORIN	FAREMOUTIERS POMMEUSE MOURoux	COULOMMIERS, GUERARD
UDB	AMILLIS, BEAUTHEIL-SAINTS, BETON-BAZOCHEs, CHAILLY- EN-BRIE, CHARTRONGES, CHEVRU, CHOISY-EN-BRIE, DAGNY, FRETOY, LEUDON-EN- BRIE, MAROLLES-EN-BRIE, MAUPERTHUIS, SAINT- AUGUSTIN	FAREMOUTIERS POMMEUSE JOUY-SUR-MORIN MOURoux SAINT-SIMEON	TOUQUIN
UDD	BASSEVELLE, BOITRON, BUSSIERES, HONDEVILLIERS, LA TRETOIRE, ORLY-SUR- MORIN, SABLONNIERES	DOUE REBAIS SAINT-LEGER	
UDE	AULNOY, GIREMOUTIERS, SAINT-DENIS-LES-REBAIS, SAINT-GERMAIN-SOUS-DOUE	DOUE	CHAUFFRY COULOMMIERS
UDF-UDG	BELLOT, MONTDAUPHIN, MONTENILS, MONTOLIVET, SAINT-BARTHELEMY, VILLENEUVE-SUR-BELLOT	JOUY-SUR-MORIN SAINT-LEGER VERDELOT	LA CELLE-SOUS- MONTMIRAIL, VENDIERES, VIELS-MAISONS
UDH		VERDELOT	
UDI	SAACY-SUR-MARNE, SAINT-OUEN-SUR-MORIN	SAINT-CYR-SUR-MORIN	CITRY-SUR-MARNE, JOUARRE, LUZANCY, RUEIL-EN-BRIE
UDJ-UDK	LA CHAPELLE-MOUTILS, LESCHEROLLES, MEILLERAY, SAINT-MARS-VIEUX-MAISONS, SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	CERNEUX, LA FERTE-GAUCHER, SANCY-LES-PROVINS	VILLENEUVE-LA-LIONNE
UDL		SAINT-CYR-SUR-MORIN	
UDM	SAINT-REMY-LA-VANNE	REBAIS, SAINT-SIMEON	
UDN		JOUY-SUR-MORIN	
UDO		CERNEUX	
UDQ	MONTCEAUX-LES-PROVINS		



S 2 e

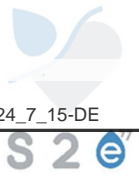
Zone Budgétaire Provinois

UNITES DE DISTRIBUTION	COMMUNES CONCERNEES EN TOTALITE	COMMUNES SUR PLUSIEURS UD	COMMUNES NON ADHERENTES
UD P1		AUGERS-EN-BRIE	
UD P2		AUGERS-EN-BRIE	
UD P3	BANNOST-VILLEGAGNON, JOUY-LE-CHATEL	BEZALLES, CHENOISE-CUCHARMOY	
UD P4	BEAUCHERY-SAINT-MARTIN		
UD P5	CHALAUTRE-LA-GRANDE		SAINT-NICOLAS-LA-CHAPELLE
UD P8	BOISDON, CHAMPCENEST, COURCHAMP, LES MARETS	BEZALLES	
UD P9	COURTACON		
UD P12		LA FERTE-GAUCHER	
UD P13	LONGUEVILLE		
UD P15		LOUAN-VILLEGRUIS-FONTAINE	
UD P16		LOUAN-VILLEGRUIS-FONTAINE	
UD P17	MORTERY		
UD P18	CESSOY-EN-MONTOIS, CHALAUTRE-LA-PETITE, CHALMAISON, CHENOISE-CUCHARMOY, JUTIGNY, LA CHAPELLE-SAINT-SULPICE, LECHELLE, LIZINES, MAISON-ROUGE-EN-BRIE, POIGNY, PROVINS, SAINTE-COLOMBE, SAINT-BRICE, GOUAIX, SAVINS, SOGNOLLES-EN-MONTOIS, SOURDUN, SAINT-JUST-EN-BRIE, VANVILLE, VIEUX-CHAMPAGNE, VULAINES-LES-PROVINS	SOISY-BOUY	
UD P19	ROUILLY		
UD P20		SANCY-LES-PROVINS	
UD P21	SAINT-HILLIERS		
UD P23	RUPEREUX, VILLIERS-SAINT-GEORGES, VOULTON		
UD P26	SAINT-MARTIN-DU-BOSCHET		
UD P27	MELZ-SUR-SEINE		

Zone Budgétaire Bassée Montois

Nota : la commune de Gouaix est rattachée à une unité de distribution (UP18) de la zone budgétaire du Provinois.

UNITES DE DISTRIBUTION	COMMUNES CONCERNEES EN TOTALITE	COMMUNES SUR PLUSIEURS UD	COMMUNES NON ADHERENTES
UD BM1	BABY	VILLENAUXE-LA-PETITE	
UD BM2	BAZOUCHES-LES-BRAY		
UD BM3	CHATENAY-SUR-SEINE, EGLIGNY	LA TOMBE	COURCELLES-EN-BASSEE
UD BM4	COUTENÇON		
UD BM5	FONTAINE-FOURCHES		
UD BM6	BALLOY, GRAVON		
UD BM7	HERME	SOISY-BOUY	
UD BM8	BRAY-SUR-SEINE, DONNEMARIE-DONTILLY, JAULNES, LUISETAINES, MONS-EN-MONTOIS, MOUSSEAU-LES-BRAY, MOUY-SUR-SEINE, PAROY, SAINT-SAUVEUR-LES-BRAY, SIGY, THENISY, VIMPELLES	GRISY-SUR-SEINE	
UD BM9	MONTIGNY-LE-GUESDIER		
UD BM10	LES ORMES-SUR-VOULZIE, EVERLY		
UD BM11	NOYEN-SUR-SEINE, VILLIERS-SUR-SEINE		
UD BM12		VILLENAUXE-LA-PETITE, GRISY-SUR-SEINE	
UD BM13	VILLENEUVE-LES-BORDES	GURCY-LE-CHATEL	
UD BM14	VILLUIS, PASSY-SUR-SEINE		
UD BM15	MONTIGNY-LENCOUP	GURCY-LE-CHATEL	
UD BM16	MEIGNEUX		
UD BM17		LA TOMBE	



Unités de Distribution 2023



2.2 Les ressources

Chaque ressource possède un débit et une durée de prélèvement nominaux, c'est-à-dire autorisés par l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique (DUP).



Le S2e77 dispose de 67 captages en service. Chaque captage alimente une ou plusieurs Unité de Distribution.



Faits marquants 2022/2023

En 2022, aucun raccordement supplémentaire de communes au TransprEAUvinois par rapport à 2022 n'a eu lieu donc aucun captage n'a été mis à l'arrêt.



MEMO

ZONE BUDGETAIRE	NOMBRE DE CAPTAGES 2022	NOMBRE DE CAPTAGES 2023
NORD-EST	21	21
PROVINOIS	31	31
BASSEE-MONTOIS	15	15
TOTAL S2e77	67	67

Zone Budgétaire Nord-Est

UNITES DE DISTRIBUTION	CAPTAGES	IMPORT D'EAU EXTERIEUR AU S2E77
UDA	AMILLIS 1 AMILLIS 2 BEAUTHEIL 1 BEAUTHEIL 2	
UDB	DAGNY 2	EN PARTIE
UDD	HONDEVILLIERS 1 HONDEVILLIERS 2	
UDE	HONDEVILLIERS 1 HONDEVILLIERS 2 DOUE	
UDF-UDG	VERDELLOT BASSE CROIX VERDELLOT LE MONT	
UDH	MELANGE UDD ET UDF-UDG	
UDI	SAACY-SUR-MARNE	EN PARTIE
UDJ-UDK	SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	



S 2 e

	LESCHEROLLES	
UDL	SAINT-CYR-SUR-MORIN	
UDM	SAINT-REMY-LA-VANNE LES ARCHES 1 SAINT-REMY-LA-VANNE LES ARCHES 2 SAINT-REMY-LA-VANNE LES LISSES	
UDN	JOUY-SUR-MORIN 1 JOUY-SUR-MORIN 2	
UDO	CERNEUX	
UDQ	MONTCEAUX-LES-PROVINS	

Zone Budgétaire Provinois

UNITES DE DISTRIBUTION	CAPTAGES	IMPORT D'EAU EXTERIEUR AU S2E77
UD P1	AUGERS-EN-BRIE BOURG	
UD P2	AUGERS-EN-BRIE COËFFRIN	
UD P3	BANNOST-VILLEGAGNON	
UD P4	BEAUCHERY-SAINT-MARTIN	
UD P5	CHALAUTRE-LA-GRANDE	
UD P8	COURCHAMP	
UD P9	COURTACON	
UD P12	LA FERTE GAUCHER COLONNES LA FERTE GAUCHER DELISLE LA FERTE GAUCHER SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS 2 LA FERTE GAUCHER LA BEGONNERIE	
UD P13	LONGUEVILLE 1	
UD P15	LOUAN 1	
UD P16	VILLEGRUIS 2	
UD P17	MORTERY	
UD P18	NOYEN-SUR-SEINE P1 NOYEN-SUR-SEINE P2 NOYEN-SUR-SEINE P3 NOYEN-SUR-SEINE F3	
UD P19	ROUILLY 1	
UD P20	SANCY-LES-PROVINS	
UD P21	SAINT-HILLIERS	
UD P23	VILLIERS-SAINT-GEORGES 2	
UD P26	-	EN TOTALITE
UD P27	-	EN TOTALITE



Zone Budgétaire Bassée Montois

UNITES DE DISTRIBUTION	CAPTAGES	IMPORT D'EAU EXTERIEUR AU S2E77
UD BM1	BABY	
UD BM2	BAZOUCHES LES BRAY F1 BAZOUCHES LES BRAY F2	
UD BM3	CHATENAY SUR SEINE 3	
UD BM4	COUTENCON	
UD BM5	FONTAINE FOURCHES	
UD BM6	GRAVON	
UD BM7	HERMÉ	
UD BM8	JAULNES	
UD BM9	MONTIGNY LE GUESDIER	
UD BM10	LES-ORMES-SUR-VOULZIE	
UD BM11	NOYEN SUR SEINE (communal)	
UD BM12	VILLENAUXE LA PETITE	
UD BM13	VILLENEUVE LES BORDES	
UD BM14	VILLUIS	
UD BM15	-	EN TOTALITE
UD BM16	-	EN TOTALITE
UD BM17	-	EN TOTALITE

Les ressources mises à l'arrêt sur l'exercice précédent sont les suivantes.

Ce patrimoine reste à entretenir et à surveiller ; ces ouvrages sont donc comptabilisés dans le tableau ci-dessous.

CAPTAGES	ANNEE DE MISE A L'ARRET
CHALAUTRE-LA-PETITE	2021
CHALMAISON	2021
CUCHARMOY	2021
LA CHAPELLE-SAINT-SULPICE	2021
LONGUEVILLE 2	2021
SAINT-LOUP-DE-NAUD	2021
VIEUX-CHAMPAGNE	2021
VULAINES-LES-PROVINS	2021

2.3 La production

Lorsque la ressource ne présente pas les critères de qualité réglementaires pour être consommée, il est nécessaire de la traiter. Grâce à des usines de traitement de l'eau intégrant des procédés de traitement adaptés, la ressource est potabilisée afin d'être conforme à la réglementation.



Le S2e77 dispose de 8 usines de traitement.

Conformément à la réglementation, les autres ressources sont uniquement désinfectées par chloration.

Zone Budgétaire Nord-Est

UNITES DE DISTRIBUTION	USINE	LOCALISATION	TRAITEMENT
UDA	USINE D'ÉPIEDS	BEAUTHEIL-SAINTS	PESTICIDES ET SELENIUM
UDD	USINE D'HONDEVILLIERS	HONDEVILLIERS	PESTICIDES ET NITRATES
UDF-UDG	USINE DE VERDELOT	VERDELOT	PESTICIDES
UDQ	USINE DE MONTCEAUX	MONTCEAUX-LES-PROVINS	PESTICIDES

Zone Budgétaire Provinois

UNITES DE DISTRIBUTION	USINE	LOCALISATION	TRAITEMENT
UD P13	USINE DE LONGUEVILLE	LONGUEVILLE	PESTICIDES
UD P18	USINE DU TRANSPREAUVINOIS	HERME	FER

Zone Budgétaire Bassée Montois

UNITES DE DISTRIBUTION	USINE	LOCALISATION	TRAITEMENT
UD BM3	USINE DE CHATENAY	CHATENAY-SUR-SEINE	FER
UD BM10	USINE DES ORMES	LES ORMES-SUR-VOULZIE	PESTICIDES ET NITRATES

2.4 Les achats et ventes en gros d'eau

En complément de l'eau produite sur le territoire du S2e77, **des achats d'eau à des Collectivités extérieures** sont réalisés. Ces achats d'eau ont plusieurs objectifs :

- Assurer l'alimentation en eau lorsqu'il n'y a pas de captages,
- Compléter la production lorsque les ressources ne sont pas suffisantes pour assurer les besoins en eau,
- Assurer une sécurisation et pouvoir se secourir mutuellement en cas de dysfonctionnement ou de crise.



Le S2e77 dispose de 13 interconnexions d'import et/ou export d'eau avec des Collectivités extérieures.

Zone Budgétaire Nord-Est

UNITES DE DISTRIBUTION	TYPE D'INTERCONNEXION	COLLECTIVITE EXTERIEURE
UDB	IMPORT D'EAU	SYNDICAT DE CRECY-LA-CHAPELLE
UDI	IMPORT D'EAU	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE COULOMMIERS PAYS DE BRIE
<i>Depuis UDE</i>	EXPORT D'EAU	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE COULOMMIERS PAYS DE BRIE
<i>Depuis UDH</i>	EXPORT D'EAU	COMMUNE DE VIELS-MAISONS
<i>Depuis UDQ</i>	EXPORT D'EAU	COMMUNE DE SAINT-BON
<i>Depuis UDB</i>	EXPORT D'EAU	COMMUNE DE VAUDOY

Zone Budgétaire Provinois

UNITES DE DISTRIBUTION	TYPE D'INTERCONNEXION	COLLECTIVITE EXTERIEURE
UD P26	IMPORT D'EAU	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SEZANNE SUD-OUEST MARNAIS
UD P27	IMPORT D'EAU	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES EAUX DE L'AUBE (SDDEA)
<i>Depuis UD P5</i>	EXPORT D'EAU	COMMUNE DE SAINT-NICOLAS-LA-CHAPELLE

Zone Budgétaire Bassée Montois

UNITES DE DISTRIBUTION	TYPE D'INTERCONNEXION	COLLECTIVITE EXTERIEURE
UD BM3	IMPORT D'EAU	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTEREAU
UD BM15	IMPORT D'EAU	COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 2 FLEUVES (CC2F)
UD BM16	IMPORT D'EAU	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRAITEMENT ET TRANSPORT D'EAU POTABLE (SITTEP NANGIS)
UD BM17	IMPORT D'EAU	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTEREAU



2.5 Le stockage

L'eau traitée et/ou achetée en gros est ensuite stockée dans des châteaux d'eau, des réservoirs enterrés ou des réservoirs au sol.



Les équipements de stockage du S2e77 sont au nombre de 155 ouvrages de stockage.



MEMO

ZONE BUDGETAIRE	NOMBRE D'OUVRAGES 2021	NOMBRE D'OUVRAGES 2022	CAPACITE TOTALE M3
NORD-EST	58	58	15 320
PROVINOIS	64	64	17 285
BASSEE-MONTOIS	33	33	7 885
TOTAL S2e77	155	155	40 490

Zone Budgétaire Nord-Est

UNITES DE DISTRIBUTION	NOMBRE D'OUVRAGES	CAPACITE TOTALE M3
UDA	8	4 230
UDB	8	2 660
UDD	3	1 100
UDE	6	960
UDF-UDG	7	1 510
UDH	3	390
UDI	2	700
UDJ-UDK	8	1 290
UDL	2	250
UDM	5	1220
UDN	4	710
UDO	1	150
UDQ	1	150

Zone Budgétaire Provinois

UNITES DE DISTRIBUTION	NOMBRE D'OUVRAGES	CAPACITE TOTALE M3
UD P1	1	50
UD P2	1	100
UD P3	6	1 060
UD P4	2	300
UD P5	1	150



S 2 e

UD P8	1	200
UD P9	1	100
UD P12	5	1 780
UD P13	1	500
UD P15	1	120
UD P16	1	100
UD P17	1	60
UD P18	23	11 445
UD P19	1	300
UD P20	1	110
UD P21	1	120
UD P23	4	440
UD P26	1	150
UD P27	1	200

Zone Budgétaire Bassée Montois

UNITES DE DISTRIBUTION	NOMBRE D'OUVRAGES	CAPACITE TOTALE M3
UD BM1	1	100
UD BM2	1	200
UD BM3	2	450
UD BM4	1	50
UD BM5	1	300
UD BM6	1	200
UD BM7	2	290
UD BM8	11	3 515
UD BM9	1	300
UD BM10	2	330
UD BM11	2	500
UD BM12	1	200
UD BM13	1	250
UD BM14	1	200
UD BM15	3	600
UD BM16	1	150
UD BM17	0	-

Les ouvrages de stockage mis à l'arrêt sur l'exercice précédents sont les suivants. Ce patrimoine reste à entretenir et à surveiller ; ces ouvrages sont donc comptabilisés ci-dessous.

OUVRAGES DE STOCKAGE	CAPACITE TOTALE M3	ANNEE DE MISE A L'ARRET
CHALAUTRE-LA-PETITE RESERVOIR SEMI ENTERRE	150	2021
CUCHARMOY RESERVOIRS SEMI ENTERRES	2 X 40	2021
LA CHAPELLE-SAINT-SULPICE CHATEAU D'EAU	45	2021
MAISON-ROUGE CHATEAU D'EAU DU BOURG	100	2021

2.6 La distribution

L'alimentation en eau potable est assurée par les ouvrages de stockage et le réseau de canalisations enterrées. La distribution d'eau aux abonnés est ensuite assurée par les branchements et comptabilisées par des compteurs.



Le linéaire de canalisations d'eau potable sur le territoire du S2e77 est d'environ 1 974 kilomètres.

Le nombre d'habitants au kilomètre de réseau d'eau potable sur le territoire du S2e77 en 2023 est de 57 habitants / kilomètre.

Le nombre d'abonnés au kilomètre de réseau d'eau potable sur le territoire du S2e77 en 2023 est de 26 abonnés / kilomètre.



Faits marquants 2022/2023

Le linéaire de réseau d'eau potable du S2e77 a peu bougé entre 2022 et 2023 et ce malgré les travaux du TransprEAUvinois. Cela s'explique par une augmentation de 23 kilomètres de réseau liée au TransprEAUvinois mais aussi par des diminutions de linéaire.

Ces diminutions sont liées principalement au retrait de Courcelles-en-Bassée soit environ 11 kilomètres de réseau. Cette commune était initialement prise en compte dans les linéaires car elle faisait partie intégrante de l'ancien SIAEP de Châtenay-sur-Seine.

Enfin, des réajustements de linéaire ont été réalisés grâce à l'amélioration de la connaissance du patrimoine enterré et à la finalisation des SIG dans le cadre des schémas directeurs.



MEMO

ZONE BUDGETAIRE	LINEAIRE 2022	LINEAIRE 2023	HABITANTS 2023	DENSITE 2023 (HAB. / KM)
NORD-EST	961	952	49 297	51.8
PROVINOIS	679	703	42 218	60.1
BASSEE-MONTOIS	329	319	21 004	65.8
TOTAL S2e77	1 969	1 974	112 519	57.0



Zone Budgétaire Nord-Est

UNITES DE DISTRIBUTION	LINEAIRE 2022	LINEAIRE 2023	HABITANTS 2023	DENSITE 2023
UDA	99 475	99 497	11 099	112
UDB	286 636	279 952	13 502	48
UDD	108 445	108 442	4 330	40
UDE	67 501	67 479	3 152	47
UDF-UDG	97 612	96 433	3 250	34
UDH	48 768	48 768	1 340	27
UDI	50 061	50 114	3 883	77
UDJ-UDK	88 179	87 733	2 812	32
UDL	10 300	10 300	1 005	98
UDM	59 126	59 035	3 901	66
UDN	28 105	28 102	2 125	76
UDO	8 544	8 354	316	38
UDQ	8 061	8 065	382	47

Zone Budgétaire Proinois

UNITES DE DISTRIBUTION	LINEAIRE 2022	LINEAIRE 2023	HABITANTS 2023	DENSITE 2023
UD P1	4 009	4 051	238	62
UD P2	1 923	1 924	61	32
UD P3	94 247	94 238	3 886	41
UD P4	15 170	15 170	369	24
UD P5	17 159	17 159	688	40
UD P8	32 755	32 755	880	27
UD P9	12 564	11 537	250	22
UD P12	37 534	37 534	4 876	130
UD P13	15 671	15 671	1 804	115
UD P15	9 120	9 209	258	28
UD P16	9 120	9 209	258	28
UD P17	8 042	6 080	146	24
UD P18	326 326	353 586	26 300	74
UD P19	5 200	4 710	502	107
UD P20	6 105	6 106	330	54
UD P21	15 466	15 464	476	31
UD P23	47 835	47 332	1 609	34
UD P26	13 090	12 835	278	22
UD P27	7 944	7 940	354	45

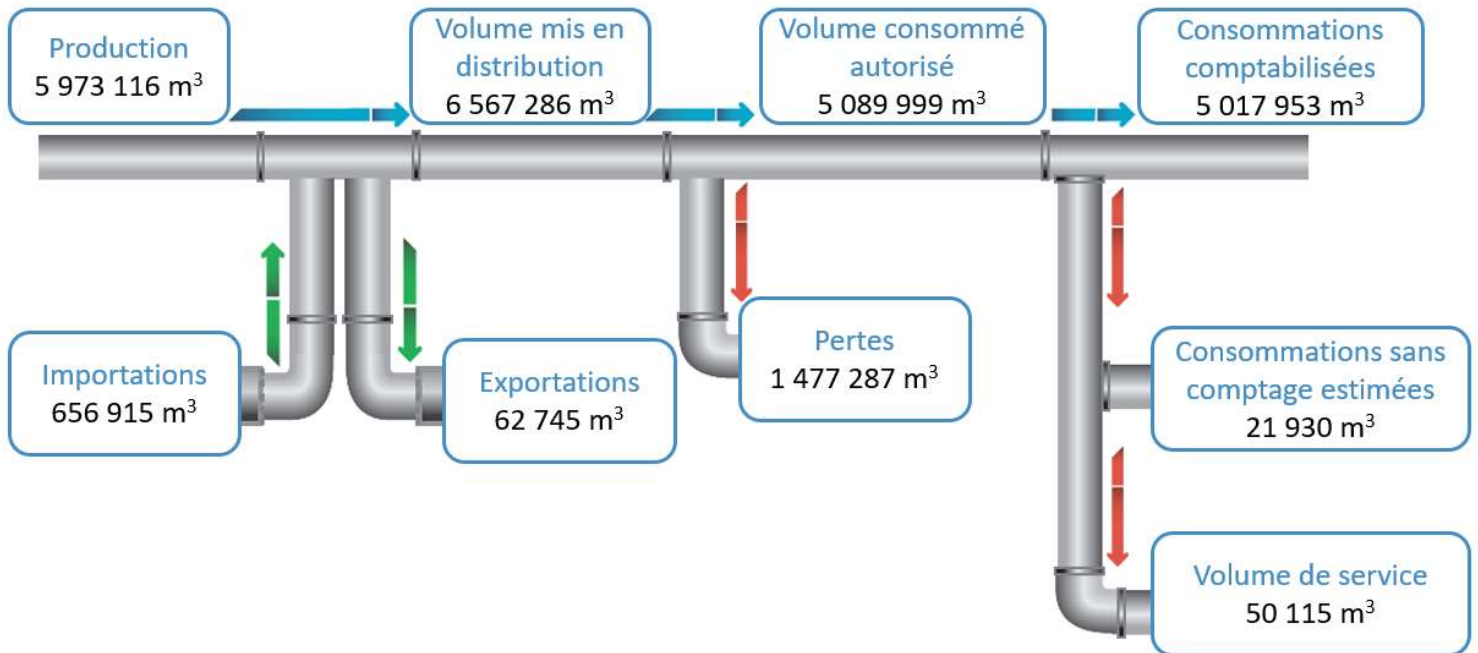
**Zone Budgétaire Bassée Montois**

UNITES DE DISTRIBUTION	LINEAIRE 2022	LINEAIRE 2023	HABITANTS 2023	DENSITE 2023
UD BM1	3 032	3 083	102	33
UD BM2	9 646	9 602	880	92
UD BM3	33 207	22 420	1 600	71
UD BM4	2 426	2 427	274	113
UD BM5	8 120	8 121	584	72
UD BM6	20 125	20 125	504	25
UD BM7	11 163	11 163	632	57
UD BM8	127 020	127 324	8 682	68
UD BM9	3 401	3 401	311	91
UD BM10	17 294	17 313	1 445	83
UD BM11	16 721	16 750	694	41
UD BM12	16 911	16 911	539	32
UD BM13	16 602	16 604	735	44
UD BM14	6 443	6 443	307	48
UD BM15	30 037	30 095	1 879	62
UD BM16	3 084	3 084	237	77
UD BM17	3 887	3 887	203	52

3 Le bilan de l'exploitation

Le bilan de l'exploitation permet d'analyser les volumes prélevés, produits, achetés, vendus et consommés sur le territoire. Ce bilan permet ensuite de calculer les indices de performance tel que le rendement de réseau et d'identifier les volumes de pertes.

Schéma des volumes à l'échelle du S2e77



Faits marquants 2022/2023

Dans les paragraphes suivants, on constatera que les volumes prélevés et produits présentent une légère baisse de -3,5% entre 2022 et 2023. Cette baisse est du même ordre de grandeur que les années précédentes.

Les volumes importés sont stables.

Les volumes exportés présentent quant à eux une hausse significative entre 2022 et 2023 qui était déjà observée sur les années précédentes.

Les volumes consommés autorisés présentent une légère baisse de -1,9%. Ce constat était observé sur les exercices précédents.

Les pertes en eau en 2022 à l'échelle du Syndicat de 1 551 027 m³ sont en baisse de -8% par rapport à 2022 et de -13% par rapport à 2021. Cette baisse continue est le résultat des actions de renouvellement de réseau et de recherche de fuite préventive menées par le Syndicat.



3.1 Les volumes prélevés



Pour l'exercice 2023, le S2e77 a prélevé 6 068 470 m³ d'eau pour desservir en eau potable ses 132 communes.

L'ensemble des ressources prélevées pour la production d'eau potable est d'origine souterraine.



MEMO

ZONE BUDGETAIRE	VOLUME PRELEVE 2022	VOLUME PRELEVE 2023	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
NORD-EST	2 472 450	2 331 540	-140 910	-5.7%
PROVINOIS	2 785 016	2 701 649	-83 367	-3.0%
BASSEE-MONTOIS	1 032 206	1 035 281	3 075	0.3%
TOTAL S2e77	6 289 672	6 068 470	-221 202	-3.5%



Faits marquants 2022/2023

On note des variations importantes pour les UD suivantes de la Zone Nord-Est :

- UDO : forte augmentation des volumes prélevés du fait des besoins en volume de service pour la désinfection du nouveau réseau du TransprEAUvinois.
- UDI : augmentation des volumes prélevés entre 2022 et 2023 car en 2022, l'import depuis l'UDD avait été privilégié du fait de la réhabilitation des ouvrages de stockage de Saâcy-sur-Marne.
- UDL : forte diminution des volumes prélevés entre 2022 et 2023 pour les mêmes raisons en 2022.
- UDJ et K : diminution des volumes car cette UD fait partie des UD qui ont été raccordées au TransprEAUvinois en fin d'année 2023.
- UDH : forte augmentation des volumes prélevés du fait d'une diminution des volumes importés depuis l'UDD et des volumes vendus à la commune de Viels-Maisons.
- UDD : forte diminution des volumes prélevés du fait d'une diminution des volumes exportés vers l'UDH.
- UDB : diminution des volumes prélevés essentiellement due à une baisse des volumes vendus à la commune de Vaudoy.



Sur la Zone Provinois, on note :

- UD P2, P8, P9, P12, P17, P19 et P23 : une diminution des volumes du fait du raccordement de ces UD en fin d'année au TransprEAUvinois.
- UD P2 : une nette diminution des volumes prélevés essentiellement due à une amélioration du rendement sur la commune de Jouy-le-Châtel.
- UP21 : une diminution des volumes prélevés due à une diminution des volumes comptabilisés. Ce constat fera l'objet d'une attention particulière pour l'exercice suivant.

Sur la Zone Bassée-Montois, on observe :

- UD BM1 : baisse des volumes prélevés notamment due à une baisse des volumes exportés vers la commune de Villenauxe-la-Petite.
- UD BM12 : baisse des volumes prélevés due à une amélioration du rendement sur la commune de Villenauxe-la-Petite.
- UD BM14 : augmentation des volumes prélevés due à une augmentation des volumes comptabilisés. Ce constat fera l'objet d'une attention particulière pour l'exercice suivant.

Zone Budgétaire Nord-Est

UNITES DE DISTRIBUTION	VOLUME PRELEVE 2022	VOLUME PRELEVE 2023	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
UDA	683 993	658 470	-25 523	-4%
UDB	342 682	303 023	-39 659	-12%
UDD	512 166	429 137	-83 029	-16%
UDE	51 868	49 366	-2 502	-5%
UDF-UDG	199 514	187 132	-12 382	-6%
UDH	20 146	36 147	16 001	79%
UDI	156 926	184 535	27 609	18%
UDJ-UDK	133 648	109 080	-24 568	-18%
UDL	5 508	3 352	-2 156	-39%
UDM	220 305	225 079	4 774	2%
UDN	106 794	103 746	-3 048	-3%
UDO	12 891	15 659	2 768	21%
UDQ	26 009	26 814	805	3%



Zone Budgétaire Proinois

UNITES DE DISTRIBUTION	VOLUME PRELEVE 2022	VOLUME PRELEVE 2023	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
UD P1	12 764	13 569	805	6%
UD P2	3 765	3 242	-523	-14%
UD P3	306 285	261 230	-45 055	-15%
UD P4	21 727	21 533	-194	-1%
UD P5	51 931	48 553	-3 378	-7%
UD P8	56 018	46 668	-9 350	-17%
UD P9	21 787	15 773	-6 014	-28%
UD P12	350 039	324 419	-25 620	-7%
UD P13	38 755	35 910	-2 845	-7%
UD P15	17 201	16 686	-515	-3%
UD P16	17 201	16 686	-515	-3%
UD P17	6 457	5 950	-507	-8%
UD P18	1 692 996	1 720 285	27 289	2%
UD P19	21 204	19 673	-1 531	-7%
UD P20	13 859	11 365	-2 494	-18%
UD P21	26 215	21 867	-4 348	-17%
UD P23	126 813	118 241	-8 572	-7%

Zone Budgétaire Bassée Montois

UNITES DE DISTRIBUTION	VOLUME PRELEVE 2022	VOLUME PRELEVE 2023	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
UD BM1	7 926	10 106	-1 237	-11%
UD BM2	47 094	44 395	-2 699	-6%
UD BM3	99 094	97 358	-1 736	-2%
UD BM4	11 958	11 605	-353	-3%
UD BM5	36 404	34 563	-1 841	-5%
UD BM6	31 022	33 163	2 141	7%
UD BM7	41 558	42 395	837	2%
UD BM8	510 348	523 732	13 384	3%
UD BM9	20 834	20 647	-187	-1%
UD BM10	74 711	70 511	-4 200	-6%
UD BM11	40 903	39 557	-1 346	-3%
UD BM12	39 654	33 587	-6 067	-15%
UD BM13	45 560	48 846	3 286	7%
UD BM14	21 723	24 816	3 093	14%

3.2 Les volumes produits



Pour l'exercice 2023, le S2e77 a produit et traité 5 973 116 m³ d'eau potable.

MEMO

ZONE BUDGETAIRE	VOLUME PRODUIT 2022	VOLUME PRODUIT 2023	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
NORD-EST	2 405 266	2 278 102	-127 164	-5.3%
PROVINOIS	2 782 774	2 669 977	-112 797	-4.1%
BASSEE-MONTOIS	1 032 206	1 025 037	-7 169	-0.7%
TOTAL S2e77	6 220 246	5 973 116	-247 130	-4.0%

Le volume produit total peut différer du volume prélevé puisque les usines de traitement génèrent des pertes d'eau liées à l'exploitation (lavage des installations de traitement, etc.).

Les besoins en eau de chaque usine sont présentés ci-après.



Faits marquants 2022/2023

L'évolution des besoins usines sur la Zone Nord-Est fait l'objet d'une étude en cours sur les débitmètres entrants et sortants des usines afin de vérifier la véracité des comptages relevés.

On note une forte augmentation des besoins usines pour l'usine du TransprEAUvinois du fait de la mise en route de la nouvelle filière de traitement qui a nécessité un volume important d'eau afin d'ensemencer les filtres et développer les bactéries nécessaires à l'élimination du fer présent dans l'eau prélevée.

Zone Budgétaire Nord-Est

UNITES DE DISTRIBUTION	USINE	BESOINS USINE 2022	BESOINS USINE 2023	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
UDA	USINE D'ÉPIEDS	29 861	9 414	-20 447	-68%
UDD	USINE D'HONDEVILLIERS	32 963	42 854	9 891	30%
UDF-UDG	USINE DE VERDELLOT	1 322	2 069	747	56%
UDQ	USINE DE MONTCEAUX	1 182	1 170	-12	-1%

Zone Budgétaire Provinois

UNITES DE DISTRIBUTION	USINE	BESOINS USINE 2022	BESOINS USINE 2023	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
UD P13	USINE DE LONGUEVILLE	0	0	0	0%
UD P18	USINE DU TRANSPREAUVINOIS	21 216	113 168	91 952	433%

Zone Budgétaire Bassée Montois

UNITES DE DISTRIBUTION	USINE	BESOINS USINE 2022	BESOINS USINE 2023	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
UD BM3	USINE DE CHATENAY	0	10 244	10 244	-
UD BM10	USINE DES ORMES	0	0	0	0%

3.3 Les volumes importés

Afin de compléter les besoins en eau ou de desservir des communes n'ayant de pas captages d'eau, des imports d'eau sont réalisés.



Pour l'exercice 2023, le S2e77 au niveau de ces interconnexions a importé 656 915 m³.



Faits marquants 2022/2023

On retrouve la forte diminution des volumes importés par l'UDI depuis l'UDD du fait de la fin des travaux de réhabilitation des ouvrages de stockage de la commune de Saâcy-sur-Marne.

L'arrêt des volumes importés sur l'UD BM3 est lié à la fin de la Délégation de Service Public qui liait les communes de Châtenay-sur-Seine, Egligny et Courcelles-en-Bassée. Aujourd'hui, le S2e77 assure le service de l'eau sur les deux premières communes et exporte donc aujourd'hui vers Courcelles-en-Bassée.



MEMO

ZONE BUDGETAIRE	VOLUME IMPORTE 2022	VOLUME IMPORTE 2023	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
NORD-EST	482 862	494 541	11 679	2.4%
PROVINOIS	39 990	42 300	2 310	5.8%
BASSEE-MONTOIS	129 426	120 074	-9 352	-7.2%
TOTAL S2e77	652 278	656 915	4 637	0.7%

Zone Budgétaire Nord-Est

UNITES DE DISTRIBUTION	VOLUME IMPORTE 2022	VOLUME IMPORTE 2023	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
UDB	478 574	493 147	14 573	3%
UDI	4 288	1 394	-2 894	-67%

Zone Budgétaire Provinois

UNITES DE DISTRIBUTION	VOLUME IMPORTE 2022	VOLUME IMPORTE 2023	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
UD P26	21 393	22 077	684	3%
UD P27	18 597	20 223	1 626	9%

Zone Budgétaire Bassée Montois

UNITES DE DISTRIBUTION	VOLUME IMPORTE 2022	VOLUME IMPORTE 2023	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
UD BM3	7 403	0	-7 403	-100%
UD BM15	101 892	101 786	-106	0%
UD BM16	10 989	10 721	-268	-2%
UD BM17	9 142	7 567	-1 575	-17%

3.4 Les volumes exportés

De la même manière, le S2e77 est amené à exporter de l'eau pour des communes extérieures au territoire du Syndicat afin d'assurer leur alimentation en eau potable.



Pour l'exercice 2023, le S2e77 au niveau de ces interconnexions a exporté 51 707 m³ d'eau.

MEMO

ZONE BUDGETAIRE	VOLUME EXPORTE 2022	VOLUME EXPORTE 2023	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
NORD-EST	40 586	31 043	-9 543	-23.5%
PROVINOIS	12 315	20 664	8 349	67.8%
BASSEE-MONTOIS	0	11 038	11 038	-
TOTAL S2e77	52 901	62 745	9 844	18.6%

Zone Budgétaire Nord-Est

UNITES DE DISTRIBUTION	VOLUME EXPORTE 2022	VOLUME EXPORTE 2023	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
Depuis UDB	6 341	5 390	-951	-15%
Depuis UDE	252	323	71	28%
Depuis UDH	24 722	15 627	-9 095	-37%
Depuis UDQ	9 271	9 703	432	5%

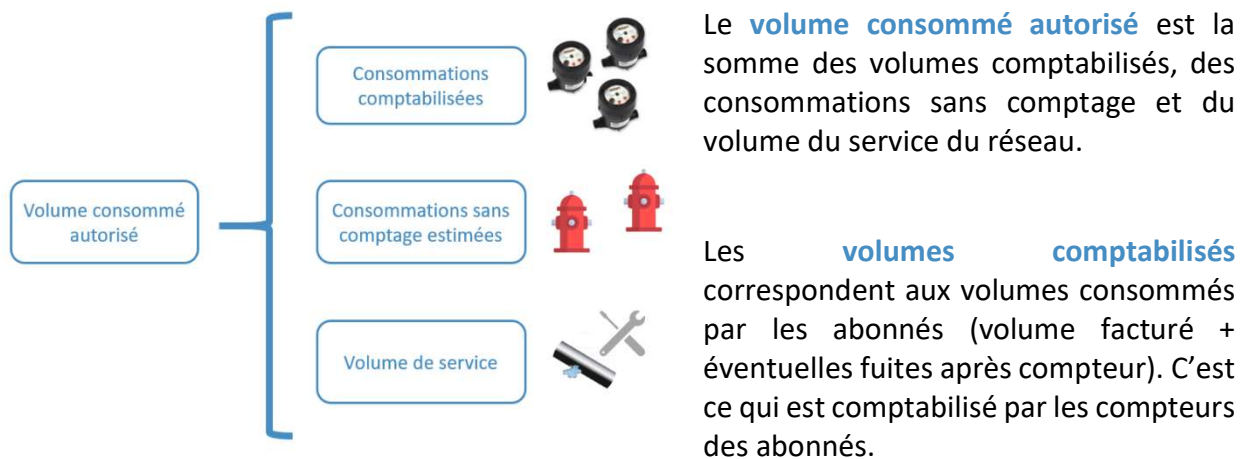
Zone Budgétaire Provinois

UNITES DE DISTRIBUTION	VOLUME EXPORTE 2022	VOLUME EXPORTE 2023	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
Depuis UD P5	12 315	20 664	8 349	68%

Zone Budgétaire Bassée Montois

UNITES DE DISTRIBUTION	VOLUME EXPORTE 2022	VOLUME EXPORTE 2023	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
Depuis UDBM3	0	11 038	11 038	-

3.5 Les volumes consommés autorisés



Les **consommations sans comptage** sont les volumes utilisés sans comptage par des usagers connus, avec autorisation. Il s'agit, par exemple, des essais de poteaux incendie, des bornes fontaines sans compteur, etc. Par définition, cette donnée est estimée.

Le **volume de service** du réseau est le volume utilisé pour l'exploitation du réseau, notamment pour la purge du réseau ou lors des renouvellements et désinfection des réseaux. Cette donnée peut également être estimée.

La somme des consommations sans comptage et des volumes de service représente les volumes autorisés non comptés.

La somme des volumes autorisés non comptés et des volumes comptabilisés représente les volumes consommés autorisés.



Pour l'exercice 2023, les volumes consommés autorisés sont de 5 089 999 m³ et se répartissent :

- Volume comptabilisé : 5 017 953 m³
- Volume consommé sans comptage : 21 930 m³
- Volume de service : 50 115 m³

3.5.1 Volumes consommés comptabilisés

Les **volumes comptabilisés** correspondent aux volumes consommés par les abonnés (volume facturé + éventuelles fuites après compteur). C'est ce qui est comptabilisé par les compteurs des abonnés.



ZONE BUDGETAIRE	VOLUME COMPTABILISE 2021	VOLUME COMPTABILISE 2022	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
NORD-EST	2 195 229	2 140 329	-54 900	-2.5%
PROVINOIS	2 043 493	2 011 816	-31 676	-1.6%
BASSEE-MONTOIS	892 282	865 808	-26 474	-3.0%
TOTAL S2e77	5 131 004	5 017 953	-113 051	-2.2%



Pour l'exercice 2023, la consommation moyenne sur le territoire du S2e77 est de :

- 98 m³ par an et par abonné
- 122 litres par jour et par habitant



Faits marquants 2022/2023

Les volumes comptabilisés sont en baisse sur l'ensemble des zones et quasiment sur toutes les unités de distribution.

Ces volumes étant le vecteur de recettes du Syndicat, une attention particulière est à porter sur les années à venir notamment pour planifier et continuer les investissements sur le patrimoine Eau Potable.



Zone Budgétaire Nord-Est

UNITES DE DISTRIBUTION	VOLUME COMPTABILISE 2022	VOLUME COMPTABILISE 2023	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
UDA	491 974	493 001	1 027	0%
UDB	620 260	578 873	-41 386	-7%
UDD	181 384	173 623	-7 760	-4%
UDE	138 971	130 786	-8 186	-6%
UDF-UDG	152 341	146 667	-5 674	-4%
UDH	44 531	51 263	6 732	15%
UDI	146 107	137 239	-8 868	-6%
UDJ-UDK	104 302	100 590	-3 713	-4%
UDL	40 983	36 171	-4 812	-12%
UDM	167 511	183 539	16 028	10%
UDN	83 065	86 150	3 085	4%
UDO	12 350	12 092	-258	-2%
UDQ	11 451	10 335	-1 116	-10%

Zone Budgétaire Proinois

UNITES DE DISTRIBUTION	VOLUME COMPTABILISE 2022	VOLUME COMPTABILISE 2023	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
UD P1	8 346	8 075	-271	-3%
UD P2	3 835	3 199	-636	-17%
UD P3	163 729	162 698	-1 031	-1%
UD P4	15 041	15 819	778	5%
UD P5	33 270	28 483	-4 787	-14%
UD P8	43 511	43 059	-452	-1%
UD P9	17 735	13 997	-3 738	-21%
UD P12	215 299	219 358	4 059	2%
UD P13	76 881	73 402	-3 479	-5%
UD P15	14 818	15 631	814	5%
UD P16	14 818	15 631	814	5%
UD P17	6 106	6 003	-102	-2%
UD P18	1 274 089	1 247 743	-26 271	-2%
UD P19	16 699	16 717	18	0%
UD P20	11 488	10 675	-813	-7%
UD P21	21 126	18 881	-2 245	-11%
UD P23	76 297	80 082	3 786	5%
UD P26	13 325	15 356	2 031	15%
UD P27	17 082	17 006	-76	0%

Zone Budgétaire Bassée Montois

UNITES DE DISTRIBUTION	VOLUME COMPTABILISE 2022	VOLUME COMPTABILISE 2023	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
UD BM1	4 852	4 851	-1	0%
UD BM2	33 998	33 576	-422	-1%
UD BM3	77 113	54 931	-22 182	-29%
UD BM4	10 104	9 489	-615	-6%
UD BM5	23 426	24 437	1 011	4%
UD BM6	27 602	29 293	1 691	6%
UD BM7	30 005	30 304	299	1%
UD BM8	399 333	396 189	-3 144	-1%
UD BM9	16 863	16 407	-456	-3%
UD BM10	56 323	59 024	2 701	5%
UD BM11	33 151	28 862	-4 289	-13%
UD BM12	30 726	30 493	-233	-1%
UD BM13	32 102	31 435	-667	-2%
UD BM14	16 543	19 292	2 749	17%
UD BM 15	81 849	80 356	-1 493	-2%
UD BM 16	9 222	8 696	-526	-6%
UD BM 17	9 070	8 172	-897	-10%

3.5.2 Volumes consommés sans comptage

Les **consommations sans comptage** sont les volumes utilisés sans comptage par des usagers connus, avec autorisation. Il s'agit, par exemple, des essais de poteaux incendie, des bornes fontaines sans compteur, etc. Par définition, cette donnée est estimée.

MEMO

ZONE BUDGETAIRE	VOLUME SANS COMPTAGE 2022	VOLUME SANS COMPTAGE 2023	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
NORD-EST	4 816	4 994	178	3.7%
PROVINOIS	11 742	11 862	120	1.0%
BASSEE-MONTOIS	5 698	5 074	-624	-11.0%
TOTAL S2e77	22 256	21 930	-326	-1.5%



Faits marquants 2022/2023

La forte augmentation sur l'UD P26 est liée à un vol d'eau identifié sur un poteau incendie. Ce vol ayant été observé, le volume volé a été estimé afin d'en tenir compte dans le calcul du rendement.



Zone Budgétaire Nord-Est

UNITES DE DISTRIBUTION	VOLUME SANS COMPTAGE 2022	VOLUME SANS COMPTAGE 2023	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
UDA	742	742	0	0%
UDB	1 379	1 379	0	0%
UDD	546	546	0	0%
UDE	287	287	0	0%
UDF-UDG	378	378	0	0%
UDH	133	133	0	0%
UDI	266	266	0	0%
UDJ-UDK	280	378	98	35%
UDL	98	63	-35	-36%
UDM	63	469	406	644%
UDN	469	119	-350	-75%
UDO	119	178	59	50%
UDQ	56	56	0	0%

Zone Budgétaire Proinois

UNITES DE DISTRIBUTION	VOLUME SANS COMPTAGE 2022	VOLUME SANS COMPTAGE 2023	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
UD P1	49	49	0	0%
UD P2	14	14	0	0%
UD P3	629	514	-115	-18%
UD P4	60	60	0	0%
UD P5	75	75	0	0%
UD P8	140	140	0	0%
UD P9	347	77	-270	-78%
UD P12	1 480	1 120	-360	-24%
UD P13	446	1 346	900	202%
UD P15	38	93	55	147%
UD P16	38	93	55	147%
UD P17	46	21	-25	-54%
UD P18	7 690	7 260	-430	-6%
UD P19	56	56	0	0%
UD P20	82	42	-40	-49%
UD P21	55	55	0	0%
UD P23	393	343	-50	-13%
UD P26	35	435	400	1143%
UD P27	70	70	0	0%

Zone Budgétaire Bassée Montois

UNITES DE DISTRIBUTION	VOLUME SANS COMPTAGE 2022	VOLUME SANS COMPTAGE 2023	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
UD BM1	0	28	28	-
UD BM2	91	91	0	0%
UD BM3	441	15	-426	-97%
UD BM4	0	21	21	-
UD BM5	49	49	0	0%
UD BM6	42	42	0	0%
UD BM7	310	310	0	0%
UD BM8	2 469	2 567	98	4%
UD BM9	116	116	0	0%
UD BM10	503	911	408	81%
UD BM11	514	14	-500	-97%
UD BM12	214	214	0	0%
UD BM13	270	88	-182	-67%
UD BM14	133	133	0	0%
UD BM 15	346	419	73	21%
UD BM 16	200	28	-172	-86%
UD BM 17	0	28	28	-

3.5.3 Volumes de service

Le **volume de service** du réseau est le volume utilisé pour l'exploitation du réseau, notamment pour la purge du réseau ou lors des renouvellements et désinfection des réseaux. Cette donnée peut également être estimée.

MEMO

ZONE BUDGETAIRE	VOLUME DE SERVICE 2022	VOLUME DE SERVICE 2023	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
NORD-EST	5 035	9 276	4 242	84.2%
PROVINOIS	14 561	29 408	14 848	102.0%
BASSEE-MONTOIS	13 167	11 431	-1 736	-13.2%
TOTAL S2e77	32 762	50 115	17 353	53.0%



Faits marquants 2022/2023

Les volumes de service évoluent aussi chaque année en fonction des travaux de renouvellement programmés sur les communes. La zone du Provinois a été fortement impactée par la désinfection des nouveaux réseaux du TransprEAUvinois et par les essais de réception du chantier.



Zone Budgétaire Nord-Est

UNITES DE DISTRIBUTION	VOLUME DE SERVICE 2022	VOLUME DE SERVICE 2023	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
UDA	473	1 900	1 427	301%
UDB	868	2 481	1 613	186%
UDD	178	1 858	1 680	944%
UDE	99	371	272	274%
UDF-UDG	1 409	330	-1 079	-77%
UDH	40	90	50	126%
UDI	472	960	488	103%
UDJ-UDK	129	379	250	194%
UDL	26	80	54	209%
UDM	122	392	270	221%
UDN	68	323	255	375%
UDO	165	35	-130	-79%
UDQ	986	77	-909	-92%

Zone Budgétaire Proinois

UNITES DE DISTRIBUTION	VOLUME DE SERVICE 2022	VOLUME DE SERVICE 2023	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
UD P1	5	10	5	100%
UD P2	11	10	-1	-9%
UD P3	1 882	1 978	96	5%
UD P4	252	252	0	0%
UD P5	210	210	0	0%
UD P8	1 032	200	-832	-81%
UD P9	2 027	261	-1 766	-87%
UD P12	616	616	0	0%
UD P13	1 260	1 010	-250	-20%
UD P15	77	77	0	0%
UD P16	77	77	0	0%
UD P17	36	20	-16	-44%
UD P18	6 391	23 981	17 590	275%
UD P19	30	75	45	150%
UD P20	111	110	-1	-1%
UD P21	191	168	-23	-12%
UD P23	268	268	0	0%
UD P26	65	35	-30	-46%
UD P27	20	50	30	150%

Zone Budgétaire Bassée Montois

UNITES DE DISTRIBUTION	VOLUME DE SERVICE 2022	VOLUME DE SERVICE 2023	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
UD BM1	10	25	15	150%
UD BM2	20	73	53	265%
UD BM3	1 060	4 449	3 389	320%
UD BM4	5	15	10	200%
UD BM5	30	75	45	150%
UD BM6	22	70	48	219%
UD BM7	780	765	-15	-2%
UD BM8	5 700	2 628	-3 072	-54%
UD BM9	300	300	0	0%
UD BM10	1 630	730	-900	-55%
UD BM11	1 970	393	-1 577	-80%
UD BM12	181	150	-31	-17%
UD BM13	566	1 157	591	104%
UD BM14	320	320	0	0%
UD BM 15	558	240	-318	-57%
UD BM 16	15	41	26	173%
UD BM 17	0	0	0	-

3.5.4 Volumes consommés autorisés

Le **volume consommé autorisé** est la somme des volumes comptabilisés, des consommations sans comptage et du volume du service du réseau.

MEMO

ZONE BUDGETAIRE	VOLUME CONSOMME AUTORISE 2022	VOLUME CONSOMME AUTORISE 2023	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
NORD-EST	2 205 080	2 154 599	-50 481	-2.3%
PROVINOIS	2 069 795	2 053 086	-16 709	-0.8%
BASSEE-MONTOIS	911 147	882 313	-28 834	-3.2%
TOTAL S2e77	5 186 022	5 089 999	-96 024	-1.9%

3.6 Les interventions réseau

Les exploitants assurent des interventions d'urgence (réparations des fuites) et des interventions programmées (maintenance, renouvellement de branchements, etc.).

3.6.1 Les interventions programmées

Les interventions programmées sont par nature des interventions non urgentes et généralement prises sur rendez-vous notamment pour les branchements neufs ou le renouvellement des branchements. Ne sont pas comptabilisées les interventions programmées pour la maintenance des équipements du service.

MEMO

ZONE BUDGETAIRE	NOMBRE DE BRANCHEMENTS 2022	NOMBRE DE BRANCHEMENTS 2023	EVOLUTION (EN %)
NORD-EST	24 472	24 856	1.6%
PROVINOIS	15 680	15 673	-0.04%
BASSEE-MONTOIS	10 881	10 913	0.3%
TOTAL S2e77	50 707	51 033	1.6%

ZONE BUDGETAIRE	BRANCHEMENTS NEUFS 2022	BRANCHEMENTS NEUFS 2023	EVOLUTION (EN %)
NORD-EST	163	149	-8.6%
PROVINOIS	73	54	-26.0%
BASSEE-MONTOIS	23	26	13.0%
TOTAL S2e77	259	229	-11.6%

3.6.2 Les interventions d'urgence

Les interventions d'urgence sont par nature non programmées. Il s'agit principalement des interventions pour réparation de fuite. Ne sont pas comptabilisées les interventions d'urgence liées à une panne ou un dysfonctionnement des équipements électromécaniques du service.

MEMO

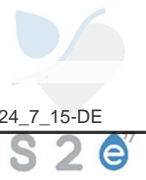
ZONE BUDGETAIRE	NB INTERVENTIONS RESEAU 2022	NB INTERVENTIONS RESEAU 2023	EVOLUTION (EN NOMBRE)
NORD-EST	293	238	-55
PROVINOIS	224	182	-42
BASSEE-MONTOIS	59	52	-7
TOTAL S2e77	576	472	-104

ZONE BUDGETAIRE	DONT FUITE CANALISATIONS		DONT FUITE BRANCHEMENT		DONT FUITE EQUIPEMENT	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023
NORD-EST	126	82	142	132	25	24
PROVINOIS	75	56	126	92	23	34
BASSEE-MONTOIS	24	19	29	27	6	6
TOTAL S2e77	225	157	297	251	54	64



Faits marquants 2022/2023

Concernant les interventions d'urgence, on note que le nombre de fuites a diminué. Cette baisse est observée majoritairement sur les fuites canalisations.



4 La performance technique

4.1 La qualité de l'eau

Dans le cadre de contrôle sanitaire, l'Agence Régionale de la Santé (ARS) réalise des **prélèvements de contrôle sanitaire** défini par le Code de la santé publique. L'exploitant du service de l'eau est aussi amené à réaliser des prélèvements dans le cadre de sa surveillance de l'eau distribuée et de son autocontrôle.

Sur la zone du Provinois, un grand projet d'envergure est en cours de réalisation (2020-2024) pour **créer un maillage sur 58 communes** et ainsi les desservir par une eau de qualité et ainsi **résoudre les problèmes actuels de qualité** d'eau : essentiellement liés aux pesticides et aux nitrates.



Pour l'exercice 2023, le taux de conformité sur les analyses microbiologiques de l'eau potable distribuée par le S2e77 est de 100%.

Le taux de conformité sur les analyses physico-chimiques de l'eau potable distribuée par le S2e77 est de 82%.

Les travaux de mises en conformité notamment sur la zone Provinois sont en cours avec la réalisation du maillage du TransprEAUvinois.

MEMO

ZONE BUDGETAIRE	NB ANALYSES MICROBIO.	NB ANALYSES MICROBIO. NON-CONFORMES	NB ANALYSES PHYSICO-CH.	NB ANALYSES PHYSICO-CH. NON-CONFORMES
NORD-EST	196	0	281	12
PROVINOIS	203	0	300	120
BASSEE-MONTOIS	147	0	137	0
TOTAL S2e77	546	0	718	132



4.2 L'indice d'avancement de protection des ressources

La mise en place de **périmètres de protection et leur surveillance** est indispensable à la préservation de la ressource en eau aussi bien pour les installations gérées en propre que pour les achats d'eau. Le périmètre de protection est un des principaux moyens pour éviter la dégradation de la ressource par des pollutions accidentelles ou diffuses.

L'**indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource** du service permet d'évaluer ce processus, selon les modalités suivantes :

- 0% : aucune action
- 20% : études environnementales/hydrogéologiques en cours
- 40% : avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% : dossier recevable déposé en préfecture
- 60% : arrêté préfectoral
- 80% : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre
- 100% arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de l'arrêté.



Pour 57% des captages du S2e77, l'arrêté préfectoral a été complètement mis en œuvre.



MEMO

ZONE BUDGETAIRE	NOMBRE DE CAPTAGES	NOMBRE DE CAPTAGES AVEC ARRETE DUP	NOMBRE DE CAPTAGES DUP EN COURS	NOMBRE DE CAPTAGES ABANDON PREVU
NORD-EST	21	16	9	1
PROVINOIS	31	13	1	22
BASSEE-MONTOIS	15	11	4	1
TOTAL S2e77	67	40	12	24



Faits marquants 2023

Deux captages ont vu leur procédure arriver à terme : les captages de Verdilot 3 – Le Mont et Saint-Rémy-la-Vanne 4 – Les Lisses. L'ensemble des procédures suivent leur cours.



Les captages **en rouge** dans les tableaux ci-dessous sont les captages qui ont pour vocation à être abandonnés dans le cadre du maillage du TransprEAUvinois du fait des problèmes de qualité. Les procédures de protection n'ont donc pas été lancées ou poursuivies.

Zone Budgétaire Nord-Est

UNITES DE DISTRIBUTION	CAPTAGES	DUP OU STADE AU 31/12/23	INDICE DE PROTECTION
UDA	AMILLIS 1	CODERST	50%
	AMILLIS 2		
	BEAUTHEIL 1		
	BEAUTHEIL 2		
UDB	DAGNY 2	DUP 2020	60%
UDD	HONDEVILLIERS 1	DUP 1979	100%
	HONDEVILLIERS 2		
UDE	HONDEVILLIERS 1	DUP 1979	100%
	HONDEVILLIERS 2		
	DOUE		
UDF-UDG	VERDELLOT BASSE CROIX	DUP 1994	100%
	VERDELLOT LE MONT	DUP 2023	60%
UDI	SAACY-SUR-MARNE	DUP 1979	100%
UDJ-UDK	SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	ETUDES / AVIS HYDROGEOLOGUE	40%
	LESCHEROLLES	DUP 1979	100%
UDL	SAINT-CYR-SUR-MORIN	DUP 1979	100%
UDM	SAINT-REMY-LA-VANNE LES ARCHES 1	DUP 1980	100%
	SAINT-REMY-LA-VANNE LES ARCHES 2	DUP 1980	100%
	SAINT-REMY-LA-VANNE LES LISSES	DUP 2023	60%
UDN	JOUY-SUR-MORIN 1	ETUDES / AVIS HYDROGEOLOGUE	40%
	JOUY-SUR-MORIN 2	DUP 1983	100%
UDO	CERNEUX	DUP 1977	100%
UDQ	MONTCEAUX-LES-PROVINS	CONSULTATION ADMINISTRATIVE	40%

Zone Budgétaire Provinois

UNITES DE DISTRIBUTION	CAPTAGES	DUP OU STADE AU 31/12/21	INDICE DE PROTECTION
UD P1	AUGERS-EN-BRIE BOURG	ARRETEE	40%
UD P2	AUGERS-EN-BRIE COËFFRIN	ARRETEE	40%
UD P3	BANNOST-VILLEGAGNON	DUP 1975	100%
UD P4	BEAUCHERY-SAINT-MARTIN	ARRETEE	40%
UD P5	CHALAUTRE-LA-GRANDE	DUP 1974	80%
UD P6	CHALAUTRE-LA-PETITE	ARRETEE	40%
UD P7	CHALMAISON	ARRETEE	20%
UD P8	COURCHAMP	ARRETEE	40%



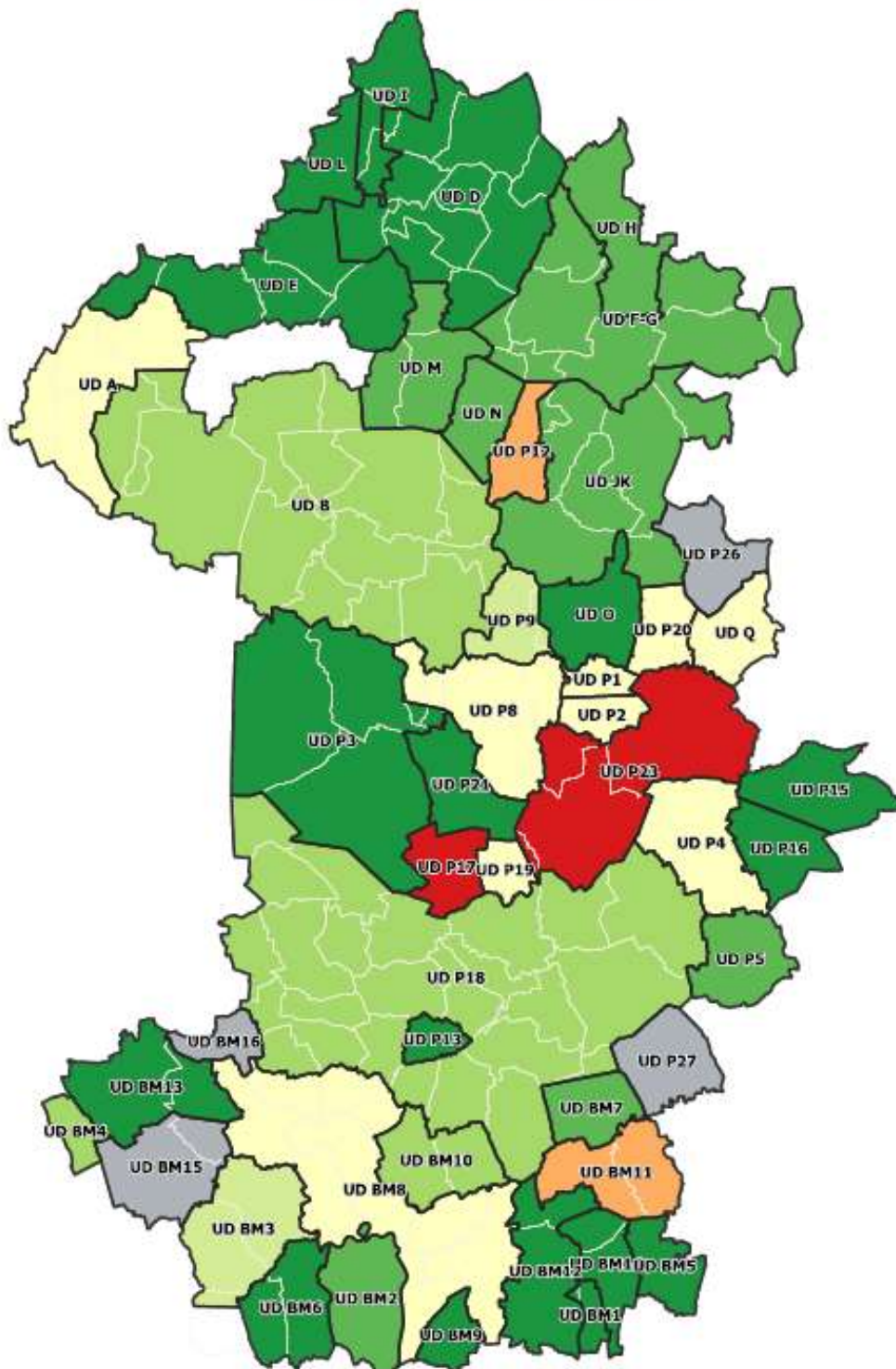
S 2 e

UD P9	COURTACON	ARRETEE	50%
UD P10	CUCHARMOY	ARRETEE	40%
UD P11	LA CHAPELLE-SAINT-SULPICE	ARRETEE	40%
UD P12	COLONNES	ARRETEE	40%
	DELISLE	NON DEMARREE	0%
	SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS 2	ARRETEE	40%
	LA BEGONNERIE	NON DEMARREE	0%
UD P13	LONGUEVILLE 1	DUP 2014	100%
UD P14	LONGUEVILLE 2	DUP 1971	100%
UD P15	LOUAN 1	DUP 1981	100%
UD P16	VILLEGRUIS 2	DUP 1981	100%
UD P17	MORTERY	NON DEMARREE	0%
UD P18	NOYEN-SUR-SEINE P1	DUP 2019	60%
	NOYEN-SUR-SEINE P2		
	NOYEN-SUR-SEINE P3		
	NOYEN-SUR-SEINE F3		
UD P19	ROUILLY 1	ARRETEE	40%
UD P20	SANCY-LES-PROVINS	NON DEMARREE	40%
UD P21	SAINT-HILLIERS	DUP 1976	100%
UD P22	SAINT-LOUP-DE-NAUD	DUP 2009	100%
UD P23	VILLIERS-SAINT-GEORGES 2	NON DEMARREE	0%
UD P24	VIEUX-CHAMPAGNE	ARRETEE	40%
UD P25	VULAINES-LES-PROVINS	ARRETEE	40%

Zone Budgétaire Bassée Montois

UNITES DE DISTRIBUTION	CAPTAGES	DUP OU STADE AU 31/12/21	INDICE DE PROTECTION
UD BM1	BABY	DUP 2016	100%
UD BM2	BAZOCHES LES BRAY F1	CAPTAGE ABANDONNE	80%
	BAZOCHES LES BRAY F2	DUP 2003	80%
UD BM3	CHATENAY SUR SEINE 3	AVIS HYDROGÉOLOGUE	20%
UD BM4	COUTENCON	DUP 2021	60%
UD BM5	FONTAINE FOURCHES	DUP 2008	100%
UD BM6	GRAVON	DUP 2016	100%
UD BM7	HERMÉ	DUP 2007	80%
UD BM8	JAULNES	ENQUETE PUBLIQUE	40%
UD BM9	MONTIGNY LE GUESDIER	DUP 1982	100%
UD BM10	LES-ORMES-SUR-VOULZIE	DUP 2020	60%
UD BM11	NOYEN SUR SEINE (communal)	AVIS HYDROGÉOLOGUE	20%
UD BM12	VILLENAUXE LA PETITE	DUP 2014	100%
UD BM13	VILLENEUVE LES BORDES	DUP 1976	100%
UD BM14	VILLUIS	DUP 2011	100%

Etat d'avancement 2023 des procédures de Déclaration d'Utilité Publique (DUP)



- 0% : aucune action
- 20% : études environnementales/hydrogéologiques en cours
- 40% : avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% : dossier recevable déposé en préfecture
- 60% : arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre
- 80% : arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre
- 100% : arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre et mise en place d'une procédure de suivi de l'arrêté
- NC : Non concerné

*Lorsque une ud est concernée par plusieurs ressources avec des états d'avancement différents, la moyenne a été prise en compte

4.3 L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

L'obligation de réalisation d'un descriptif détaillé des ouvrages d'eau, tel que le définit l'article D.2224-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales répond à l'objectif de mettre en place une gestion patrimoniale des réseaux.

Cet **Indice de Connaissance et Gestion patrimoniale du réseau est calculé sur 120 points.**

Il faut qu'il atteigne un total de 40 points sur les 45 premiers points accessibles pour que le service soit réputé disposer du descriptif détaillé. Depuis 2015, les services d'eau ne disposant pas du descriptif détaillé se sont vus appliquer un doublement de la redevance pour les prélèvements réalisés sur la ressource en eau.

- Partie A : plan du réseau sur 15 points
 - Existence d'un plan des réseaux sur 10 points
 - Mise à jour annuelle du plan des réseaux sur 5 points
- Partie B : inventaire des réseaux sur 30 points
 - Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux) sur 15 points
 - Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations sur 15 points
- Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux sur 75 points
 - Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes sur 10 points
 - Inventaire pompes et équipements électromécaniques sur 10 points
 - Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux sur 10 points
 - Inventaire caractéristiques compteurs et références carnet métrologique sur 10 points
 - Inventaire secteurs de recherche de pertes eau sur 10 points
 - Localisation des autres interventions sur 10 points
 - Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations sur 10 points

Zone Budgétaire Nord-Est

Sur la **zone Nord-Est**, un schéma directeur d'alimentation en eau potable a été réalisé sur 2014-2018.

La création du Système Informatique Géographique associé (plan des réseaux en numérique) a permis de porter cet indice à **120 points** sur l'ensemble des communes de la zone.

Zone Budgétaire Provinois et Zone Budgétaire Bassée Montois

Sur la **zone Provinois et Bassée Montois**, le schéma directeur d'alimentation en eau potable est en cours de réalisation sur 2019-2021.

Cet outil permettra de disposer des informations patrimoniales nécessaires à l'atteinte des 120 points.



4.4 L'indice linéaire de Consommation (ILC)

C'est le volume d'eau consommés rapporté au linéaire de canalisation.

Exprimé en m³/jour/km, il permet de caractériser **la densité d'un réseau de distribution** d'eau potable :

- ILC < 10 m³/j/km : réseau caractérisé comme rural,
- ILC entre 10 et 30 m³/j/km : réseau caractérisé comme semi-urbain,
- ILC > 30 m³/j/km : réseau caractérisé comme urbain.



En 2023, l'indice Linéaire de Consommation sur le territoire du S2e77 est de 7,15 m³ par jour et par kilomètre de réseau.

Cet indicateur témoigne d'un réseau caractérisé comme rural.



MEMO

ZONE BUDGETAIRE	ILC 2022	ILC 2023	EVOLUTION (EN POINTS)	CATEGORIE RESEAU EAU
NORD-EST	6.40	6.29	-0.12	Rural
PROVINOIS	8.40	8.09	-0.31	Rural
BASSEE-MONTOIS	7.58	7.68	0.09	Rural
TOTAL S2e77	7.29	7.15	-0.14	Rural

Zone Budgétaire Nord-Est

UNITES DE DISTRIBUTION	ILC 2022	ILC 2023	EVOLUTION (EN POINTS)	CATEGORIE RESEAU EAU
UDA	13.58	13.65	0.06	Intermédiaire
UDB	6.01	5.76	-0.26	Rural
UDD	10.63	8.43	-2.20	Rural
UDE	5.74	5.42	-0.32	Rural
UDF-UDG	4.33	4.19	-0.14	Rural
UDH	3.90	3.77	-0.13	Rural
UDI	10.12	9.44	-0.68	Rural
UDJ-UDK	3.25	3.16	-0.09	Rural
UDL	10.93	9.66	-1.27	Rural
UDM	7.77	8.56	0.79	Rural
UDN	8.15	8.44	0.29	Rural
UDO	4.05	4.04	-0.02	Rural
UDQ	7.40	6.85	-0.55	Rural



S 2 e

Zone Budgétaire Proinois

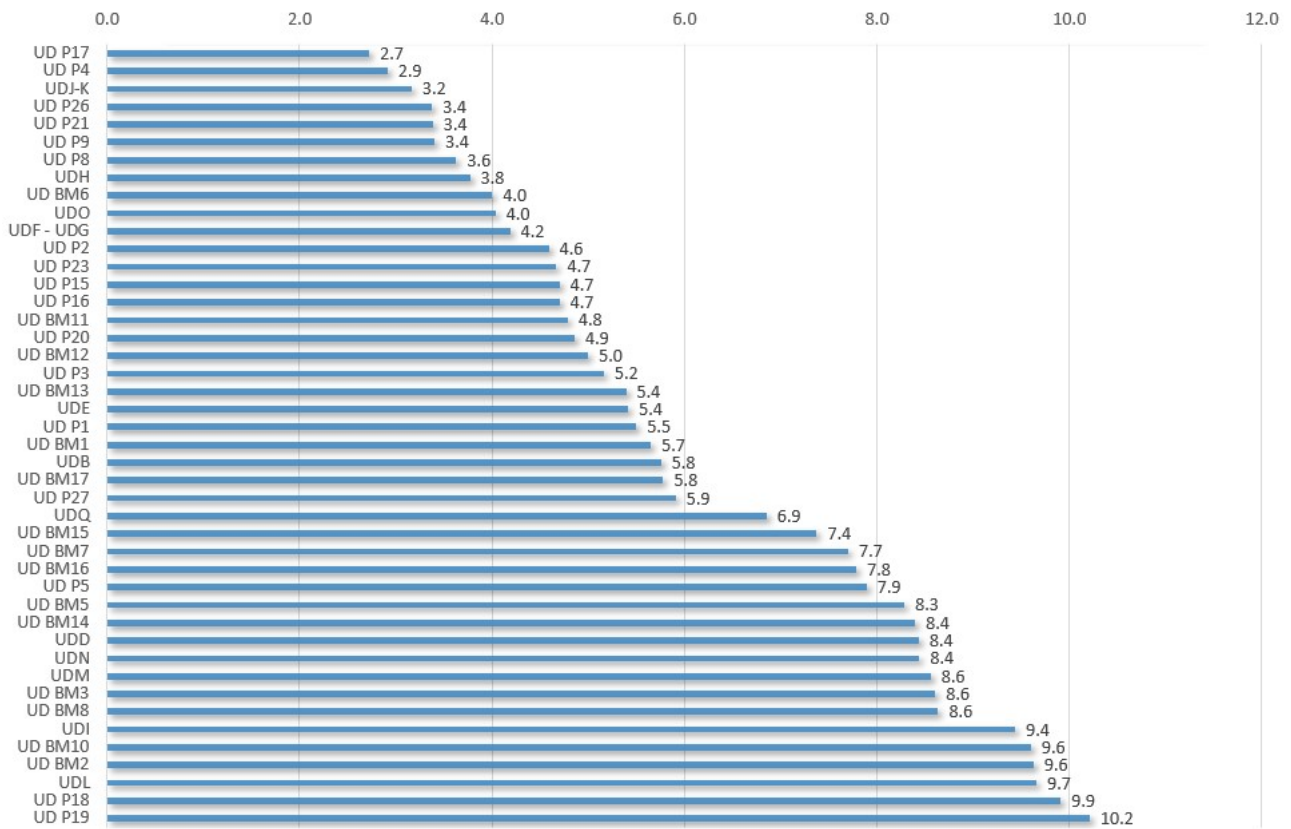
UNITES DE DISTRIBUTION	ILC 2022	ILC 2023	EVOLUTION (EN POINTS)	CATEGORIE RESEAU EAU
UD P1	5.74	5.50	-0.24	Rural
UD P2	5.50	4.59	-0.91	Rural
UD P3	5.01	5.16	0.15	Rural
UD P4	2.77	2.91	0.14	Rural
UD P5	7.32	7.89	0.57	Rural
UD P8	3.74	3.63	-0.11	Rural
UD P9	4.38	3.40	-0.98	Rural
UD P12	17.46	17.68	0.22	Intermédiaire
UD P13	13.74	13.24	-0.49	Intermédiaire
UD P15	4.49	4.70	0.21	Rural
UD P16	4.49	4.70	0.21	Rural
UD P17	2.11	2.72	0.62	Rural
UD P18	10.82	9.91	-0.90	Rural
UD P19	8.84	10.21	1.37	Intermédiaire
UD P20	5.24	4.86	-0.38	Rural
UD P21	3.79	3.38	-0.40	Rural
UD P23	4.41	4.67	0.26	Rural
UD P26	2.81	3.38	0.57	Rural
UD P27	5.92	5.91	-0.01	Rural

Zone Budgétaire Bassée Montois

UNITES DE DISTRIBUTION	ILC 2022	ILC 2023	EVOLUTION (EN POINTS)	CATEGORIE RESEAU EAU
UD BM1	7.48	5.65	-1.83	Rural
UD BM2	9.69	9.63	-0.06	Rural
UD BM3	6.49	8.61	2.12	Rural
UD BM4	11.42	10.75	-0.66	Intermédiaire
UD BM5	7.93	8.29	0.36	Rural
UD BM6	3.77	4.00	0.24	Rural
UD BM7	7.63	7.70	0.07	Rural
UD BM8	8.79	8.64	-0.15	Rural
UD BM9	13.92	13.55	-0.37	Intermédiaire
UD BM10	9.26	9.60	0.34	Rural
UD BM11	5.84	4.79	-1.05	Rural
UD BM12	5.04	5.00	-0.04	Rural
UD BM13	5.44	5.39	-0.04	Rural
UD BM14	7.23	8.40	1.17	Rural
UD BM 15	7.55	7.38	-0.17	Rural
UD BM 16	8.38	7.79	-0.60	Rural
UD BM 17	6.39	5.78	-0.61	Rural

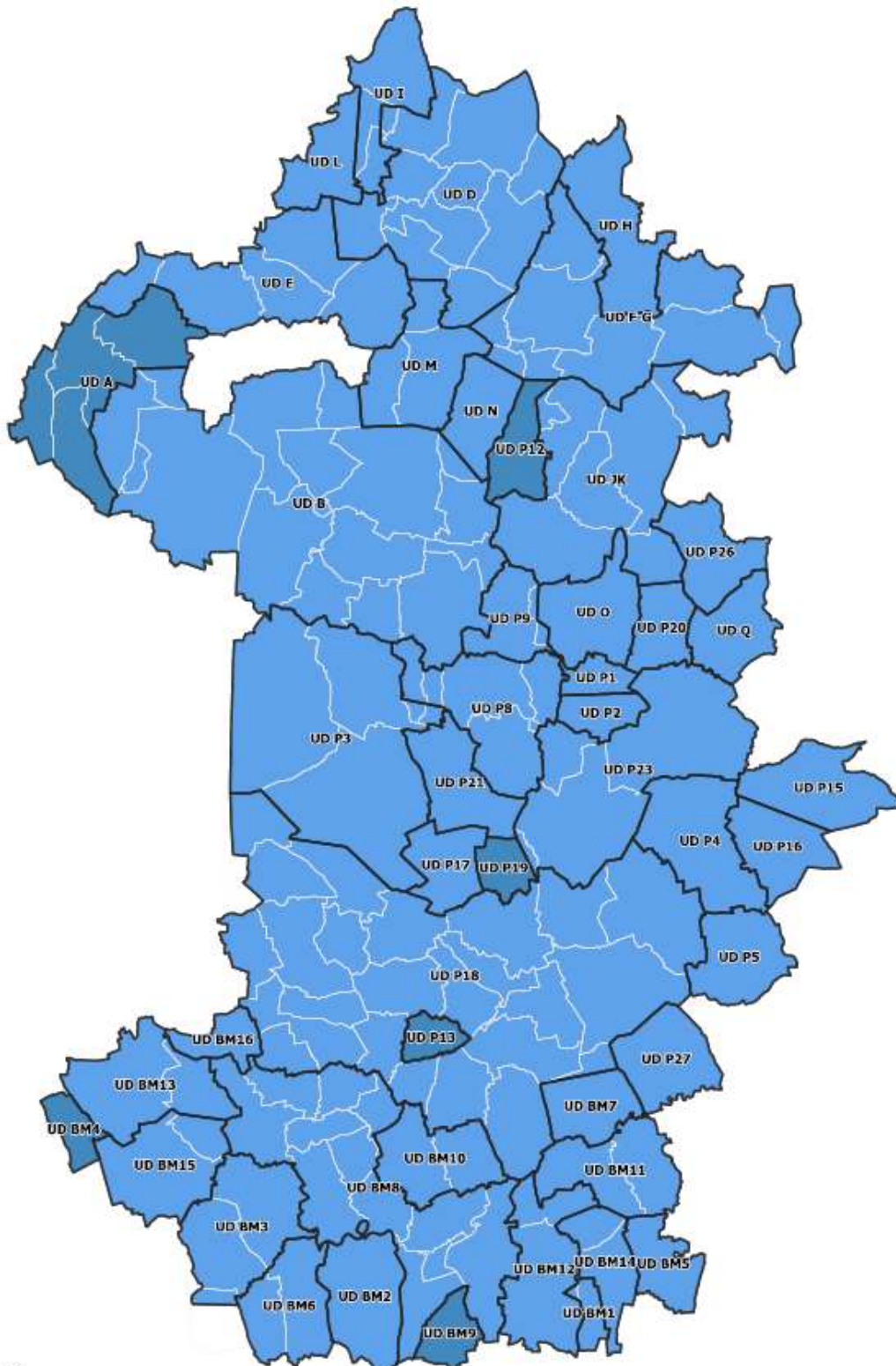


Classement par Indice Linéaire de Consommation





Indice linéaire de consommation (ILC) 2023



Consultez - ILC2023

4.5 Le rendement de réseau

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont **le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau** en réseau de distribution.

Le suivi du rendement est réalisé tous les jours **par les exploitants** afin de détecter au plus vite d'éventuelles fuites et lancer les recherches et réparations nécessaires.

Le S2e77 réalise son **programme pluriannuel d'investissement** en tenant compte des remontées terrain. Ce qui permet de prévoir les renouvellements et donc les investissements au plus juste de façon à **lutter efficacement à la réduction des pertes en eau** et à la préservation des ressources.



Pour l'exercice 2023, le rendement sur le territoire du S2e77 est de 77,7%. Le rendement Grenelle est fixé à 66%.



Faits marquants 2022/2023

Le rendement du réseau d'eau potable à l'échelle du territoire du S2e77 est passé de 76,2% en 2022 à 77,7% en 2023.

Cette augmentation est le reflet des actions menées dans le cadre des schémas directeurs avec les recherches de nuit des fuites ainsi que de la politique de renouvellement des réseaux portée par le S2e77.

Le décret 2012-97 du 27 janvier 2012 dit décret "fuites" issu de l'engagement 111 du Grenelle de l'environnement a pour objet d'inciter les collectivités en charge de services d'eau à améliorer leur rendement d'eau potable dès lors que celui-ci est inférieur à un rendement seuil dont le calcul est adapté à chaque situation.

En cas de non-conformité du service, l'élaboration d'un plan d'actions visant à réduire les fuites (donc à améliorer le rendement) est exigée : en cas de non présentation de ce plan d'action ou, dans tous les cas, de non présentation d'un descriptif détaillé des réseaux de transport et/ou de distribution, une pénalité financière équivalente au double de la redevance "préservation des ressources" de l'agence de l'eau (chargée de la mise en œuvre de ce décret) sera appliquée.

Deux seuils de rendement ont été établis :

- Seuil n°1 : réseau considéré comme conforme si rendement supérieur à 85% et rendement supérieur ou égal à $65\% + 0,2 \times \text{ILC}$;
- Seuil n°2 : réseau considéré comme non-conforme et obligation d'établir un plan d'action si rendement inférieur à $65\% + 0,2 \times \text{ILC}$.



MEMO

ZONE BUDGETAIRE	RENDEMENT 2022	RENDEMENT 2023	EVOLUTION (EN POINT)	RENDEMENT GRENELLE
NORD-EST	77.8%	78.8%	1.0	66%
PROVINOIS	73.8%	76.5%	2.7	67%
BASSEE-MONTOIS	78.4%	78.0%	-0.4	67%
TOTAL S2e77	76.2%	77.7%	1.5	66%

Zone Budgétaire Nord-Est

UNITES DE DISTRIBUTION	RENDEMENT 2022	RENDEMENT 2023	EVOLUTION (EN POINT)	RENDEMENT GRENELLE
UDA	75.4%	76.4%	1.0	68%
UDB	76.7%	73.9%	-2.8	66%
UDD	87.8%	86.4%	-1.4	67%
UDE	88.7%	89.1%	0.4	66%
UDF-UDG	76.3%	77.9%	1.6	66%
UDH	90.9%	98.7%	7.8	66%
UDI	81.5%	84.4%	2.9	67%
UDJ-UDK	78.3%	82.4%	4.0	66%
UDL	90.9%	92.8%	1.9	67%
UDM	74.5%	80.1%	5.6	67%
UDN	78.3%	83.3%	5.0	67%
UDO	98.0%	75.1%	-22.9	66%
UDQ	87.7%	78.7%	-9.0	66%

Faits marquants 2022/2023

Sur la zone Nord-Est, les résultats de l'exercice 2023 démontrent une augmentation du rendement global de la zone : 77,8% en 2022 à 78,8% en 2023.

Nous constatons une forte progression du rendement sur les UDM, UDH et UDJ-K. Cette progression est le résultat de fortes investigations pour trouver les fuites dites invisibles c'est-à-dire les fuites qui ne ressortent pas sur le domaine public mais se diffusent dans le sol.

Une attention particulière sur le prochain exercice doit être portée les autres UD afin de maintenir les rendements de réseau qui sont en baisse entre 2022 et 2023, notamment UDO et UDQ.



Zone Budgétaire Provinois

UNITES DE DISTRIBUTION	RENDEMENT 2022	RENDEMENT 2023	EVOLUTION (EN POINT)	RENDEMENT GRENELLE
UD P1	65.8%	59.9%	-5.9	66%
UD P2	102.5%	99.4%	-3.1	66%
UD P3	56.5%	68.2%	11.7	66%
UD P4	70.7%	74.9%	4.2	66%
UD P5	88.3%	101.8%	13.5	67%
UD P8	71.8%	73.5%	1.7	66%
UD P9	94.1%	90.9%	-3.2	66%
UD P12	68.3%	68.9%	0.5	68.5%
UD P13	88.7%	87.5%	-1.1	68%
UD P15	86.8%	94.7%	7.9	66%
UD P16	86.8%	94.7%	7.9	66%
UD P17	95.8%	90.8%	-5.0	66%
UD P18	75.1%	75.7%	0.5	67%
UD P19	79.2%	82.7%	3.5	67%
UD P20	84.3%	91.2%	6.9	66%
UD P21	84.7%	88.9%	4.2	66%
UD P23	60.7%	68.2%	7.6	66%
UD P26	62.8%	71.7%	8.9	66%
UD P27	92.3%	84.7%	-7.6	66%

Faits marquants 2022/2023

Sur la zone Provinois, les résultats de l'exercice 2023 démontrent une hausse du rendement global de la zone : 73,8% en 2022 à 76,5% en 2023.

Cependant, cette hausse n'est pas homogène sur l'ensemble des unités. On note une forte hausse sur les UD suivantes du fait d'un suivi des volumes et d'une réactivité pour la réparation des fuites :



- UD P3 : l'amélioration de rendement de cette UD est liée à l'amélioration du rendement sur la Commune de Jouy-le-Châtel. Cependant, le rendement reste l'un des plus faible sur la zone Provinois.
- UD P5 : cette unité représente le réseau de Chalaudre-la-Grande.
- UD P23 : cette unité représente les réseaux de Rupéreau, Voulton et Villiers-Saint-Georges. L'amélioration sur la commune de Villiers-Saint-Georges entraîne une amélioration sur l'unité de distribution bien que le rendement sur le réseau de Rupéreau et Voulton présente une baisse sur l'année 2023.

Ce réseau a la particularité d'être très éclaté avec un linéaire très important entre les différents hameaux. Le faible volume mis en distribution est fortement impacté lors d'une fuite. Cette unité reste sous surveillance des équipes et est prioritaire en cas de suspicion de fuite.

- UD P26 : des actions de recherche de fuite ont été menées tout au long de l'année afin d'améliorer le rendement de réseau de la commune de Saint-Martin-du-Boschet. Des études en cours pour ajouter de la sectorisation et ainsi améliorer le suivi des volumes.

À l'inverse, on note des rendements 2023 inférieurs ou en limite du rendement Grenelle sur les UD suivantes :

- UD P1 : cette unité représente le réseau de Augers-en-Brie Bourg. Cette unité présente des volumes mis en distribution très faibles. La moindre fuite engendre une chute du rendement. Cette unité reste sous surveillance des équipes et est prioritaire en cas de suspicion de fuite. À noter que le raccordement de la commune au TransprEAUvinois fin 2023 a démontré la fragilité du réseau d'eau potable majoritairement en Fonte Grise et posé dans les années 1900-1905.
- UD P3 : comme pour les exercices précédents, cette unité est fortement impactée par le réseau d'eau de Jouy-le-Châtel. En effet, malgré la réparation de nombreuses fuites, le réseau principalement en amiante-ciment d'avant 1960 présente un état de vétusté important nécessitant des actions de renouvellement.
- UD P12 : cette unité est celle du réseau dense et semi-urbain de La Ferté-Gaucher. Ce réseau est majoritairement en Fonte des années 1940-1960. Des actions globales de renouvellements sont nécessaires.

Zone Budgétaire Bassée Montois

UNITES DE DISTRIBUTION	RENDEMENT 2022	RENDEMENT 2023	EVOLUTION (EN POINT)	RENDEMENT GRENELLE
UD BM1	73.0%	62.9%	-10.1	66%
UD BM2	72.4%	76.0%	3.6	67%
UD BM3	73.8%	80.9%	7.0	67%
UD BM4	84.5%	82.1%	-2.5	67%
UD BM5	64.6%	71.1%	6.5	67%
UD BM6	89.2%	88.7%	-0.5	66%
UD BM7	74.8%	74.0%	-0.8	67%
UD BM8	79.8%	76.6%	-3.2	67%



UD BM9	82.9%	81.5%	-1.5	68%
UD BM10	78.2%	86.0%	7.8	67%
UD BM11	87.1%	74.0%	-13.1	66%
UD BM12	72.2%	88.0%	15.9	66%
UD BM13	72.3%	66.9%	-5.4	66%
UD BM14	78.2%	79.6%	1.3	67%
UD BM 15	81.5%	79.6%	-1.9	66%
UD BM 16	85.9%	81.8%	-4.1	67%
UD BM 17	99.2%	108.4%	9.2	66%



Faits marquants 2022/2023

Sur la zone Bassée-Montois, les résultats de l'exercice 2023 démontrent une légère baisse du rendement global de la zone : 78,0% contre 78,4% en 2022. Cependant, cette baisse n'est pas homogène sur l'ensemble des unités. On note une forte hausse sur les UD suivantes :

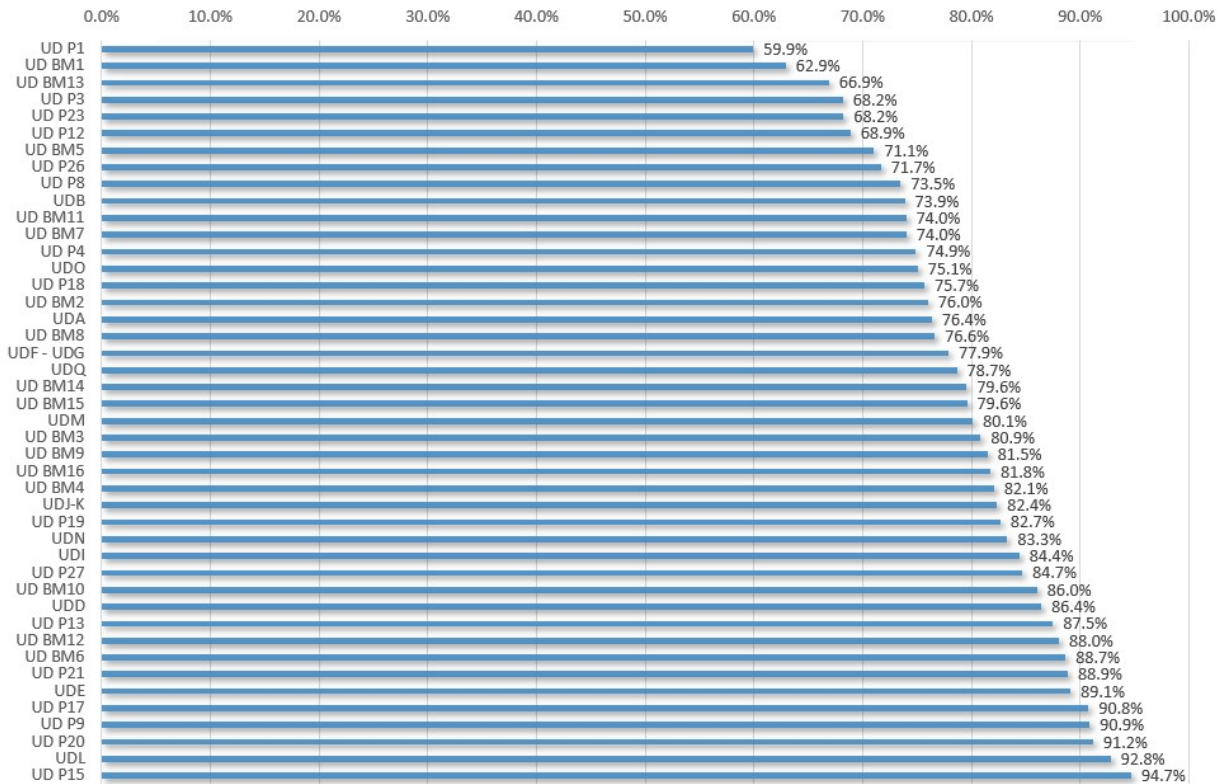
- UD BM3 : cette unité est celle de l'ancien Syndicat de Châtenay-sur-Seine et Egligny. La scission avec la commune de Courcelles-en-Bassée et les résultats obtenus sur le rendement tendent à démontrer que le réseau de Courcelles-en-Bassée présentait le plus de fuites. De plus, la réparation d'une fuite au niveau d'une canalisation passant sous le ru a permis de faire chuter les volumes de fuite sur Châtenay-sur-Seine.
- UD BM 5 : cette unité représente le réseau de la commune de Fontaine-Fourches. Le rendement a été amélioré car le diagnostic des réservoirs a permis de démontrer que l'une des cuves n'était plus étanche. Cette cuve a été isolée en attente des travaux.
- UD BM10, UD BM12 et BM17 : ces augmentations de rendement témoignent des actions de recherches de fuite réalisées par les exploitants.

À l'inverse, on note une dégradation du rendement sur les UD suivantes :

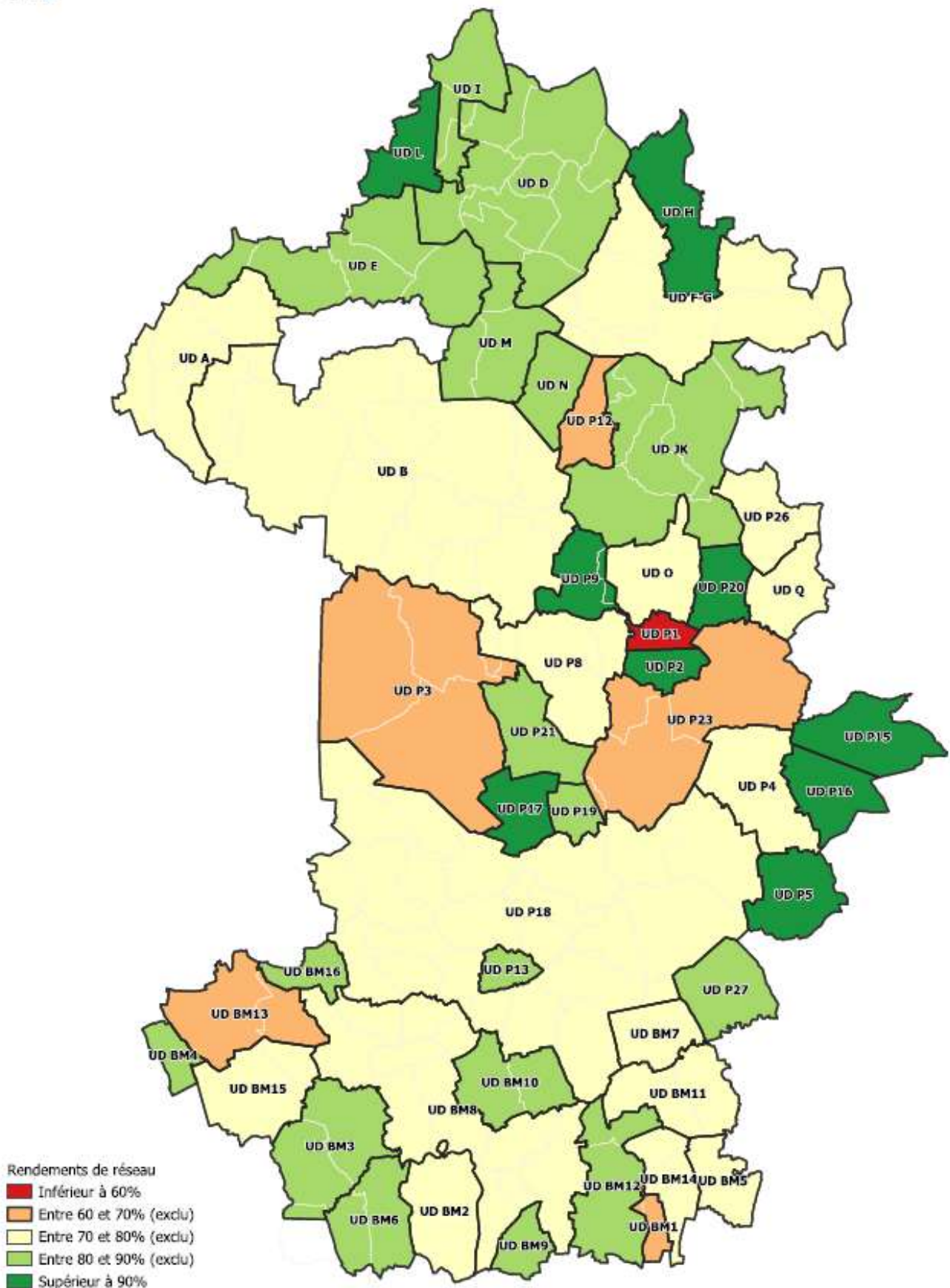
- UD BM1 : cette unité représente la commune de Baby. Cette unité présente des volumes mis en distribution très faibles. La moindre fuite engendre une chute du rendement. Cette unité reste sous surveillance des équipes et est prioritaire en cas de suspicion de fuite.
- UD BM11 : cette unité représente le réseau d'eau des communes de Noyen-sur-Seine et Villiers-sur-Seine. Le réseau principalement en PVC et amiante-ciment d'avant les années 1960 présente un état de dégradation important.
- UD BM13 : cette unité de distribution représente les réseaux de Villeneuve-les-Bordes et Gurcy-le-Châtel. La baisse de rendement est observée sur les deux communes.



Classement par rendement de réseau



Rendement de réseau 2023



4.6 L'indice Linéaire de Pertes (ILP)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service.

Sa valeur et son évolution sont **le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau**, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés. Les critères de l'Agence de l'Eau pour caractériser la performance d'un réseau d'eau potable sont les suivants.

	PERFORMANCE SATISFAISANTE	PERFORMANCE ACCEPTABLE	PERFORMANCE MEDIOCRE	PERFORMANCE MAUVAISE
RESEAU RURAL (ILC < 10)	ILP < 1,5	ILP < 2,5	2,5 < ILP < 4	ILP > 4
RESEAU SEMI-URBAIN (ILC ENTRE 10 ET 30)	ILP < 3	ILP < 5	5 < ILP < 8	ILP > 8
RESEAU URBAIN (ILC > 30)	ILP < 7	ILP < 10	10 < ILP < 15	ILP > 15



Pour l'exercice 2023, l'indice linéaire de pertes (ILP) sur le territoire du S2e77 est de 2,05 m³ par jour et par kilomètre de réseau.

À l'inverse du rendement, cet indice doit diminuer pour être le témoin d'une amélioration de la performance du réseau.



Faits marquants 2022/2023

L'indice linéaire de perte du réseau d'eau potable à l'échelle du territoire du S2e77 est passé de 2,27 en 2022 à 2,05 m³ par jour et par kilomètre en 2023.

On notera que les efforts faits sur les communes de Jouy-le-Châtel et Chalautre-la-Grande ont permis de retrouver un niveau de performance acceptable sur la zone Provinois .



MEMO

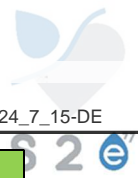
ZONE BUDGETAIRE	RAPPEL ILC 2023	ILP 2022	ILP 2023	EVOLUTION (EN POINTS)	PERFORMANCE
NORD-EST	6.29	1.83	1.69	-0.14	Acceptable
PROVINOIS	8.09	2.99	2.49	-0.50	Acceptable
BASSEE-MONTOIS	7.68	2.09	2.16	0.08	Acceptable
TOTAL S2e77	7.15	2.27	2.05	-0.22	Acceptable

Zone Budgétaire Nord-Est

UNITES DE DISTRIBUTION	RAPPEL ILC 2023	ILP 2022	ILP 2023	EVOLUTION (EN POINTS)	PERFORMANCE
UDA	13.65	4.43	4.22	-0.21	Acceptable
UDB	5.76	1.83	2.04	0.21	Acceptable
UDD	8.43	1.48	1.32	-0.15	Satisfaisante
UDE	5.42	0.73	0.66	-0.07	Satisfaisante
UDF-UDG	4.19	1.35	1.19	-0.16	Satisfaisante
UDH	3.77	0.39	0.05	-0.34	Satisfaisante
UDI	9.44	2.30	1.74	-0.56	Acceptable
UDJ-UDK	3.16	0.90	0.68	-0.22	Satisfaisante
UDL	9.66	1.09	0.75	-0.34	Satisfaisante
UDM	8.56	2.66	2.12	-0.53	Acceptable
UDN	8.44	2.26	1.69	-0.57	Acceptable
UDO	4.04	0.08	1.34	1.26	Satisfaisante
UDQ	6.85	1.04	1.86	0.82	Acceptable

Zone Budgétaire Provinois

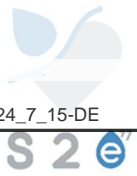
UNITES DE DISTRIBUTION	RAPPEL ILC 2023	ILP 2022	ILP 2023	EVOLUTION (EN POINTS)	PERFORMANCE
UD P1	5.50	2.98	3.68	0.69	Médiocre
UD P2	4.59	-0.14	0.03	0.16	Satisfaisante
UD P3	5.16	3.87	2.41	-1.46	Acceptable
UD P4	2.91	1.15	0.98	-0.18	Satisfaisante
UD P5	7.89	0.97	-0.14	-1.11	Satisfaisante
UD P8	3.63	1.47	1.31	-0.16	Satisfaisante
UD P9	3.40	0.28	0.34	0.07	Satisfaisante
UD P12	17.68	8.09	7.99	-0.10	Médiocre
UD P13	13.24	1.76	1.89	0.13	Satisfaisante
UD P15	4.70	0.68	0.26	-0.42	Satisfaisante



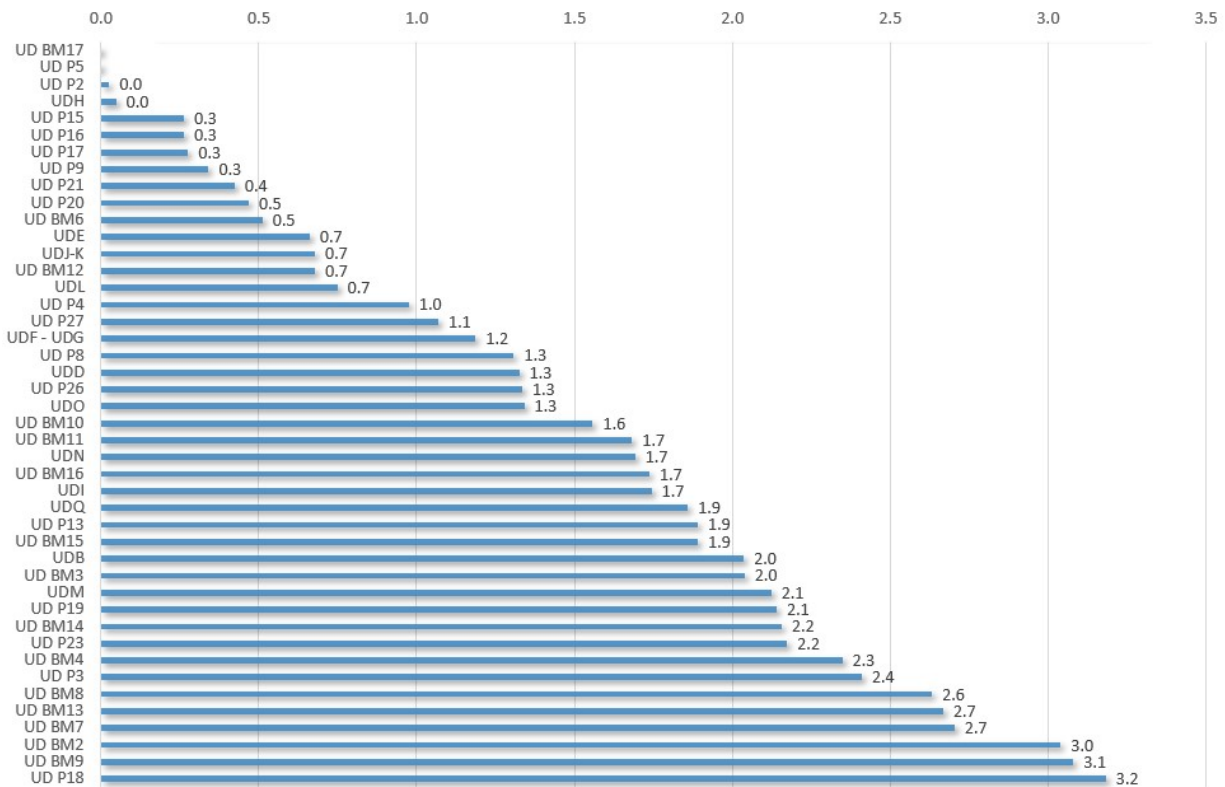
UD P16	4.70	0.68	0.26	-0.42	Satisfaisante
UD P17	2.72	0.09	0.28	0.18	Satisfaisante
UD P18	9.91	3.58	3.18	-0.39	Médiocre
UD P19	10.21	2.33	2.14	-0.19	Satisfaisante
UD P20	4.86	0.98	0.47	-0.51	Satisfaisante
UD P21	3.38	0.69	0.42	-0.26	Satisfaisante
UD P23	4.67	2.86	2.17	-0.68	Acceptable
UD P26	3.38	1.67	1.33	-0.33	Satisfaisante
UD P27	5.91	0.49	1.07	0.58	Satisfaisante

Zone Budgétaire Bassée Montois

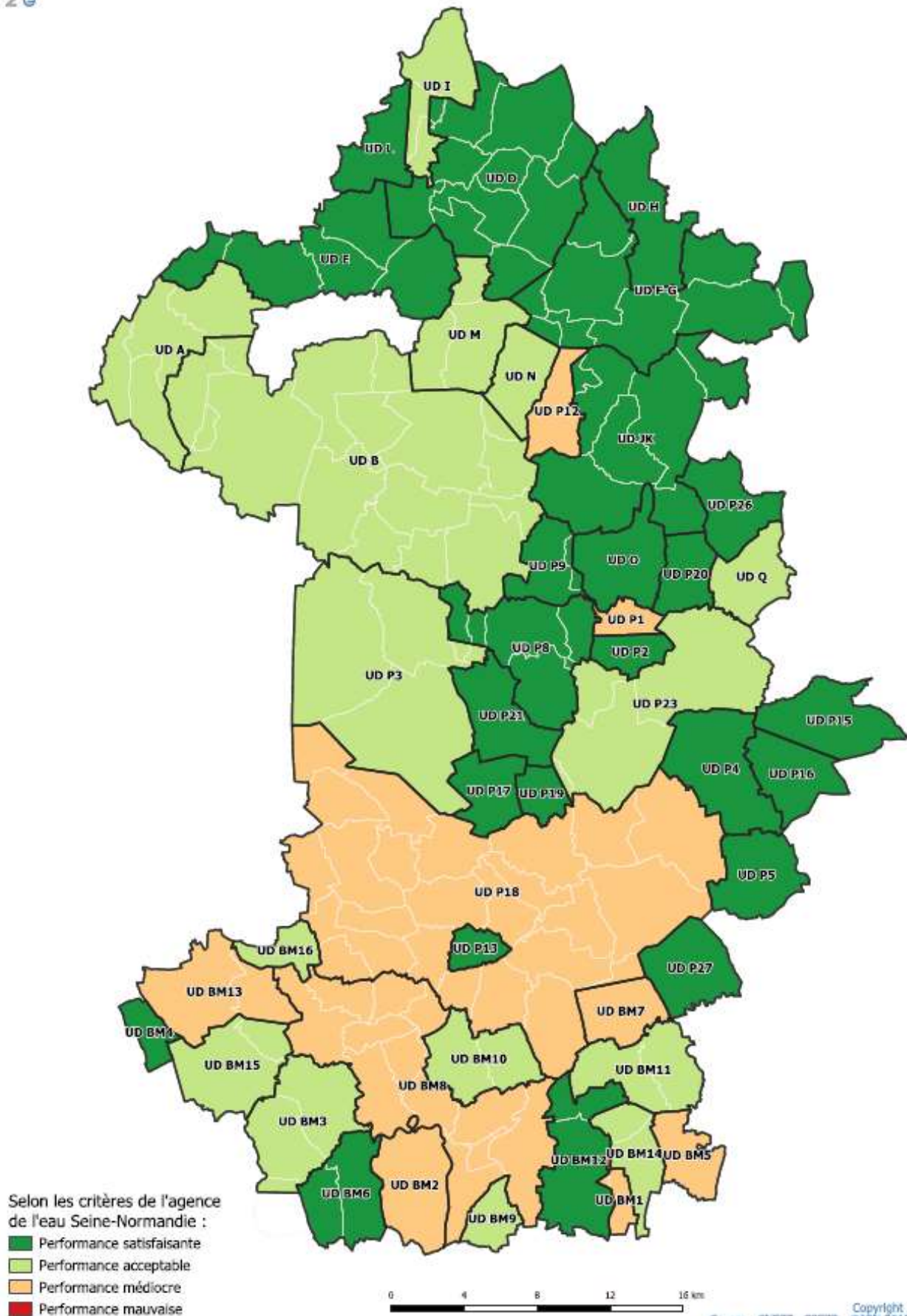
UNITES DE DISTRIBUTION	RAPPEL ILC 2023	ILP 2022	ILP 2023	EVOLUTION (EN POINTS)	PERFORMANCE
UD BM1	5.65	2.77	3.33	0.56	Médiocre
UD BM2	9.63	3.69	3.04	-0.65	Médiocre
UD BM3	8.61	2.30	2.04	-0.26	Acceptable
UD BM4	10.75	2.09	2.35	0.26	Satisfaisante
UD BM5	8.29	4.35	3.37	-0.98	Médiocre
UD BM6	4.00	0.46	0.51	0.05	Satisfaisante
UD BM7	7.70	2.57	2.70	0.14	Médiocre
UD BM8	8.64	2.22	2.63	0.41	Médiocre
UD BM9	13.55	2.86	3.08	0.22	Acceptable
UD BM10	9.60	2.58	1.56	-1.02	Acceptable
UD BM11	4.79	0.86	1.68	0.82	Acceptable
UD BM12	5.00	1.94	0.68	-1.27	Satisfaisante
UD BM13	5.39	2.08	2.67	0.58	Médiocre
UD BM14	8.40	2.01	2.16	0.15	Acceptable
UD BM 15	7.38	1.72	1.89	0.17	Acceptable
UD BM 16	7.79	1.38	1.74	0.36	Acceptable
UD BM 17	5.78	0.05	-0.45	-0.50	Satisfaisante



Classement par Indice Linéaire de Pertes (ILP)



Indice linéaire de pertes (ILP) 2023



4.7 L'indice Linéaire des Volumes Non Comptés (ILVNC)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés.

Sa valeur et son évolution sont **le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés** et de l'efficacité de la gestion du réseau. Cet indicateur diffère de l'indice linéaire de pertes en réseau qui n'intègre que les pertes par fuites.



Pour l'exercice 2023, l'indice linéaire des Volumes Non Comptés (ILVNC) sur le territoire du S2e77 est de 2,15 m³ par jour et par kilomètre de réseau.



MEMO

ZONE BUDGETAIRE	ILVNC 2022	ILVNC 2023	EVOLUTION (EN POINTS)
NORD-EST	1.86	1.73	-0.13
PROVINOIS	3.09	2.65	-0.44
BASSEE-MONTOIS	2.24	2.31	0.06
TOTAL S2e77	2.35	2.15	-0.20

Zone Budgétaire Nord-Est

UNITES DE DISTRIBUTION	ILVNC 2022	ILVNC 2023	EVOLUTION (EN POINTS)
UDA	4.47	4.30	-0.17
UDB	1.85	2.07	0.22
UDD	1.49	1.39	-0.11
UDE	0.75	0.69	-0.06
UDF-UDG	1.40	1.21	-0.19
UDH	0.40	0.06	-0.34
UDI	2.34	1.81	-0.53
UDJ-UDK	0.91	0.70	-0.21
UDL	1.12	0.79	-0.34
UDM	2.66	2.16	-0.50
UDN	2.31	1.74	-0.58
UDO	0.17	1.41	1.24
UDQ	1.40	1.90	0.51



Zone Budgétaire Provinois

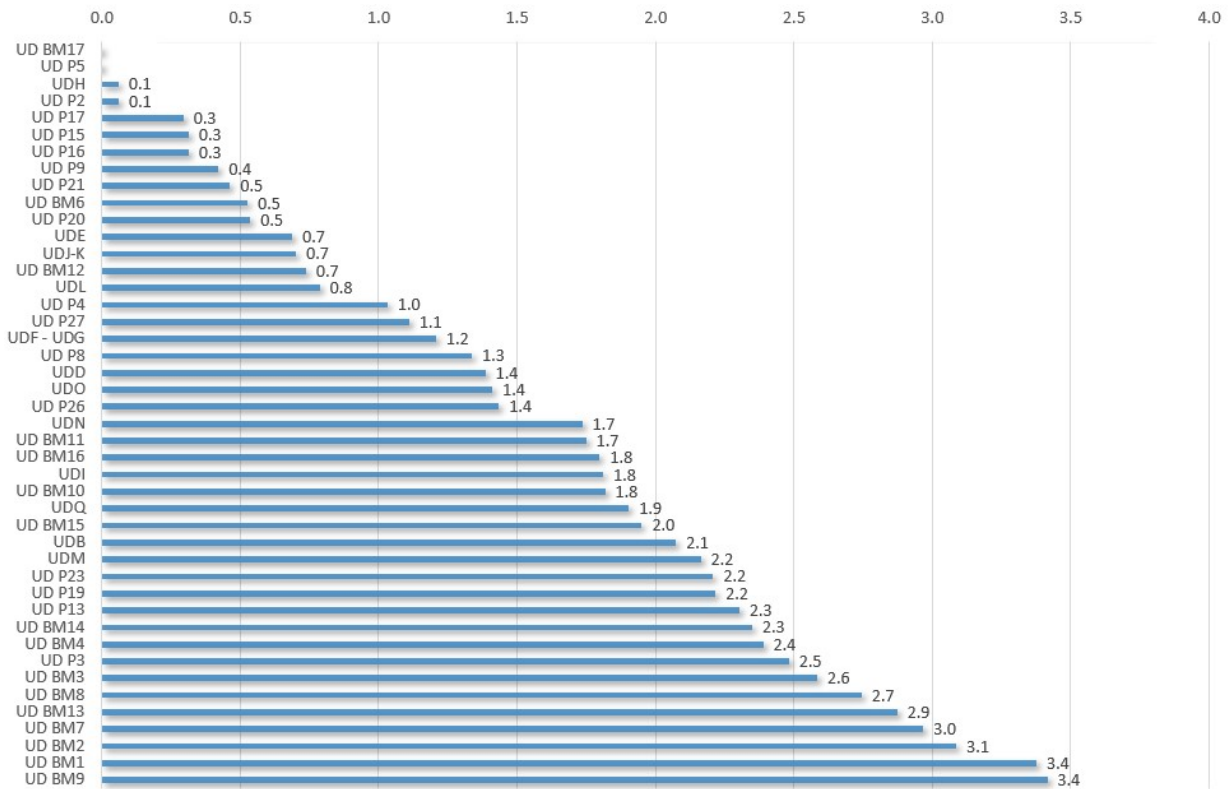
UNITES DE DISTRIBUTION	ILVNC 2022	ILVNC 2023	EVOLUTION (EN POINTS)
UD P1	3.02	3.72	0.70
UD P2	-0.10	0.06	0.16
UD P3	3.94	2.48	-1.46
UD P4	1.21	1.03	-0.18
UD P5	1.01	-0.09	-1.11
UD P8	1.56	1.34	-0.23
UD P9	0.79	0.42	-0.37
UD P12	8.24	8.11	-0.13
UD P13	2.06	2.30	0.25
UD P15	0.72	0.31	-0.40
UD P16	0.72	0.31	-0.40
UD P17	0.12	0.29	0.18
UD P18	3.70	3.42	-0.27
UD P19	2.37	2.22	-0.16
UD P20	1.06	0.54	-0.53
UD P21	0.73	0.46	-0.27
UD P23	2.89	2.21	-0.68
UD P26	1.69	1.43	-0.25
UD P27	0.52	1.11	0.59

Zone Budgétaire Bassée Montois

UNITES DE DISTRIBUTION	ILVNC 2022	ILVNC 2023	EVOLUTION (EN POINTS)
UD BM1	2.78	3.38	0.60
UD BM2	3.72	3.09	-0.63
UD BM3	2.42	2.58	0.16
UD BM4	2.09	2.39	0.29
UD BM5	4.38	3.42	-0.96
UD BM6	0.47	0.53	0.06
UD BM7	2.84	2.97	0.13
UD BM8	2.39	2.74	0.35
UD BM9	3.20	3.42	0.22
UD BM10	2.91	1.82	-1.10
UD BM11	1.27	1.75	0.48
UD BM12	2.01	0.74	-1.27
UD BM13	2.22	2.87	0.65
UD BM14	2.20	2.35	0.15
UD BM 15	1.80	1.95	0.15
UD BM 16	1.57	1.80	0.23
UD BM 17	0.05	-0.43	-0.48



Classement par Indice Linéaire des Volumes Non Comptés (ILVNC)



4.8 Taux de renouvellement

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Cet indicateur permet de constater la capacité du S2e77 à investir pour le renouvellement des réseaux d'eau potable.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.



Le territoire du S2e77 ayant évolué depuis 2019, cet indicateur ne peut pas être calculé sur 5 années.

Le taux de renouvellement à l'échelle du S2e77 est calculé sur 4 ans (2020-2023) car le périmètre est constant depuis janvier 2020. Ce taux est de 1,24% en 2023.

Chaque zone budgétaire a sa propre politique d'investissement pour le renouvelles des eaux et des ouvrages. Le taux de renouvellement est donc dépendant des politiques et des enjeux propres de chaque zone.



MEMO

ZONE BUDGETAIRE	TAUX DE RENOUELEMENT 2022	COMMENTAIRES	TAUX DE RENOUELEMENT 2023	COMMENTAIRES
NORD-EST	1,13%	CALCULÉ SUR 5 ANS	0,92%	CALCULÉ SUR 5 ANS
PROVINOIS	0,40%	CALCULÉ SUR 4 ANS	0,51%	CALCULÉ SUR 5 ANS
BASSEE-MONTOIS	0,48%	CALCULÉ SUR 2 ANS	1,17%	CALCULÉ SUR 3 ANS
TOTAL S2e77	0,96%	CALCULÉ SUR 3 ANS	1,24%	CALCULÉ SUR 4 ANS

Zone Budgétaire Nord-Est

Sur l'exercice 2023, environ 6,5 kilomètres de réseau ont été renouvelés.

Au cours des 5 dernières années, environ 44 kilomètres de réseau ont été renouvelés.

Zone Budgétaire Provinois

Sur l'exercice 2023, environ 2,2 kilomètres de réseau ont été renouvelés.

Au cours des 5 dernières années, environ 10,2 kilomètres de réseau ont été renouvelés.

Zone Budgétaire Bassée Montois

Sur l'exercice 2023, environ 2,3 kilomètres de réseau ont été renouvelés.

Au cours des 3 dernières années, environ 4,0 kilomètres de réseau ont été renouvelés.

4.9 Taux d'occurrence des interruptions de service

Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées est calculé à partir du nombre de coupures d'eau pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés 24 heures à l'avance. Il s'agit des interventions d'urgence pour procéder à la réparation de fuites sur le réseau.

Les coupures de l'alimentation en eau liées à des problèmes qualitatifs sont prises en compte.

Les coupures chez l'abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ne sont pas prises en compte.

Cet indicateur permet de mesurer la continuité du service de l'eau potable afin d'en apprécier le bon fonctionnement. Ce taux est calculé pour 1 000 abonnés.



Pour l'exercice 2023, le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées sur le territoire du S2e77 est 3,0 interruptions pour 1 000 abonnés.

Ce taux d'occurrence est légèrement plus faible par rapport à l'exercice 2022, témoignant d'une amélioration du service rendu.



MEMO

ZONE BUDGETAIRE	TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS NON PROGRAMMEES 2022 (NOMBRE / 1000 AB.)	TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS NON PROGRAMMEES 2023 (NOMBRE / 1000 AB.)	EVOLUTION (EN POINTS)
NORD-EST	5.5	3.6	-2.0
PROVINOIS	4.1	2.9	-1.2
BASSEE-MONTOIS	2.4	2.1	-0.3
TOTAL S2e77	4.4	3.0	-1.4

5 Le bilan de l'activité du S2e77

5.1 Bilan des études et travaux structurants

Zone Budgétaire Nord-Est

Sur la zone Nord-Est, la politique d'investissements mise en place en 2012 se poursuit.

En 2023, le S2e77 a renouvelé **6,5 kilomètres de réseau** sur les communes de Montceaux-lès-Provins, Saint-Ouen-sur-Morin, Bassevelle, La Celle-sur-Morin, Rebais, Faremoutiers et Mouroux.

Le S2e77 a retenu une entreprise pour démarrer la phase préparatoire des travaux de réhabilitation du château d'eau de Montapeine à Saint-Cyr-sur-Morin. Les travaux seront réalisés en 2024.

Le S2e77 a procédé aux diagnostics structurels des ouvrages de stockage de Montdauphin, Doue, Jouy-sur-Morin et Rebais. La construction du nouveau Château d'eau de Mouroux a aussi continué.

La réhabilitation partielle de la station de reprise située au niveau des réservoirs de Doue a aussi été réalisée.

Enfin, le S2e77 a démarré les études en vue de la création d'un nouveau forage sur le champ captant d'Amillis et la régénération d'un des deux forages existants.

Zone budgétaire Provinois

En 2023, le S2e77 a renouvelé **2,2 kilomètres de réseau** sur les communes de Maison-Rouge, Vieux-Champagne, Courchamp, Sourduin et Jouy-le-Châtel.

Sur la zone Provinois, deux projets majeurs sont en cours.

Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable

En 2018, la Communauté de Communes du Provinois avait lancé le démarrage de son Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable. Au 1^{er} janvier 2019 lors du transfert de compétence, le S2e77 a été chargé de poursuivre et mener à son terme le schéma directeur.

Le Schéma Directeur est un outil réglementaire de planification des investissements à réaliser pour entretenir, préserver et développer le patrimoine afin de répondre aux besoins futurs.

La réalisation d'un tel outil se décompose en 4 phases d'études :

- Phase 1 – Recueil des données, analyse des besoins, états des lieux et visites de terrain:
 - Collecte des données
 - Analyse du territoire et des réseaux d'eau potable
 - État des travaux réalisés
 - Visites des ouvrages et équipements
 - Géoréférencement des affleurants des réseaux



- Cartographie et création du Système d'Information Géographique (SIG)
- Analyse des besoins et des consommations actuelles
- Étude des plans d'alerte existants plan d'alerte.

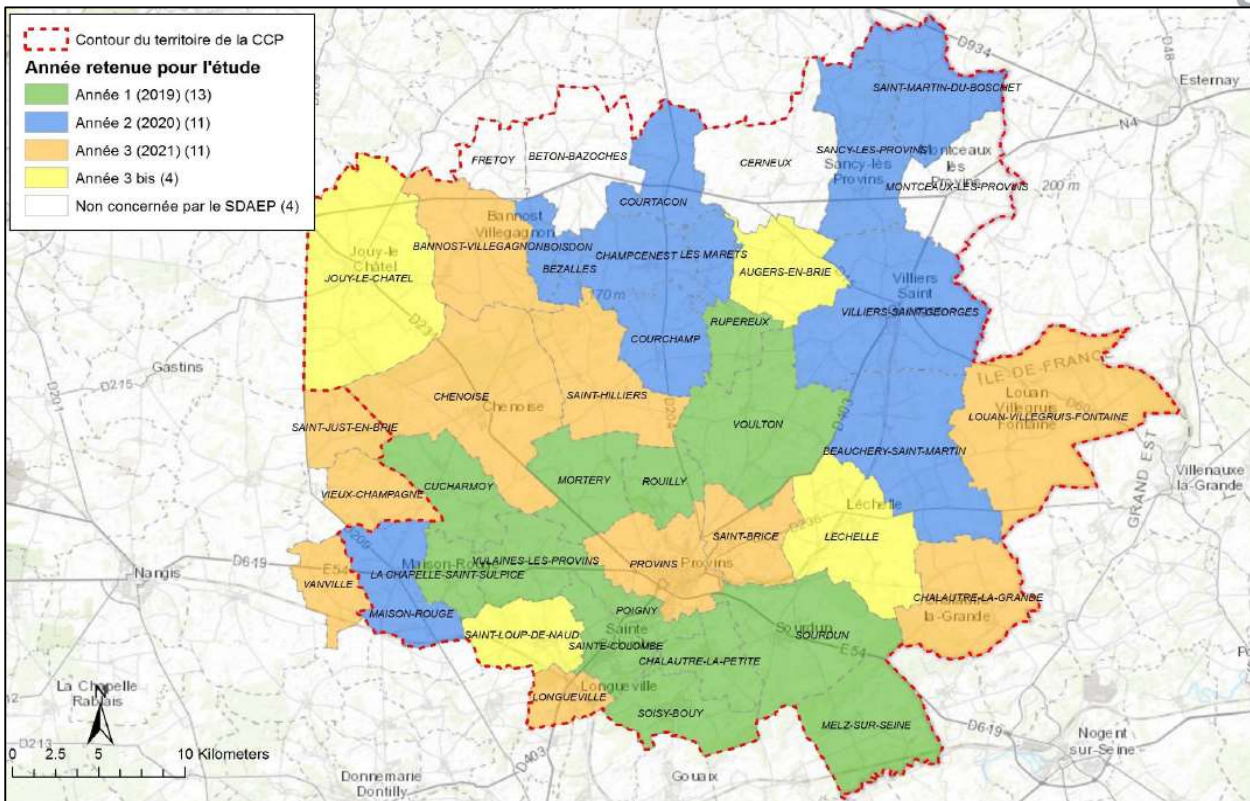
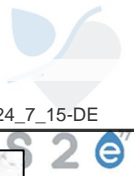
- Phase 2 – Besoins futures et modélisation :
 - Évaluation des besoins futurs
 - Constitution du modèle hydraulique et présentation du modèle
 - Campagne de mesures
 - Calage du modèle
 - Analyse du fonctionnement actuel et des capacités disponibles
 - Bilan ressources – productions / besoins.

- Phase 3 – Recherche de fuites et de CVM :
 - Sectorisation nocturne
 - Recherche de fuites
 - Modélisation et prélèvements pour recherche de Chlorure de Vinyle Monomère (CVM).

- Phase 4 – Synthèse et proposition de programmation pluriannuelle :
 - Bilan du fonctionnement des réseaux et programme pluriannuel d'investissement
 - Analyse tarifaire prospective et impact sur le prix de l'eau
 - Établissement des plans d'alerte et de secours
 - Établissement des protocoles d'exploitation durable des captages
 - Élaboration du schéma de distribution d'eau potable.

En 2023, le schéma directeur est entré dans sa 4^{ème} et dernière phase d'étude. L'avancement est synthétisé ci-après.

ANNEE D'ETUDE	COMMUNES CONCERNEES	AVANCEMENT AU 31/12/23			
		PHASE 1	PHASE 2	PHASE 3	PHASE 4
2019	CHALAUTRE LA PETITE, CUCHARMOY, LA CHAPELLE-SAINT-SULPICE, MELZ-SUR-SEINE MORTERY, POIGNY, ROUILLY, RUPEREUX, SAINTE-COLOMBE, SOISY-BOUY, SOURDUN, VOULTON, VULAINES-LES-PROVINS	100%	100%	100%	80%
2020	BEZALLES, BEAUCHERY-SAINT-MARTIN, BOISDON, CHAMPCENEST, COURCHAMP, COURTACON, MAISON-ROUGE-EN-BRIE, SAINT-MARTIN-DU-BOSCHET, SANCY-LES-PROVINS, VILLIERS-SAINT-GEORGES	100%	100%	100%	80%
2021	AUGERS-EN-BRIE, BANNOST-VILLEGAGNON, CHALAUTRE-LA-GRANDE, CHENOISE, JOUY-LE-CHATEL, LEHELLE, LONGUEVILLE, LOUAN-VILLEGRUIS-FONTAINE, POIGNY, PROVINS, SAINT-BRICE, SAINT-HILLIERS, SAINT-LOUP-DE-NAUD	100%	100%	100%	80%



Interconnexion du TransprEAUvinois

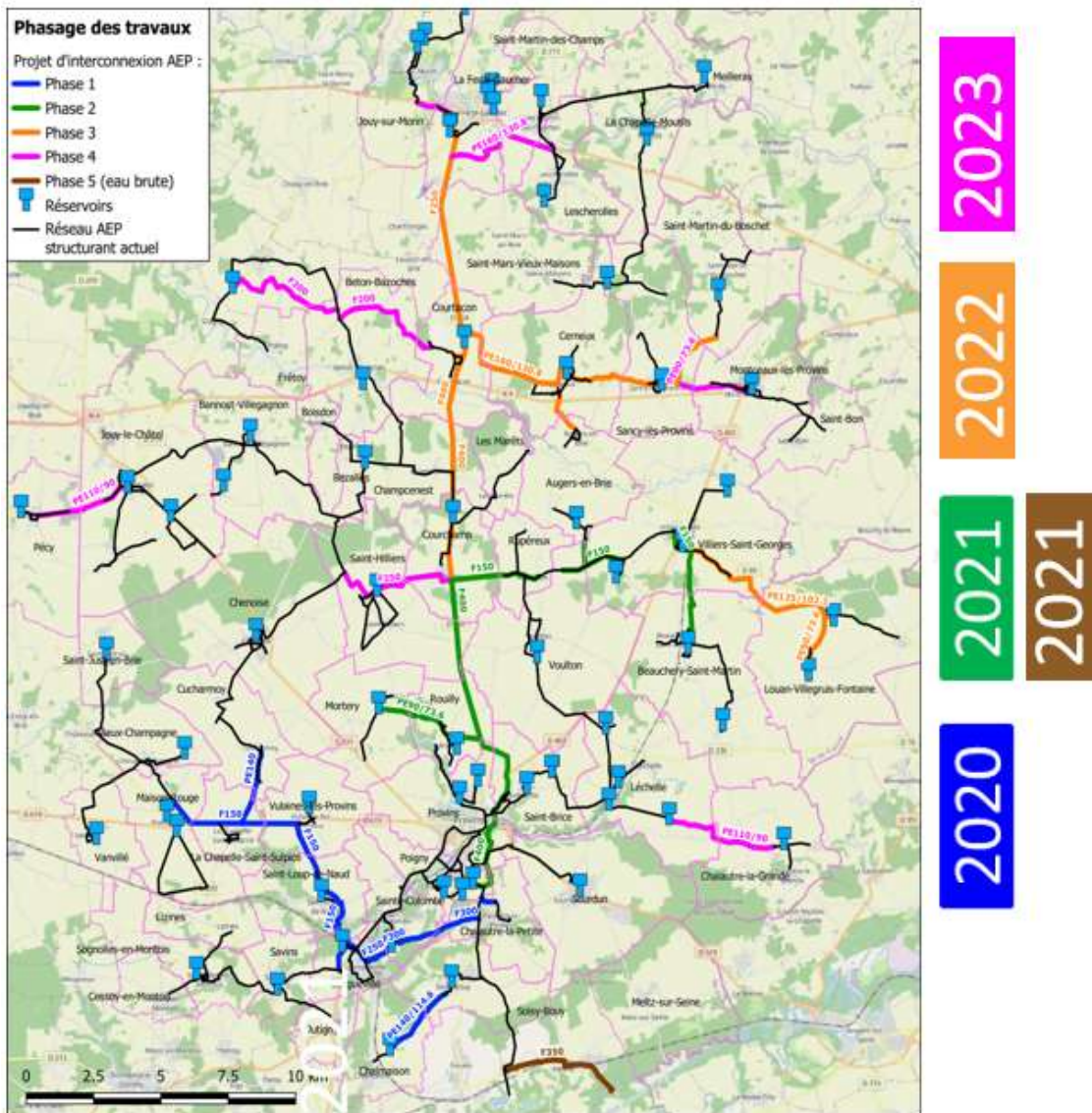
En 2012, le Syndicat du TransprEAUvinois a été créé afin d'assurer le portage technique et financier du projet d'interconnexion visant à améliorer la qualité de l'eau potable distribuée sur 58 communes de Seine-et-Marne.

Le TransprEAUvinois qui a fédéré l'ensemble des collectivités concernées, a lancé en 2017 un appel d'offre de maîtrise d'œuvre, donnant le départ de la phase active de la construction de l'interconnexion.

Au 1^{er} janvier 2019, le Syndicat du TranprEAUvinois a fusionné avec le Syndicat du Nord-Est (SNE77) pour former le Syndicat de l'Eau de l'Est Seine et Marnais (S2e77). Le S2e77 a donc repris la compétence pour la création de l'interconnexion.

Ce projet, majeur en Seine-et-Marne et concernant près de 50 000 habitants, a pour objectif de répondre aux problèmes de non-conformités de l'eau distribuée et de fournir l'eau potable en quantité suffisante pour faire face aux besoins futurs.

En 2023, le S2e77 a réalisé la 4^{ème} phase et dernière de cette interconnexion. Les travaux de raccordement final des communes auront lieu en 2024.



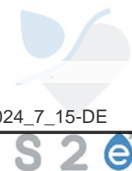
Les communes concernées par la première phase de travaux (2020) et raccordées en 2021 sont au nombre de 18 soit environ 9 850 habitants : Chalautre-la-Petite, Sainte-Colombe, Longueville, Chalmaison, Savins, Sognolles-en-Montois, Jutigny, Cessoy-en-Montois, Lizines, Saint-Loup-de-Naud, Vulaines-lès-Provins, Cucharmoy, La Chapelle-Saint-Sulpice, Maison-Rouge, Vieux-Champagne, Vanvillé et Saint-Just-en-Brie.

Les communes concernées par la seconde phase des travaux (2021) sont au nombre 7 soit environ 2 780 habitants : Rouilly, Mortery, Rupéreau, Voulton, Augers-en-Brie, Villiers-Saint-Georges et Beauchery-Saint-Martin. Les travaux de pose se poursuivront sur le début 2022.

Les communes concernées par la troisième phase des travaux (2022) sont au nombre 11 soit environ 7 520 habitants : Champcenest, Courchamp, Les Marêts, Bézalles, Boisdon, La Ferté-Gaucher, Cerneux, Augers-en-Brie, Sancy-lès-Provins, Saint-Martin-du-Boschet, Louan-Villegruis-Fontaine. Les travaux de pose se poursuivront sur le début 2023.

Les communes concernées par la troisième phase des travaux (2023) sont au nombre 14 soit environ 10 227 habitants : Saint-Hilliers, Chenoise, Courtacon, La Ferté-Gaucher, Saint-Martin-des-Champs, Lescherolles, La Chapelle-Moutils, Meilleray, Sancy-lès-Provins, Saint-Mars-Vieux-Maisons et en secours Montceaux-lès-Provins, Beton-Bazoches, Frétoy et Jouy-sur-Morin.

Les travaux réalisés en 2023 représentent 25 kilomètres de canalisations y compris des ouvrages secondaires (comptages, régulation).



Zone Budgétaire Bassée Montois

En 2023, le S2e77 a renouvelé **environ 2,3 kilomètres de réseau** sur les communes de Bazoches-lès-Bray, Gouaix, Meigneux, Montigny-Lencoup et Thénisy.

Le S2e77 a retenu une entreprise pour démarrer la phase préparatoire des travaux de réhabilitation des réservoirs des Grottes à Donnemarie-Dontilly. Les travaux seront réalisés en 2024.

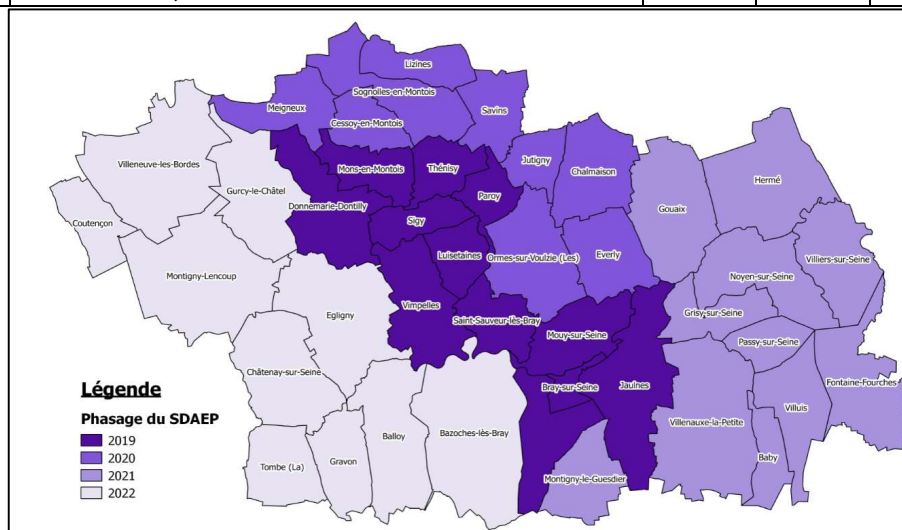
Le S2e77 a procédé aux diagnostics structurels des ouvrages de stockage de Châtenay-sur-Seine, Gurcy-le-Châtel et Montigny-Lencoup.

La réhabilitation des colonnes du forage de Baby a aussi été réalisée.

Enfin, le Schéma Directeur d’Alimentation en Eau Potable, lancé en 2018 par la Communauté de Communes Bassée Montois se poursuit et est piloté par le S2e77 à la suite du transfert de compétence au 1^{er} janvier 2020. Il est décomposé selon les 4 mêmes phases d’études.

En 2023, le schéma directeur est entré dans sa 4^{ème} et dernière phase d’étude. L’avancement est synthétisé ci-après. L’avancement est synthétisé ci-après.

ANNEE D'ETUDE	COMMUNES CONCERNEES	AVANCEMENT AU 31/12/23			
		PHASE 1	PHASE 2	PHASE 3	PHASE 4
2019	BRAY-SUR-SEINE, DONNEMARIE-DONTILLY, JAULNES, LUISETAINES, MONS-EN-MONTOIS, MOUSSEUX-LES-BRAY, MOUY-SUR-SEINE, PAROY, SAINT-SAUVEUR-LES-BRAY, SIGY, THENISY, VIMPELLES	100%	100%	100%	80%
2020	CESSOY-EN-MONTOIS, CHALMAISON, EVERLY, JUTIGNY, LES ORMES SUR VOULZIE, LIZINES, MEIGNEUX, SAVINS, SOGNOLLES-EN-MONTOIS	100%	100%	100%	80%
2021/2022	BABY, BALLOY, BAZOCHES-LES-BRAY, CHATENAY-SUR-SEINE, COUTENCON, EGLIGNY, FONTAINE-FOURCHES, GOUAIX, GRAVON, GRISY-SUR-SEINE, GURCY-LE-CHATEL, HERME, LA TOMBE, MONTIGNY-LE-GUESDIER, MONTIGNY-LENCOUP, NOYEN-SUR-SEINE, PASSY-SUR-SEINE, VILLIERS-SUR-SEINE, VILLENAUXE-LA-PETITE, VILLENEUVE-LES-BORDES, VILLUIS	100%	100%	100%	80%



5.2 Les renouvellements de réseau

Sur l'exercice 2023, le programme de renouvellement de réseaux adopté par l'assemblée délibérante est le suivant.

Zone Budgétaire Nord-Est

PROGRAMME DE TRAVAUX ADOPTE SUR LES RESEAUX	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Renouvellement – LA CELLE SUR MORINS – RD 20 T1	2023	595 000 €
Renouvellement – REBAIS – Rue des Tilleuls	2023	390 000 €
Renouvellement – FAREMOUTIERS – Rue du 27 Aout	2023	745 000 €
Renouvellement – MOUROUX – Courrois à Coubertin	2023	880 000 €
Renouvellement Marché à Bons de commande	2023	700 000 €
Renouvellement Compteurs	2023	530 000 €

Zone Budgétaire Proinois

PROGRAMME DE TRAVAUX ADOPTE SUR LES RESEAUX	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Maillage du TransprEAUvinois	2023	10 070 000 €
Renouvellement – COURCHAMP – Distribution	2023	90 000 €
Renouvellement – SOURDUN – Rue Jules Ferry	2023	700 000 €
Renouvellement – JOUY-LE-CHATEL – RD 15 Claude Gauthier	2023	635 000 €
Renouvellement Marché à Bons de commande	2023	250 000 €

Zone Budgétaire Bassée Montois

PROGRAMME DE TRAVAUX ADOPTE SUR LES RESEAUX	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Renouvellement – BAZOCHES LES BRAY – Place de l'Eglise	2023	275 000 €
Renouvellement – THENISY – Rue Grande	2023	740 000 €
Renouvellement Marché à Bons de commande	2023	300 000 €



5.3 Les réhabilitations d'ouvrages

Sur l'exercice 2023, le programme de réhabilitation d'ouvrage adopté par l'assemblée délibérante est le suivant.

Zone Budgétaire Nord-Est

PROGRAMME DE TRAVAUX ADOPTE SUR LES OUVRAGES	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Réhabilitation du château d'Eau Montapeine, Commune de Saint-Cyr-sur-Morin	2023	377 000 €
Réhabilitation du château d'Eau Montdauphin	2023	103 000 €
Etude et diagnostic pour la réhabilitation du Château d'Eau, Commune de Doue	2023	41 000 €
Etude et diagnostic pour la réhabilitation des réservoirs des Chameaux, Commune de Jouy sur Morin	2023	43 000 €
Etude et diagnostic pour la réhabilitation du Château d'Eau, Commune de Rebais	2023	12 500 €
Etude et diagnostic pour la réhabilitation des réservoirs des Charnois, Commune de Pommeuse	2023	10 500 €
Etude et diagnostic pour la réhabilitation des réservoirs Epieds, Commune de Beautheil-Saints	2023	10 500 €
Construction du nouveau Château d'Eau, Commune de Mouroux	2023	92 500 €
Réhabilitation Station de reprise, Commune de Doue	2023	53 000 €
Nouveau Forage Champ captant d'Amillis	2023	150 000 €

Zone Budgétaire Provinois

PROGRAMME DE TRAVAUX ADOPTE SUR LES OUVRAGES	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Etude et diagnostic pour la réhabilitation Réservoir de Hennepont, Commune de Poigny	2023	19 000 €
Réhabilitation bâche de l'usine de traitement, Commune de Hermé	2023	16 500 €
Etude et diagnostic pour la réhabilitation des réservoirs, Commune de Longueville	2023	17 500 €
Etude et diagnostic pour la réhabilitation des Châteaux d'eau, Commune de La Ferté Gaucher	2023	9 000 €
Réhabilitation Château d'eau, Commune de Sancy les Provins	2023	2 500 €
Réhabilitation réservoir Fontaine Riante, Commune de Provins	2023	3 000 €
Réhabilitation réservoirs des Colonnes, Commune de La ferté Gaucher	2023	30 000 €
Provisions pour urgences	2023	20 000 €



Zone Budgétaire Bassée Montois

PROGRAMME DE TRAVAUX ADOPTE SUR LES OUVRAGES	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Réhabilitation des réservoirs des Grottes, Commune de Donnemarie-Dontilly	2023	355 000 €
Etude et diagnostic pour la réhabilitation du Château d'Eau de Chantemerle, Commune de Châtenay-sur-Seine	2023	21 000 €
Etude et diagnostic pour la réhabilitation du Château d'Eau, Commune de Thénisy	2023	2 500 €
Etude et diagnostic pour la réhabilitation du Château d'Eau, Commune de Montigny-Lencoup	2023	21 000 €
Etude et diagnostic pour la réhabilitation des réservoirs, Commune de Gouaix	2023	35 000 €
Réhabilitation de la bêche, Commune de Gurcy-Le-Châtel	2023	19 500 €
Réhabilitation des colonnes de forage, Commune de Baby	2023	25 000 €
Provisions pour urgences	2023	20 000 €

5.4 La protection de la ressource

Le S2e77 mène une politique active de protection des ressources en eau afin de préserver la qualité des ressources existantes mais aussi de reconquérir la qualité des ressources dégradées.

La protection des ressources en eau est mise en œuvre :

- À proximité immédiate des captages : la définition des périmètres de protection de captage vise à lutter principalement contre les pollutions ponctuelles. L'établissement de ces périmètres de protection est donné par un Hydrogéologue Agréé dans le cadre des études de **Déclarations d'Utilité Publique** (paragraphe 4.2) ;
- À l'échelle de **l'Aire d'Alimentation du Captage** d'eau (AAC) : la définition et la mise en œuvre de programmes d'actions basés sur le volontariat visent à protéger l'eau de pollutions diffuses. Les professionnels, les habitants et collectivités situés sur les aires d'alimentation sont incités à réduire leur impact sur la qualité des eaux du milieu naturel.

Aire d'Alimentation de Captage

Suite au nouveau SDAGE de l'AESN, on dénombre à présent **58 captages sensibles ou prioritaires aux pollutions diffuses sur le territoire du S2e77**. 41 captages appartiennent au S2e77 dont 36 sensibles et 25 prioritaires. La majorité de ces captages font l'objet de démarches préventives spécifiques permettant de reconquérir la qualité de la ressource en eau à plus long terme ou la préserver.

Quatre étapes sont nécessaires :

- Délimiter une Aire d'Alimentation du Captage (AAC) et analyser sa vulnérabilité par rapport à des facteurs possibles de dégradation ;
- Réaliser un Diagnostic Territorial Multi-Pressions (DTMP), pour identifier ces facteurs et localiser les zones pertinentes pour la mise en œuvre d'un plan d'actions (PA) de protection contre les pollutions diffuses ;
- Définir un plan d'actions qui s'étalera sur plusieurs années ;
- Délimiter une Zone Prioritaire d'Action (ZPA) pour mettre en œuvre ce programme.

En 2023, sur le territoire du S2e77, on dénombre **27 Aires d'Alimentation de Captages** (AAC).

Les démarches AAC sont à différents paliers d'avancement selon les captages. Pour la plupart, la phase d'études pour la délimitation de l'AAC, l'élaboration du DTMP et du plan d'action s'achève, et une deuxième phase doit être enclenchée avec la mise en œuvre de ces plans d'actions et la délimitation des ZPA. D'autres AAC sont en attente en fonction des futures conclusions des rapports d'hydrogéologue agréé des DUP.

L'avancement au 31 décembre 2023 est le suivant.



CAPTAGE	AAC DELIMITEE	DIAGNOSTIC REALISE	PLAN D'ACTION DEFINI	ZPA DELIMITEE	PLAN D'ACTION MIS EN OEUVRE
AMILLIS-BEAUTHEIL	X	AAC ENTIEREMENT INCLUSE DANS L'AAC DE DAGNY			
AULNOY	X	X	X	X	X
BANNOST-VILLEGAGNON	X	X	X	X	X
BAZOUCHES-LES-BRAY	X	X	EN COURS	X	EN COURS
COULOMMIERS LUTÉTIEN	X	X	X	X	X
COULOMMIERS SAINT-OUEN	X	X	X	X	X
DAGNY	X	X	X	X	X
DOUE	X	X	X	X	X
HERMÉ	X	EN COURS	X	X	X
HONDEVILLIERS	X	X	X	X	X
JAULNES	X	X	EN COURS	X	EN COURS
LES ORMES-SUR-VOULZIE	X	X	X	X	X
LONGUEVILLE	X	X	EN COURS	X	EN COURS
MONTCEAUX-LES-PROVINS	X	AAC ENTIEREMENT INCLUSE DANS L'AAC DE DAGNY			
NOYEN-SUR-SEINE (CHAMP CAPTANT)	X	X	X	X	X
NOYEN-SUR-SEINE (COMMUNAL)	X	ATTENTE DUP			
SAINT-HILLIERS	X	RETRAIT CLASSIFICATION SENSIBLE SDAGE			
SAINT-RÉMY-LA-VANNE – JOUY-SUR-MORIN	X	X	X	X	X
VERDELOT		X	X	X	X
VILLIERS-SUR-SEINE	X	EN COURS			

Dix-Sept AAC sont portées par le S2e77 : Amillis-Beautheil, Bannost-Villegagnon, Bazoches-lès-Bray, Dagny, Doue, Hermé, Hondevilliers, Jaulnes, Les Ormes-sur-Voulzie, Longueville, Montceaux-lès-Provins, Noyen-sur-Seine (champ captant et communal), Saint-Hilliers, Saint-Rémy-La-Vanne-Jouy-sur-Morin, Verdelot et Villiers-sur-Seine. L'AAC de Saint-Hilliers ne sera pas concrétisée en plan d'actions car le captage est sorti de la classification sensible du SDAGE de l'AESN. Les AAC de Montceaux-lès-Provins et d'Amillis-Beautheil sont quant à elles entièrement incluses dans celle de Dagny. Un plan d'action étant déjà en œuvre sur les mêmes thématiques, il n'est pas nécessaire de le dupliquer. Trois autres AAC sont portées par la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie : Aulnoy et Coulommiers (Saint-Ouen et Lutécien). L'animation est cependant portée par le S2e77.

À noter que sur le territoire du S2e77 se trouve également trois AAC portées par Eau de Paris (Dragon, Durteint et Voulzie), une AAC portée par le SIAEP de Touquin (Centre Brie), une AAC portée par Nangis (Nangis), une AAC portée par le SEDIF (Fosse-de-Melun) et une AAC portée par Eau du Sud Parisien (BV de l'Yerres).

Bilan 2023 du Contrat Territorial Eau et Climat

La protection des captages sensibles et prioritaires face aux pollutions diffuses fait l'objet d'un Contrat de Territoire Eau et Climat (CTEC). La Chambre d'Agriculture de la Région Île-de-France (CARIDF), mandatée par le S2e77, a mis en œuvre de nombreuses actions concrètes sur le terrain permettant ainsi de sensibiliser en 2023 un total de **61 exploitations sur l'ensemble de nos neuf Zones Prioritaires d'Actions (ZPA)**. Cela représente **11,9 % des exploitants agricoles et 15,6 % de la surface de ces zones**. Chaque animation a été réfléchi pour le territoire et mutualisée entre les ZPA pour toucher le plus d'exploitants possibles. Des réunions hydrogéologiques et le suivi de réseau de drainage d'Hondevilliers ont aussi été réalisés avec AQUI'Brie.

La poursuite des quatre réseaux azote permet de comprendre le fonctionnement des nitrates dans les sols et les nappes phréatiques. En 2023, les sols ont été **lessivés** par les fortes précipitations, ce qui représente une perte pour les agriculteurs et un danger pour nos nappes. La diffusion de ces résultats est très appréciée car elle permet aux exploitants d'adapter leurs plans d'épandage. 2023 est également la première année pour le **Projet Agro Environnemental et Climatique (PAEC Est 77)**, porté par le S2e77. En un an, **26 Mesures Agro Environnemental et Climatique (MAEC)** ont été sélectionnées par les agriculteurs (14 sur la thématique Biodiversité, 1 sur le Sol et 11 sur l'Eau). Au total, c'est 2 000 ha de surface et près de 2 km de haies qui sont engagées pour une durée de 5 ans.

En 2023, **96 des 132 communes du S2e77 sont en Zéro-Phyto dont 39 sur 60 dans les ZPA**. L'association AQUI'Brie poursuit la compilation de données sur l'état de la ressource. Le bilan des captages du CTEC a été mis à jour, vous le trouverez sur le site du S2e77. Il permet de **résumer les analyses d'eau souterraines** des dix dernières années afin de suivre les évolutions de la qualité des eaux.

En 2023, comme les années précédentes, la sensibilisation à **l'agriculture biologique (AB)** a rencontré des difficultés au vu des conditions de marché. Quelques rares déconversions ont eu lieu et risquent de continuer. Malgré son importance pour la préservation de l'eau souterraine, l'AB n'a pas le vent en poupe. Le PAEC permet de la soutenir localement, notamment avec la mesure PHY5 spécialement ouverte aux agriculteurs bio.

Sur notre territoire, l'engagement des acteurs agricoles dans les initiatives collectives est relativement élevé par rapport à d'autres secteurs. Les agriculteurs montrent un réel investissement et un intérêt pour la préservation des ressources. Suite à l'échec des conseils individuels initialement prévus avec la CARIDF, il a été envisagé de réaliser de la sensibilisation via le **Conseil Stratégique Phytosanitaire (CSP)**. Quelques réunions ont été réalisées mais ne seront pas poursuivies en 2024 suite à la récente mobilisation agricole. Le S2e77 est en attente de la proposition de la CARIDF pour une nouvelle forme de conseil individuel. En attendant, l'année 2023 fut le théâtre de réflexion pour élaborer un programme de recherche avec le monde agricole. Une thèse débutera en 2024.



6 Tarification de l'eau et recettes du service

6.1 Les modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

6.2 Le prix de l'eau potable

6.2.1 [La facture 120 m3](#)

Voir annexes

- Factures en annexe du Rapport d'activité de la Régie SNE77
- Factures dans RAD des communes en délégation de service public

6.2.2 [Décomposition du prix de l'eau potable](#)

Parts exploitants

- Part Fixe : différente selon l'exploitant
- Part Variable : différente selon l'exploitant

Ces parts couvrent les frais de clientèle, de production et de distribution d'eau potable.

Parts Syndicat S2e77

- Part Fixe : 20 € / an pour couvrir les charges de personnel et les charges de structure du Syndicat ;
- Part Variable : cette part au m3 est différente selon la zone et la commune. Elle finance le renouvellement des réseaux et ouvrages, le remboursement de la dette et le financement d'études.



6.2.3 L'évolution du prix de l'eau potable

Les tarifs 2023 ont été appliqués au 01/02/2023.

La part fixe est commune à toutes les zones et n'a pas évolué entre 2022 et 2023 : 20€ par an.

La variation des parts variables syndicales est répertoriée dans les tableaux ci-dessous.

ZONE NORD EST

COMMUNES EN REGIE	2022	2023	Variation en valeur
	Part variable / M3	Part variable / M3	
AMILLIS	2,8000 €	2,7000 €	-0,1000 €
AULNOY	2,8000 €	2,7000 €	-0,1000 €
BASSEVELLE	2,8000 €	2,7000 €	-0,1000 €
BEAUTEUIL - SAINTS	2,8000 €	2,7000 €	-0,1000 €
BELLOT	2,8000 €	2,7000 €	-0,1000 €
BETON-BEZOCHE	2,8000 €	2,7000 €	-0,1000 €
BOITRON	2,8000 €	2,7000 €	-0,1000 €
BUSSIERES	2,8000 €	2,7000 €	-0,1000 €
CERNEUX	2,8000 €	2,7000 €	-0,1000 €
CHAILLY-EN-BRIE	2,8000 €	2,7000 €	-0,1000 €
CHARTRONGES	2,8000 €	2,7000 €	-0,1000 €
CHEVRU	2,8000 €	2,7000 €	-0,1000 €
CHOISY-EN-BRIE	2,8000 €	2,7000 €	-0,1000 €
DAGNY	2,8000 €	2,7000 €	-0,1000 €
DOUE	2,8000 €	2,7000 €	-0,1000 €
FAREMOUTIERS	2,6250 €	2,5000 €	-0,1250 €
FRETOY LE MOUTIER	2,8000 €	2,7000 €	-0,1000 €
GIREMOUTIERS	2,8000 €	2,7000 €	-0,1000 €
HONDEVILLIERS	2,8000 €	2,7000 €	-0,1000 €
JOUY-SUR-MORIN	2,8000 €	2,7000 €	-0,1000 €
LA-CELLE-SUR-MORIN	2,6250 €	2,5000 €	-0,1250 €
LA-CHAPELLE-MOUTILS	2,8000 €	2,7000 €	-0,1000 €
LA-TRETOIRE	2,8000 €	2,7000 €	-0,1000 €
LESCHEROLLES	2,8000 €	2,7000 €	-0,1000 €
LEUDON-EN-BRIE	2,8000 €	2,7000 €	-0,1000 €
MAROLLES-EN-BRIE	2,8000 €	2,7000 €	-0,1000 €
MAUPERTHUIS	2,8000 €	2,7000 €	-0,1000 €
MEILLERAY	2,8000 €	2,7000 €	-0,1000 €
MONTCEAUX LES PROVINS	2,8000 €	2,7000 €	-0,1000 €
MONTDAUPHIN	2,8000 €	2,7000 €	-0,1000 €
MONTENILS	2,8000 €	2,7000 €	-0,1000 €
MONTOLIVET	2,8000 €	2,7000 €	-0,1000 €
MOUROUX	2,8000 €	2,7000 €	-0,1000 €
ORLY-SUR-MORIN	2,8000 €	2,7000 €	-0,1000 €
POMMEUSE	2,8000 €	2,7000 €	-0,1000 €
REBAIS	2,8000 €	2,7000 €	-0,1000 €
SAACY-SUR-MARNE	2,8000 €	2,7000 €	-0,1000 €
SABLONNIERES	2,8000 €	2,7000 €	-0,1000 €
ST-AUGUSTIN	2,8000 €	2,7000 €	-0,1000 €
ST-BARTHELEMY	2,8000 €	2,7000 €	-0,1000 €
ST-CYR-SUR-MORIN	2,8000 €	2,7000 €	-0,1000 €
ST-DENIS-LES-REBAIS	2,8000 €	2,7000 €	-0,1000 €
ST-GERMAIN-SOUS-DOUE	2,8000 €	2,7000 €	-0,1000 €
ST-LEGER	2,8000 €	2,7000 €	-0,1000 €
ST-MARS-VIEUX-MAISONS	2,8000 €	2,7000 €	-0,1000 €
ST-MARTIN-DES-CHAMPS	2,8000 €	2,7000 €	-0,1000 €
ST-OUEN-SUR-MORIN	2,8000 €	2,7000 €	-0,1000 €
ST-REMY-DE-LA-VANNE	2,8000 €	2,7000 €	-0,1000 €
ST-SIMEON	2,8000 €	2,7000 €	-0,1000 €
VERDELOT	2,8000 €	2,7000 €	-0,1000 €
VILLENEUVE-SUR-BELLOT	2,8000 €	2,7000 €	-0,1000 €

ZONE PROVINOIS

COMMUNES EN REGIE	2022	2023	Variation en valeur
	Part variable / M3	Part variable / M3	
AUGERS-EN-BRIE	1,9291 €	2,2791 €	0,3500 €
BEZALLES	1,1863 €	1,5363 €	0,3500 €
BOISDON	1,1863 €	1,5363 €	0,3500 €
CHALAUTRE-LA-PETITE	1,0500 €	1,4000 €	0,3500 €
CHAMPCEVEST	1,1863 €	1,5363 €	0,3500 €
CHENOISE	1,6777 €	2,0277 €	0,3500 €
COURCHAMP	1,1863 €	1,5363 €	0,3500 €
COURTACON	1,0852 €	1,4352 €	0,3500 €
CUCHARMOY	2,6260 €	2,5443 €	- 0,0817 €
LA CHAPELLE ST SULPICE	1,8012 €	2,1512 €	0,3500 €
LES-MARETS	1,1863 €	1,5363 €	0,3500 €
MAISON-ROUGE-EN-BRIE	2,4000 €	2,5443 €	0,1443 €
MELZ-SUR-SEINE	2,4277 €	2,7443 €	0,3166 €
MORTERY	1,4711 €	1,8211 €	0,3500 €
ROUILLY	1,1938 €	1,5438 €	0,3500 €
RUPEREUX	2,5813 €	2,7443 €	0,1630 €
SANCY-LES-PROVINS	1,0500 €	1,4000 €	0,3500 €
STE-COLOMBE	1,9311 €	2,2811 €	0,3500 €
ST-LOUP-DE-NAUD	2,3909 €	2,7409 €	0,3500 €
ST-MARTIN-DU-BOSCHET	1,4680 €	1,8180 €	0,3500 €
VOULTON	2,5813 €	2,7443 €	0,1630 €
VULAINES-LES PROVINS	1,3983 €	1,7483 €	0,3500 €
SOISY-BOUY	2,0000 €	2,3500 €	0,3500 €

ZONE BASSEE MONTOIS

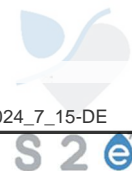
COMMUNES EN REGIE	2022	2023	Variation en valeur
	Part variable / M3	Part variable / M3	
BABY	1,0663 €	1,4163 €	0,3500 €
BALLOY	1,0000 €	1,3500 €	0,3500 €
BAZOCHE LES BRAY	1,0000 €	1,3500 €	0,3500 €
COUTENCON	1,0000 €	1,3500 €	0,3500 €
FONTAINE FOURCHES	1,4772 €	1,8272 €	0,3500 €
GRAVON	1,0000 €	1,3500 €	0,3500 €
GRISY SUR SEINE	2,2000 €	2,5500 €	0,3500 €
GURCY LE CHATEL	1,0000 €	1,3500 €	0,3500 €
LA TOMBE	0,5000 €	0,8500 €	0,3500 €
LUISETAINES	2,2500 €	2,6000 €	0,3500 €
MEIGNEUX	1,8100 €	2,1600 €	0,3500 €
MONS EN MONTOIS	2,4000 €	2,7443 €	0,3443 €
NOYEN SUR SEINE	1,1300 €	1,4800 €	0,3500 €
PASSY SUR SEINE	1,6000 €	1,9500 €	0,3500 €
SIGY	2,6700 €	2,7443 €	0,0743 €
VILLIERS SUR SEINE	1,5882 €	1,9382 €	0,3500 €

En régie à compter du 01/03/23

CHATENAY SUR SEINE		2,4102 €	
EGLIGNY		2,4102 €	

COMMUNES EN DSP	2022	2022	Variation
	PV/m3	PV/m3	
BANNOST-VILLEGAGNON	1,6500 €	2,0000 €	0,3500 €
BEAUCHERY-ST-MARTIN	1,9300 €	2,2800 €	0,3500 €
CESSOY-EN-MONTOIS	2,3900 €	2,4983 €	0,1083 €
CHALAUTRE LA GRANDE	1,9075 €	2,2575 €	0,3500 €
CHALMAISON	2,1000 €	2,7482 €	0,6482 €
JUTIGNY	2,3900 €	2,4983 €	0,1083 €
JOUY-LE-CHATEL	2,5200 €	2,5200 €	- €
LA-FERTE-GAUCHER	1,9100 €	2,2600 €	0,3500 €
LEHELLE	1,1500 €	1,0400 €	- 0,1100 €
LONGUEVILLE	1,3000 €	1,9641 €	0,6641 €
LOUAN-VILLEGRUIS-FONTAINE	1,6500 €	2,0000 €	0,3500 €
LIZINES	2,3900 €	2,4983 €	0,1083 €
POIGNY	2,0422 €	2,3922 €	0,3500 €
PROVINS	2,1357 €	2,4857 €	0,3500 €
SAVINS	2,3900 €	2,4983 €	0,1083 €
SOGNOLLES-EN-MONTOIS	2,3900 €	2,4983 €	0,1083 €
SOURDUN	1,1933 €	1,5433 €	0,3500 €
ST-BRICE	1,5902 €	1,8400 €	0,2498 €
ST-HILLIERS	2,3001 €	2,5800 €	0,2799 €
ST-JUST-EN-BRIE	2,0900 €	2,0400 €	- 0,0500 €
VANVILLE	2,3900 €	3,0573 €	0,6673 €
VIEUX-CHAMPAGNE	1,3549 €	1,5895 €	0,2346 €
VILLIERS-ST-GEORGES	1,8500 €	2,2000 €	0,3500 €

COMMUNES EN DSP	2022	2023	Variation
	PV/m3	PV/m3	
BRAY SUR SEINE	0,9544 €	1,3044 €	0,3500 €
CHATENAY SUR SEINE	1,0967 €		
DONNEMARY DONTILLY	1,7039 €	2,0539 €	0,3500 €
EGLIGNY	1,0967 €		
EVERLY	1,0300 €	1,3800 €	0,3500 €
GOUAIX	1,3600 €	1,7100 €	0,3500 €
HERME	1,6413 €	1,9913 €	0,3500 €
JAULNES	0,9544 €	1,3044 €	0,3500 €
LES ORMES SUR VOULZIE	1,4000 €	1,7500 €	0,3500 €
MONTIGNY LE GUESDIER	0,8831 €	1,2331 €	0,3500 €
MONTIGNY LENCOUP	0,7000 €	1,0500 €	0,3500 €
MOUSSEAUX LES BRAY	0,9544 €	1,3044 €	0,3500 €
MOUY SUR SEINE	0,9544 €	1,3044 €	0,3500 €
PAROY	1,8480 €	1,8200 €	- 0,0280 €
St SAUVEUR LES BRAY	0,9544 €	1,3044 €	0,3500 €
THENISY	0,6630 €	0,5300 €	- 0,1330 €
VILLENAUXE LA PETITE	1,1987 €	1,5487 €	0,3500 €
VILLENEUVE LES BORDES	1,1007 €	1,4507 €	0,3500 €
VILLUIS	0,8659 €	1,2159 €	0,3500 €
VIMPELLES	1,7200 €	1,8200 €	0,1000 €



6.3 Les éléments financiers du service de l'eau potable

6.3.1 Les recettes

TYPE DE RECETTES	NORD-EST	PROVINOIS	BASSEE-MONTOIS	EXERCICE 2023 EN €	EXERCICE 2022 EN €
REVERSEMENTS REGIE	5 578 305	976 437	295 702	7 006 986	7 436 183
REVERSEMENTS DSP		3 153 174	890 144	4 218 923	3 522 498
AUTRES VENTES D'EAU		173 981	2 308	174 191	267 179
TOTAL DES RECETTES LIEES AUX VENDE D'EAU	5 578 305	4 303 592	1 518 203	11 400 100	11 225 860

6.3.2 Les investissements de la Collectivité

Des travaux d'investissements sont réalisés par le S2e77.

Ces travaux concernent :

- Des renouvellements de réseaux,
- Des réhabilitations d'ouvrages,
- De la sécurisation d'installations,
- La création d'installations et équipements neufs,
- Les études techniques nécessaires,
- Les projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service,
- La réalisation des études et travaux nécessaires pour la protection de la ressource,
- Eventuellement des investissements pour la Collectivité : matériel spécifique, etc.

Zone Budgétaire Nord-Est

ZONE BUDGETAIRE NORD-EST	Exercice 2023	Exercice 2022
MONTANTS FINANCIERS HT DES TRAVAUX ENGAGES	4 593 387 €	7 170 214 €

Zone Budgétaire Provinois

ZONE BUDGETAIRE PROVINOIS	Exercice 2023	Exercice 2022
MONTANTS FINANCIERS HT DES TRAVAUX ENGAGES	11 720 322 €	15 404 818 €

Zone Budgétaire Bassée Montois

ZONE BUDGETAIRE BASSEE MONTOIS	Exercice 2023	Exercice 2022
MONTANTS FINANCIERS HT DES TRAVAUX ENGAGES	1 832 989 €	1 498 331 €

6.3.3 Abandons de créances ou versements à un fonds de solidarité

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- Les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- Les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Aucun versement à un fonds n'est effectué. Seuls sont comptabilisés des effacements de créances suite à des procédures de surendettement.

ANNEE	ZONE BUDGETAIRE NORD-EST	ZONE BUDGETAIRE PROVINOIS	ZONE BUDGETAIRE BASSEE-MONTOIS	TOTAL EN €
2022	16 054,00	42 956,00	10 278,00	69 288,00
2023	6 026,00	66 180,00	9 619,00	81 825,00

6.3.4 L'évolution de la dette

La dette du Syndicat résulte des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service d'eau potable.

L'état de la dette au 31 décembre 2021 fait apparaître les valeurs suivantes.

Zone Budgétaire Nord-Est

ZONE BUDGETAIRE NORD-EST		EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
ENCOURS DE LA DETTE AU 31 DECEMBRE N (MONTANT RESTANT DU EN €)		9 448 435	10 102 689
MONTANT REMBOURSE DURANT L'EXERCICE EN €	En capital	654 254	572 452
	En intérêts	298 204	238 034

Zone Budgétaire Provinois

ZONE BUDGETAIRE PROVINOIS		EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
ENCOURS DE LA DETTE AU 31 DECEMBRE N (MONTANT RESTANT DU EN €)		22 250 346	23 113 337
MONTANT REMBOURSE DURANT L'EXERCICE EN €	En capital	868 991	809 341
	En intérêts	594 005	263 433

Zone Budgétaire Bassée Montois

ZONE BUDGETAIRE PROVINOIS		EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
ENCOURS DE LA DETTE AU 31 DECEMBRE N (MONTANT RESTANT DU EN €)		2 060 795	2 247 593
MONTANT REMBOURSE DURANT L'EXERCICE EN €	En capital	186 798	139 317
	En intérêts	51 890	60 737

Le taux de désendettement est le suivant.

TAUX DE DESENDETTEMENT	ZONE BUDGETAIRE NORD-EST	ZONE BUDGETAIRE PROVINOIS	ZONE BUDGETAIRE BASSEE MONTOIS	SYNDICAT
2021	1,47	7,88	1,98	2,96
2022	1,80	11,16	2,36	4,11
2023	1,92	8,11	1,64	3,78

Cet indicateur permet de connaître le nombre théorique d'années nécessaires pour rembourser la dette si le Syndicat consacrait l'intégralité des bénéfices du service au remboursement de cette dette. Il est rappelé que les bénéfices sont affectés aux nouveaux investissements.

	< 3 ANS	3 A 5	5 A 7	7 A 10	10 +
SITUATION	TRES BONNE	BONNE	CORRECTE MAIS A SURVEILLER	ZONE DE DANGER	CRITIQUE

6.4 Amortissements

AMORTISSEMENTS	ZONE BUDGETAIRE NORD-EST	ZONE BUDGETAIRE PROVINOIS	ZONE BUDGETAIRE BASSEE-MONTOIS	TOTAL EN €
2022	1 516 448	1 089 791	537 081	3 143 320
2023	1 586 280	1 102 364	539 402	3 228 046